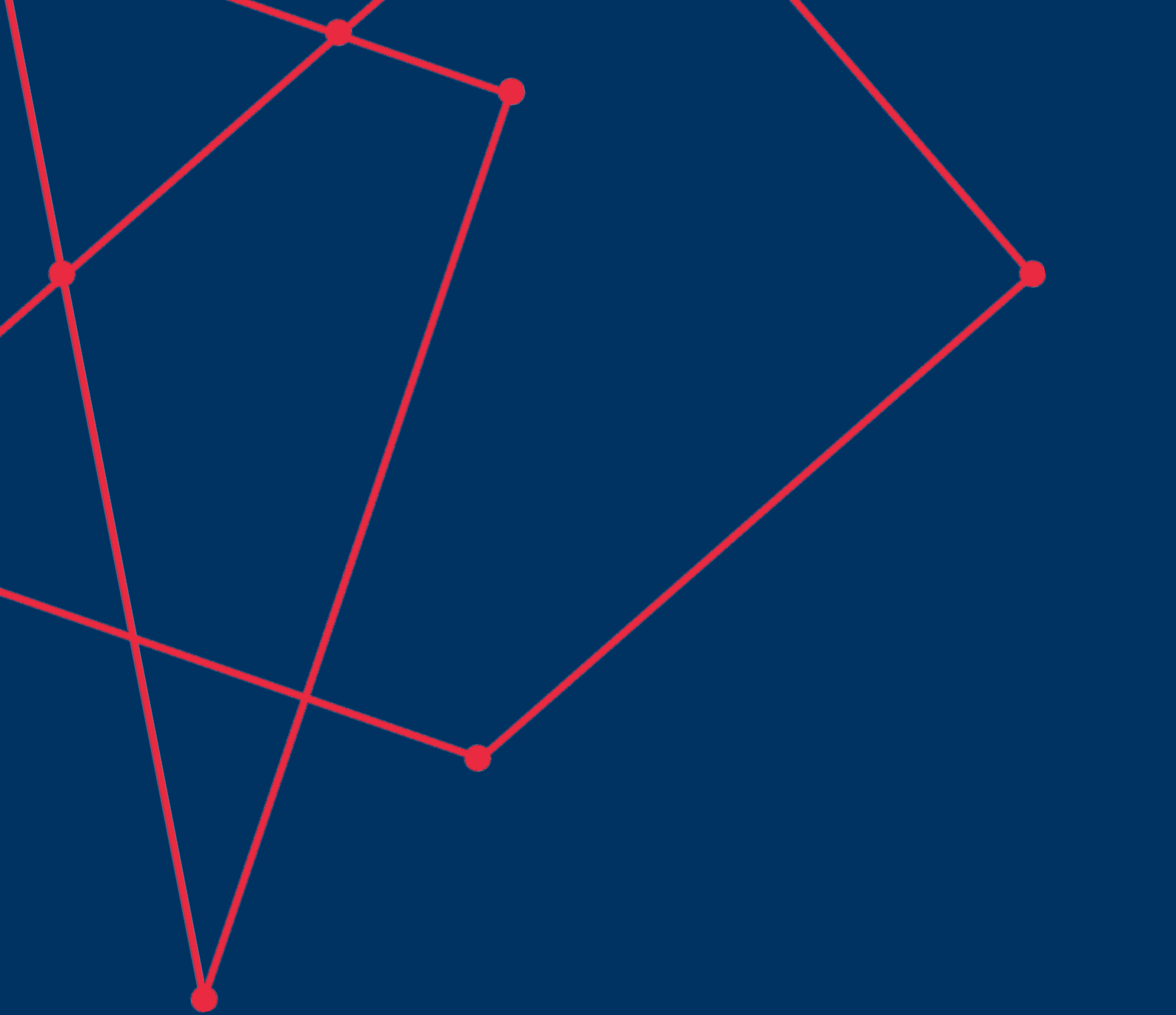




RAPPORT ANNUEL 2023

FEDIL
The Voice of Luxembourg's Industry



RAPPORT ANNUEL 2023

Rapport présenté
à l'Assemblée générale du 23 avril 2024

FEDIL
The Voice of Luxembourg's Industry

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la présidente	5
2. Contexte économique et politique	7
3. Mission de conseil, d'information et d'échange	9
4. Sujets traités par la FEDIL en 2023	
Relations de travail & talents	19
Énergie & Environnement	31
Digital & Innovation	43
ÉcoFin	49
5. Initiatives gérées par la FEDIL	55
6. Associations sectorielles	63
7. Organisations dans lesquelles la FEDIL est représentée	75
8. Calendrier 2023	81
9. Organisation de la FEDIL en 2023	89
10. Répertoire des membres	97



MOT de la PRÉSIDENTE

Chers membres de la FEDIL,

Mesdames, Messieurs,

chers amis de la FEDIL,

Si, à l'échelle globale, l'année 2023 a encore été marquée par des instabilités géopolitiques qui affectent nos échanges internationaux, au Luxembourg, l'année sous revue était placée sous le signe du double rendez-vous électoral, communal et national, et de l'arrivée d'un nouveau gouvernement, le tout sur une toile de fond d'inflation persistante et de ralentissement économique.

Même si, dès mars 2023, les négociations du Comité de coordination tripartite, auxquelles était associée la FEDIL aux côtés de l'UEL, ont abouti à un paquet de mesures de solidarité, donnant aux entreprises une certaine prévisibilité et prolongeant les mesures d'aides de l'État, bon nombre d'entreprises particulièrement exposées ont néanmoins continué de subir les effets de la crise énergétique et de l'inflation.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Après avoir atteint un niveau record en 2022, le coût de l'énergie a continué d'avoir un impact important sur l'activité et la compétitivité des entreprises. Tout au long de l'année, les experts de la FEDIL ont œuvré pour accompagner celles-ci avec des informations et conseils en matière d'aides étatiques à l'énergie, pour influencer la politique en matière de coûts de réseau électrique, pour sensibiliser les entreprises aux meilleures pratiques liées à la flexibilité de la demande ou encore pour contribuer aux débats européens sur l'introduction du Mécanisme d'Ajustement aux Frontières du Carbone (CBAM) et sur la réforme du marché de l'électricité.

Par ailleurs, l'évolution du monde du travail, marqué par le vote de nouvelles lois relatives, par exemple, à la déconnexion, au harcèlement moral, à l'embauche de salariés non-ressortissants de l'UE et à la protection des lanceurs d'alerte, par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, mais aussi par un certain nombre de conflits sociaux, a tenu en haleine l'équipe de nos juristes qui sont à l'écoute des préoccupations de nos entreprises membres et font valoir leur expertise pour prodiguer de l'assistance à travers des conseils personnalisés, des guides et recommandations ou encore des conférences et séances d'information.

Dans le domaine de l'innovation et de la digitalisation aussi, l'année 2023 était placée sous le signe d'importantes directives négociées et votées au niveau européen. Data Act, Cyber Resilience Act, NIS 2.0 ou encore Artificial Intelligence Act figuraient ainsi parmi les sujets que les experts de la FEDIL ont traités en profondeur, informant au mieux les entreprises de leurs conséquences d'application respectives. Innovation et digitalisation ont également été vécues sur le terrain lors des nombreuses visites et entrevues programmées lors du traditionnel voyage d'étude, axé sur les technologies de l'information et de la communication, conduit par la FEDIL à Boston aux États-Unis. Enfin, les échanges en matière d'innovation et de digitalisation sont aussi au cœur du nouveau format de rencontres « Digital & Innovation Meet-ups » et animeront les discussions du futur « AI Forum » auquel la FEDIL convie ses membres à partir de 2024.

Au niveau des associations sectorielles hébergées par la FEDIL, le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics a été particulièrement sollicité en 2023 au vu de la crise qui a frappé le secteur de la construction, appelant à la mise en œuvre urgente de mesures de soutien. Par ailleurs, de grands espoirs reposent sur FEDIL

Health Corporations qui regroupe depuis janvier 2024 des entreprises privées actives dans le secteur « Health » et « Life Sciences ». Tout laisse à penser que la nouvelle fédération s'établira comme un acteur de poids lorsqu'il s'agit de faire du Luxembourg un véritable Health Hub.

Finalement, l'analyse détaillée de l'Accord de coalition, présenté en novembre 2023, a permis à la FEDIL de réaffirmer son positionnement sur les sujets économiques, environnementaux ou numériques qui touchent l'industrie et ses entreprises. Commenter et essayer d'influer la politique gouvernementale continuera d'être au centre de notre action en 2024, car si certaines bonnes pistes ont été identifiées, encore faudra-t-il faire suivre des actions en faveur d'une politique industrielle efficace.

Comme le renforcement de notre tissu industriel ne se joue pas seulement au niveau national, mais a une envergure clairement européenne, l'échéance des élections européennes en juin 2024 sera un moment crucial pour l'avenir du continent. Dans ce sens, la FEDIL multiplie les messages à l'égard des décideurs nationaux et européens amenés à forger la future politique de l'UE. Redynamiser l'industrie européenne tout en réussissant la transformation écologique, énergétique et technologique, renforcer et harmoniser le marché unique, encourager l'innovation et la digitalisation en vue d'une meilleure compétitivité, privilégier les échanges commerciaux internationaux, et surtout alléger le carcan réglementaire et la complexité bureaucratique – voilà les défis d'aujourd'hui et de demain qui requièrent une approche politique pragmatique et des actions rapides.

Michèle Detaille
Présidente de la FEDIL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

L'année 2023 a été marquée par des défis économiques majeurs au Luxembourg, accompagnés d'un changement de gouvernement suite aux élections législatives d'octobre. Alors que les résultats des élections communales en juin laissaient présager la perte de la majorité parlementaire rouge-bleu-vert, une nouvelle coalition gouvernementale CSV-DP s'est rapidement formée après les élections nationales. Dans le cadre de la formation du nouveau gouvernement, la FEDIL a réitéré ses messages élaborés en 2022 en vue des élections législatives aux différents partis politiques.

Dans un contexte géopolitique instable, l'économie mondiale a traversé une période de ralentissement en 2023, en particulier en Europe, où les effets de la crise énergétique ont été fortement ressentis. La zone euro a fait face à une croissance limitée, avec une prévision de croissance du PIB ne dépassant pas 0,5%.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Cette situation découle en partie de la réponse prudente de l'Union européenne au «Inflation Reduction Act» des États-Unis. Les différentes initiatives européennes telles que le «Green Deal Industrial Plan», le «Net-Zero Industry Act» ou encore le «Temporary Crisis Framework» n'ont pas suffisamment préservé la compétitivité des entreprises du continent. Malgré la pertinence des enjeux identifiés par l'exécutif européen, les initiatives n'ont pas produit de résultats tangibles rapides, affectant notamment la compétitivité des industries européennes intensives en énergie par rapport à leurs homologues internationaux. En contraste, le «US Inflation Reduction Act» intègre d'emblée la politique climatique au développement des capacités industrielles, favorisant le succès des objectifs environnementaux.

Contrairement à ses performances antérieures, l'économie luxembourgeoise a subi en 2023 les retombées retardées de la crise énergétique et des matières premières, entraînant une légère récession avec une baisse de 1% du PIB en volume. L'industrie et la construction ont continué à décliner, surtout en début d'année. Le secteur de la construction a été affecté par le retournement du marché immobilier, marqué par la baisse des prix de vente, des autorisations de construire, des transactions et des crédits. Cette situation coïncide avec la forte remontée des taux d'intérêt.

Face à un contexte économique difficile et une inflation persistante, une nouvelle réunion tripartite a été organisée en mars 2023, aboutissant à l'annonce d'un nouveau paquet de mesures, le «Solidaritätspak 3.0». Ces mesures, étalées jusqu'à fin 2024, visent à offrir une réponse prolongée à l'inflation, y compris en évitant un choc inflationniste début 2024, à apporter de la prévisibilité et à maintenir le soutien aux entreprises. La FEDIL a été largement impliquée dans les travaux de la délégation patronale, aboutissant, entre autres, à freiner l'impact de l'inflation sur les coûts salariaux.

Malgré la légère récession prévue en 2023, la consommation privée des ménages et les dépenses publiques ont réussi à maintenir la demande intérieure. Bien que les exportations aient connu une diminution en 2023, une reprise est anticipée en 2024, soutenue par la remontée prévue de la croissance en zone euro (+0,8%) et la probable baisse des taux d'intérêt.

Le ralentissement économique a également eu des répercussions sur le marché du travail au Luxembourg, se traduisant par un ralentissement de l'emploi et une accélération du chômage. Le taux de chômage a augmenté à 5,5% de la population active, représentant une progression d'environ 1% sur un an. Alors que les créations d'emplois étaient encore relativement élevées en 2022, le nombre de postes disponibles a chuté de 36% sur un an, particulièrement dans les secteurs de l'informatique, du transport et de la logistique, ainsi que de la construction.

Au-delà des mesures de crise économiques et budgétaires à court terme adoptées par le gouvernement, il sera nécessaire de s'attaquer en 2024 aux problèmes structurels du pays, notamment en matière de productivité et de compétitivité internationale.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Une des vocations premières de la FEDIL est de prodiguer des conseils personnalisés à ses membres et de les assister dans le développement de leurs projets économiques et entrepreneuriaux. C'est grâce à une équipe professionnelle et hautement motivée d'experts que nous pouvons apporter des réponses aux questions de nos membres. En 2023, près de 1.600 requêtes ont été formulées à notre égard, couvrant les différents domaines d'expertise de la fédération, que ce soit en rapport avec les affaires sociales et juridiques (droit du travail, droit de la sécurité sociale, sécurité et santé au travail, marché du travail, protection des données, talents et jeunesse, ...), industrielles (énergie et environnement, R&D, Industry 4.0, ...), économiques et financières (EcoFin) ou encore en rapport avec la digitalisation, les affaires européennes ainsi que la communication.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Une des missions principales de la FEDIL est aussi de promouvoir les échanges entre ses membres, notamment par le biais d'événements de networking. Le 24 janvier 2023, la FEDIL a renoué avec la tradition, en accueillant quelque 800 invités issus du monde économique, politique, institutionnel ainsi que de ses entreprises membres à l'occasion de la **Réception du Nouvel An des entreprises 2023** à la Luxexpo. La soirée était ponctuée par le discours de Michèle Detaille, exposant les préoccupations des entreprises face aux défis présents et les attentes de l'industrie à l'égard du monde politique. L'orateur de la soirée était le professeur Yves Jégourel, co-directeur du cercle CycloOpe, docteur en économie et titulaire d'une chaire sur les matières premières et transitions durables, avec une présentation sur l'importance des matières premières dans un contexte de crises multiples et de lutte contre le changement climatique. Finalement, l'allocution du Premier ministre Xavier Bettel a clôturé la partie « conférence ». Comme le veut la tradition, la soirée s'est terminée par un cocktail dînatoire et un agréable moment de networking.

Désireuse d'ajouter un autre rendez-vous fixe à son calendrier, la FEDIL avait convié quelque 200 participants au **FEDIL Industry Day** qui se déroulait le 12 septembre 2023 au Mercure Luxembourg Kikuoka Golf à Canach. S'étendant sur une demi-journée, l'événement, rehaussé de la présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier, s'articulait autour de deux tables rondes, mettant en exergue les préoccupations et défis de l'industrie et de ses entreprises. Un premier tour de discussion, modéré par René Winkin, directeur de la FEDIL, portait sur le sujet « Industrial Policy – Bridging Ambition and Execution » et permettait à Franz Fayot, ministre de l'Économie, Christophe Hansen, membre du Parlement européen, Anne Calteux, représentante de la Commission européenne au Luxembourg, Pierre Laffont, directeur Affaires européennes de France Industrie, Jana Meisser, responsable des projets spéciaux, Produits longs chez ArcelorMittal, et Georges Rassel, membre du Conseil d'administration de Paul Wurth S.A., de débattre sur la capacité du pays de mener une politique industrielle à la hauteur des défis. La deuxième table ronde traitait du sujet « Innovation Challenges and Talents to tackle them ». Animé par Jean-Louis Schiltz, vice-président de la FEDIL, le panel réunissait Claude Meisch, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Joëlle Welfring, ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, le Prof. Jens Kreisel, recteur de l'Université du Luxembourg, Sabine von der Recke, Board Member de OHB System AG, et José

Morente, Managing Partner Antal Luxembourg. Le FEDIL Industry Day 2023 s'est clôturé par un barbecue, où les participants pouvaient poursuivre leurs discussions dans une atmosphère conviviale.

Pour ce qui est de l'activité de la FEDIL au niveau européen, trois événements majeurs ont permis des échanges constructifs et en profondeur sur des sujets européens. Tout d'abord, le **FEDIL Brussels Day** en date du 3 juillet 2023 a rassemblé des représentants d'entreprises membres ainsi que des responsables politiques et fonctionnaires des institutions européennes à Bruxelles pour aborder des sujets européens cruciaux dans un esprit de dialogue ouvert. L'événement comprenait entre autres des sessions en petits groupes avec les directions générales concernées de la Commission européenne.

Ensuite, la deuxième édition du **MEPs meet industry** a conduit cinq députés européens luxembourgeois ainsi que la délégation de la FEDIL chez les entreprises-membres United Caps et Circuitfoil à Wiltz. Au programme de la matinée du 8 septembre 2023 figuraient une visite des installations de production respectives et un échange de vues sur des grands défis qui aujourd'hui préoccupent industriels et entrepreneurs.

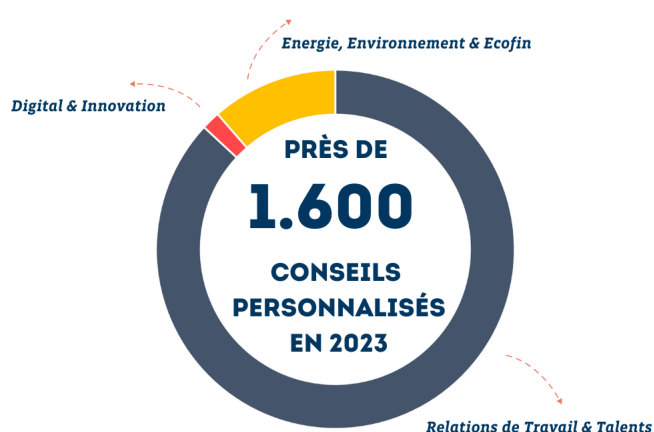
Finalement, la FEDIL a organisé le 18 septembre 2023 son premier **forum juridique sur le droit de l'UE** dans les locaux de la Cour de justice de l'Union européenne. À cette occasion, les avocats et les juristes des membres de la FEDIL ont eu l'opportunité de rencontrer et de discuter avec le juge François Biltgen et l'avocat général Giovanni Pitruzella.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Le niveau toujours élevé des prix de l'énergie, la tendance inflationniste générale, la crise du logement et de la construction ainsi que le poids des charges administratives ont rythmé les préoccupations de nos entreprises membres tout au long de l'année 2023. Fidèle à sa mission, la FEDIL s'est fortement engagée pour défendre les intérêts et besoins de ses membres auprès des différents ministères et administrations. Nos conseillers ont poursuivi leurs efforts pour assister surtout les entreprises industrielles, en première ligne touchées par la crise énergétique, et répondre à leurs questions en relation avec les mesures gouvernementales et les différentes aides étatiques.

Compte tenu de notre expertise sur ces sujets d'actualité, la FEDIL a de nouveau connu une forte présence dans les médias et dans la presse luxembourgeoise. Dans le courant de l'année 2023, les 10 communiqués de presse de la FEDIL ont trouvé une résonance importante dans les journaux et les dirigeants de la FEDIL ont souvent été sollicités pour des prises de position.

De même, la présence dans les médias sociaux a été renforcée au cours de l'année 2023, avec 177 posts de la FEDIL (du 01.02.23 au 31.01.24) générant 6.426 réactions sur LinkedIn. Dans la même période, 1.523 nouveaux followers ont rejoint la communauté FEDIL, portant le nombre total de followers sur LinkedIn à 7.589. Parmi les acteurs luxembourgeois publiant du contenu économique, la FEDIL se positionne en très bonne 5^e position (après Paperjam, Luxinnovation, la Chambre de Commerce et le ministère de l'Économie) en termes d'engagement. Depuis le début de l'année 2023, l'actualité de la FEDIL est également partagée sur un nouveau compte Instagram, avec déjà près de 300 followers.



FEDIL ON LINKEDIN ANALYTICAL SOCIAL MEDIA ENGAGEMENT FEB. '22 - FEB. '23



MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Près de 1.600 conseils personnalisés ont été enregistrés en 2023.

Les conseils concernaient avant tout les sujets suivants :

- L'occupation des stagiaires a continué à préoccuper en 2023 les membres de la FEDIL, notamment en vertu de la nouvelle obligation d'indemniser les stages ayant une durée égale ou supérieure à 4 semaines, obligatoires ou volontaires, effectués dans l'entreprise. Les membres avaient également beaucoup de questions concernant l'affiliation à la sécurité sociale, l'imposition ainsi que la convention de stage à conclure avec le stagiaire.
- Les questions relatives au télétravail transfrontalier ont continué à préoccuper les membres. Beaucoup de questions nous ont ainsi été posées quant aux calculs des différents seuils de tolérance respectifs applicables en matière fiscale et en matière de sécurité sociale.
- La loi du 29 mars 2023 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral au travail a suscité un certain nombre de questions qui portaient notamment sur les mesures concrètes à prendre par les employeurs afin de lutter contre le harcèlement moral dans l'entreprise.
- Maintes requêtes portaient aussi sur les formalités administratives nécessaires pour l'embauche de ressortissants d'États tiers de l'Union européenne (UE) et la loi du 7 août 2023 portant modification du Code du travail en vue de faciliter l'embauche de ces derniers. Les entreprises ont en effet de plus en plus besoin de recruter des salariés non-ressortissants de l'UE afin de pouvoir disposer de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour le développement de leurs activités.
- La loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union a également suscité quelques questions des membres. Ces dernières portaient avant tout sur les différentes conditions liées à l'obligation de la mise en place d'un canal de signalement interne.
- La loi du 28 juin 2023 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif au droit à la déconnexion a également fait l'objet d'un certain nombre de questions.

Aux sujets énumérés ci-avant s'ajoutent évidemment des demandes relatives aux sujets traditionnels, tels que l'organisation du temps de travail, le détachement des salariés, l'incapacité de travail du salarié, les congés, le licenciement, la démission, la modification du contrat de travail, le salaire, etc.

Nos conseillers-juristes ont fait de leur mieux pour accompagner les responsables des ressources humaines et autres départements confrontés aux problématiques rencontrées.

Le monitoring des demandes ne permet cependant pas seulement de répondre aux questions et demandes individuelles respectives, mais également d'attirer l'attention de la FEDIL sur des préoccupations récurrentes auxquelles sont confrontés tous nos membres et qui nécessitent une intervention au niveau des décideurs politiques, une analyse plus poussée dans le cadre d'un groupe de projet ou bien une publication sur un sujet spécifique.

Ainsi, en 2023, les interrogations de nos membres nous ont permis de prendre conscience des problématiques exactes rencontrées en matière d'harcèlement moral et de publier en conséquence un guide sur les comportements ostensibles des salariés contenant également une partie dédiée au harcèlement moral dans le cadre des relations de travail. Afin de tenir ses membres informés des changements touchant à la vie des entreprises, la FEDIL entretient des veilles juridiques dans chacun de ses domaines d'expertise.

La durée de traitement des demandes a varié en fonction de la complexité du sujet. Alors que certaines réponses peuvent être données immédiatement, d'autres nécessitent des recherches ou développements juridiques plus poussés, ou encore l'introduction d'une demande de renseignement auprès des autorités compétentes. La révision, rédaction ou adaptation de projets de lettres (p. ex. lettres de licenciement, courriers de motivation, ...) ou de projets d'autres documents juridiques (contrats de travail, règlements internes, ...) à la demande de nos membres, sont évidemment des travaux d'une certaine ampleur.

Résumé des actions de communication



CONFÉRENCES / SÉMINAIRES / ÉVÉNEMENTS

- Réception du Nouvel An des entreprises de la FEDIL
- Assemblée générale de la FEDIL
- FEDIL Industry Day
- Remise du Prix de l'Environnement 2023
- Journée de l'Économie
- Deux séances d'information à destination des nouveaux membres
- FEDIL Brussels Day
- Visite « MEPs meet industry »
- Forum d'échange sur sujets juridiques européens
- Cercles des Chefs du Personnel
- Conférence sur l'alcool et les drogues au lieu de travail
- Conférence sur le droit de la concurrence
- Conférence sur la protection des lanceurs d'alerte
- Deux éditions du Jobday ADEM - FEDIL
- Workshop Plan National intégré en matière d'énergie et de Climat
- Webinar sur la réforme du Système d'Échange de Quotas d'Émission (ETS) et le nouveau mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM)
- Accord volontaire 2021-2023 - Séances d'échange de bonnes pratiques
- FEDIL Digital & Innovation Meet-Ups
- Voyage d'études TIC à Boston
- One year to go: How to prepare for the NIS 2.0 directive on cybersecurity?
- Salon d'information Dëng Zukunft – Däi Wee, Luxembourg
- Unicareers, Luxembourg

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE



PUBLICATIONS

- Rapport Annuel 2022
- Enquête sur les qualifications de demain dans l'industrie – 2023
- Analyse de l'accord de coalition 2023-2028
- Analyse de l'absentéisme au Luxembourg
- Guide sur le traitement des comportements ostensibles et nocifs des salariés dans le cadre des relations de travail
- Le droit à la déconnexion
- Note détaillée sur la nouvelle procédure en matière d'embauche de ressortissants de pays tiers
- Modalités pratiques relatives au congé d'aidant et au congé pour raisons de force majeure
- Position on European Hydrogen Bank
- Position on PNEC 2023
- Position on VAT in the Digital Age
- Position on Electricity Market Design
- Position on Single market clause in the Directive on Corporate Sustainability Due Diligence
- Position on transposition of the Corporate Sustainability Reporting Directive into Luxembourg law
- Position on Net-Zero Industry Act
- Position on packaging and packaging waste regulation
- Commodo 5.0
- Adaptation des régimes d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie
- NIS 2.0 directive
- FAQ dans le cadre des élections sociales
- Chroniques juridiques :
 - L'examen médical d'embauche – une obligation de résultat à charge de l'employeur
 - L'employeur confronté au casse-tête du reclassement professionnel d'un salarié
 - L'indexation des salaires et ses conséquences légales pour l'employeur
 - Stop au harcèlement sexuel dans le cadre des relations de travail
 - Licenciement avec préavis suivi d'un licenciement avec effet immédiat : devoirs de l'employeur
 - La légalité d'une clause prévue au contrat de travail
 - L'employeur peut-il retirer le bénéfice de la voiture de fonction/service au salarié en incapacité de travail ?

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE



NEWSLETTER

- 25 newsletters contenant des informations pertinentes par rapport aux lois et projets de loi, projets et positions FEDIL, événements, actualités de la FEDIL et de ses associations sectorielles, affaires européennes, revue de presse, etc.
- 8 notes d'information « Energy Briefing » portant sur l'évolution du prix de l'énergie, les initiatives du gouvernement et les actions politiques y relatives.



INFORMATIONS AUX MEMBRES (14 ENVOIS)

dont voici une sélection, couvrant tous les domaines d'expertise de la FEDIL :

- Abolition de l'acompte sur les cotisations sociales en début d'année 2023
- Allègement de la procédure en matière de détachement de salariés vers le Grand-Duché de Luxembourg
- Indexation des salaires au 1^{er} février 2023; Indexation des salaires au 1^{er} septembre 2023
- Télétravail transfrontalier : Nouvel accord en matière de sécurité sociale dans l'Union européenne
- Déclaration du télétravail transfrontalier à partir du 1^{er} juillet 2023
- Nouvelle procédure en matière d'embauche de ressortissants de pays tiers
- Embauche de ressortissants de pays tiers : liste des métiers très en pénurie établie par l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)
- Régime d'aides pour les entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie
- Is your company in scope of the new NIS 2.0 directive on Cybersecurity ?
- Analyse de l'Accord de Coalition 2023-2028

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE



CERCLE DES CHEFS DU PERSONNEL (3 SESSIONS)

Nouveautés législatives et contexte économique

- Projet de loi n° 8227 portant modification des lois sur l'immigration
- Loi portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif au droit à la déconnexion
- Loi du 29 mars 2023 relative au harcèlement moral (ITM)
- Dispositions en matière de sécurité-santé au travail : rôle et responsabilité des employeurs et des salariés (ITM)
- Plans de maintien dans l'emploi et aides financières pour les entreprises
- Modalités pratiques de la loi du 15 août 2023 portant modification du Code du travail en vue de la transposition de la directive (UE) 2019/1158 (instauration du congé d'aidant et du congé pour raisons de force majeure)
- Recrutement de ressortissants d'Etats tiers de l'UE : Modalités pratiques de la loi du 7 août 2023 portant modification de la procédure en obtention d'un certificat autorisant à recruter une personne d'un pays tiers de l'UE (ADEM)
- Télétravail : Modalités pratiques sur le nouvel accord-cadre européen en matière de sécurité sociale (CCSS)
- Taux de cotisation pour les différentes branches de la sécurité sociale
- Indexation des salaires durant l'année 2024
- Nouveautés en droit du travail prévues par l'accord de coalition
- Nouveautés prévues par les règlements grand-ducaux du 25 septembre 2023 relatifs aux chèques-repas
- Rapport sur l'absentéisme en 2022 au Luxembourg (IGSS)
- Lancement d'une nouvelle enquête sur le télétravail par l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) et rappel des seuils de tolérance prévus en matière fiscale (UEL)

Marché de l'emploi

- Comment optimiser son recrutement en 2023 ? (fr2s)
- High Qualified Talent Bridge – Projet FEDIL/HEC Liège Luxembourg (HEC LL)
- Comment recruter dans un marché incertain et concurrentiel ? (fr2s)



ÉCHO DES ENTREPRISES (6 NUMÉROS)

6 dossiers thématiques :

- Le Nouvel An des entreprises de la FEDIL
- What we can learn from the US inflation reduction act – time to rethink EU climate policy
- Les acteurs du cloud à l'honneur
- A deep dive into innovation and tech – report on FEDIL study trip to Boston
- L'année européenne des compétences 2023
- En route vers les objectifs climatiques 2030 : les défis du Luxembourg pour réduire les émissions du transport

6 portraits d'entreprises membres : Amazon - AWS, Molecular Plasma Group, Wizata, CPI, Paul Wurth Geprolux, CFL multimodal

6 interviews : Yves Jégourel, Vincent Thurmes & Marc Niederkorn, Prof. Jens Kreisel, Marc Giorgetti, Anne Calteux, Prof. Dr. Stefan Lechtenböhmer

6 cartes blanches : Thomas Lambert, Jean-Claude Juchem, John Parkhouse, Erik Klückers, Carole Muller, Pierre Hurt

7 articles « Bold innovation »

12 opinions par les conseillers FEDIL



RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et à représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées aux relations de travail et aux talents.

Les membres de ce Board Group contribuent au développement des positions de la FEDIL dans le domaine de la gestion des relations de travail et par rapport aux initiatives diverses dans le domaine des affaires sociales ainsi que dans l'attrait et la rétention de talents.

Le Board Group Relations de travail & Talents était composé en 2023 de Michèle Detaille, Carine Demangeon, Ferdinand Kayser, Valérie Massin et Paul Meyers. Le groupe s'est réuni à deux reprises pour définir l'approche de la FEDIL en matière de maintien dans l'emploi dans le cadre de restructurations ainsi que pour aviser un projet de collaboration avec HEC Liège Luxembourg relatif à l'attrait de talents.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS



CADRE LÉGAL DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Description

Le projet a été lancé dès 2018 afin d'informer les membres sur les nouvelles obligations qui leur seraient imposées et de faire valoir les préoccupations des entreprises auprès des décideurs politiques au niveau européen et national. La FEDIL a notamment défendu un champ d'application personnel qui ne dépasse pas le cadre de la relation de travail, le recours aux canaux de signalement internes comme règle principale et privilégiée ainsi qu'un juste équilibre entre la protection du lanceur d'alerte et la protection de l'entreprise.

Or, la [Directive UE/2019/1937 du 23 octobre 2019](#) prévoit des exigences minimales applicables dans toute l'UE et visant à garantir une protection accrue des lanceurs d'alerte, qu'ils soient dans une relation de travail directe ou indirecte avec l'entité litigieuse. La date fixée par la directive pour la mise en vigueur, par les États membres, des dispositions légales nécessaires pour transposer la directive en droit national était le 17 décembre 2021, respectivement le 17 décembre 2023 pour les dispositions relatives aux canaux de signalement internes des entités juridiques du secteur privé comptant 50 à 249 salariés.

Actions FEDIL

- Défense de la position FEDIL (champ d'application personnel ne dépassant pas le cadre de la relation de travail, le recours aux canaux de signalement internes comme règle principale et privilégiée ainsi qu'un juste équilibre entre la protection du lanceur d'alerte et la protection de l'entreprise) en vue de la transposition au niveau national et implication dans l'avis rendu le 12 octobre 2022 par la Chambre de Commerce par rapport au projet de loi déposé le 10 janvier 2022 à la Chambre des députés.
- Élaboration et publication mi-janvier 2022 d'un guide « Nouveau cadre de protection des lanceurs d'alerte ».

Résultats

- La directive a été transposée quasiment à la lettre, le champ d'application matériel inclut néanmoins toutes les dispositions de droit luxembourgeois. La [loi du 16 mai 2023](#) ayant transposé la directive en question encourage également les lanceurs d'alerte à choisir d'abord le canal de signalement interne à l'entreprise.
- Le ministère de la Justice reste à disposition de la FEDIL pour ses efforts de communication et de préparation de la mise en place des canaux de signalement internes.
- Publication mi-janvier 2022 d'un guide à l'attention des entreprises, reprenant les principales informations sur le sujet.
- Intervention d'un représentant du ministère de la Justice lors de notre cercle des chefs du personnel du 3 octobre 2022.
- Organisation d'une conférence en collaboration avec la Chambre de Commerce en date du 12 juillet 2023.



ATTRAIT DE TALENTS ET AUTORISATIONS DE TRAVAIL

Description

Les entreprises ont de plus en plus besoin de recruter des salariés non-ressortissants de l'Union européenne afin de pouvoir disposer de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour le développement de leurs activités. Effectivement, les entreprises peinent à trouver les compétences adéquates dans la Grande Région non seulement pour le remplacement de départs naturels, mais surtout pour se développer et pour innover. Or, le processus de recrutement des salariés non-ressortissants de l'UE est confronté à des formalités administratives disproportionnées par rapport au but recherché. La FEDIL a identifié plusieurs barrières

réelles à l'emploi auxquelles les entreprises sont confrontées dans le cadre du recrutement de salariés non-ressortissants de l'UE.

Actions FEDIL

- Lancement d'un groupe de projet pour positionner la FEDIL et, dans ce cadre, appel à participation envoyé à tous les membres mi-juin 2022.
- Organisation d'une réunion mi-juillet 2022 avec les membres intéressés pour partager les expériences vécues en la matière.
- Identification de plusieurs barrières réelles à l'emploi auxquelles les entreprises sont confrontées dans le cadre du recrutement de salariés non-ressortissants de l'UE et élaboration de la position de la FEDIL en la matière.

Résultats

- Publication de la position de la FEDIL sur notre site internet mi-octobre 2022.
- Position commentée et relayée dans les médias.
- Entrevue fin novembre 2022 avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et européennes. Cet échange a permis d'exposer les constats sur la question de l'embauche de non-ressortissants de l'UE et d'investiguer ensemble des pistes d'amélioration des démarches.
- Publication de la [loi du 7 août 2023](#) portant modification de la [loi modifiée du 29 août 2008](#) sur la libre circulation des personnes et l'immigration, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023, ayant comme objectif de simplifier l'embauche des ressortissants de pays tiers de l'UE.
- Publication annuelle par l'ADEM d'une liste de métiers considérés comme étant « très en pénurie ». Pour les métiers figurant sur cette liste, l'ADEM est dispensée de son obligation d'effectuer un test du marché de l'emploi et de vérifier si des demandeurs d'emploi correspondant au profil recherché par l'employeur sont disponibles.



DROIT À LA DÉCONNEXION

Description

Le Conseil économique et social (CES) a adopté en date du 30 avril 2021 un [avis](#) consacré au droit à la déconnexion. La [loi du 28 juin 2023](#) portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif au droit à la déconnexion reprend les formulations proposées par les partenaires sociaux représentés au sein du CES. La FEDIL a décidé de lancer un groupe de projet en vue de mettre à disposition de ses membres des recommandations utiles afin de pouvoir se conformer aux nouvelles dispositions et de proposer une clause-type relative au droit à la déconnexion.

Actions FEDIL

- Lancement d'un groupe de projet via un appel à participation envoyé à tous nos membres et publié dans notre newsletter.
- Préparation et envoi en amont de la réunion du groupe de projet d'un document contenant des propositions de recommandations et une clause-type relative au droit à la déconnexion.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Résultats

- Formulation de recommandations utiles relatives à la mise en œuvre du droit à la déconnexion.
- Proposition d'une clause-type aux membres pouvant être utilisée pour les besoins internes.
- Mise à disposition de la documentation aux membres peu avant la publication de la loi du 28 juin 2023.
- Présentation de la loi du 28 juin 2023 lors du cercle des chefs du personnel du 29 juin 2023.



TRAVAIL FOURNI PAR L'INTERMÉDIAIRE DE PLATEFORMES

Description

L'Accord de coalition de l'ancien gouvernement prévoyait la création d'un cadre juridique pour les nouveaux modèles d'affaires tels que les plateformes afin d'éviter la concurrence déloyale pour les entreprises traditionnelles et une érosion des standards sociaux.

Une proposition de loi relative au travail fourni par l'intermédiaire d'une plateforme a été déposée à la Chambre des députés en 2022. À ce jour, cette proposition de loi n'a pas encore été abordée par la commission parlementaire.

Par ailleurs, un avant-projet de loi abordant la même matière a été présenté par le ministre du Travail et de l'Emploi lors d'une réunion du Comité Permanent du Travail et de l'Emploi (CPTE) en date du 21 février 2023. Cet avant-projet de loi, largement en retrait par rapport à la proposition de loi, se calquait sur le projet de directive relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme publié par la Commission européenne en date du 9 décembre 2021. Néanmoins, si l'Union européenne n'aboutit pas à la mise en place d'un cadre légal unique et si le Luxembourg était le seul État proposant un tel cadre rigide, il est évident que les plateformes se tourneraient vers d'autres États plus souples et ne s'installeraient pas au Luxembourg, ce qui aurait des conséquences économiques négatives pour le Luxembourg.

Actions de la FEDIL

- Analyse et mise en exergue des risques d'une législation nationale relative au travail fourni par une plateforme avec ses effets négatifs sur la compétitivité des entreprises luxembourgeoises.
- Rôle important dans l'élaboration de la position de l'UEL présentée lors de la réunion du CPTE et de la position écrite que l'UEL a dû fournir au ministre du Travail et l'Emploi soulignant qu'il n'est pas opportun de légiférer au niveau national avant que le cadre européen ne soit fixé.
- Au vu du risque d'effets négatifs d'une initiative législative sur l'économie luxembourgeoise, sensibilisation auprès d'autres ministères et partis politiques.
- Accompagnement des actions de lobbying de BusinessEurope dans le cadre de la définition du cadre européen pour le travail des plateformes.

Résultats

- L'avant-projet de loi national n'a pas été déposé.
- Au niveau européen, les négociateurs du Parlement européen et du Conseil sont parvenus en décembre 2023 à un accord provisoire sur un projet de directive améliorant les conditions de travail des personnes travaillant via une plateforme numérique. Le texte n'a néanmoins pas recueilli la majorité requise entre les représentants des États membres (Coreper) de sorte que la présidence belge reprendra les négociations avec le Parlement européen afin de parvenir à un accord sur la forme définitive de la directive.



FORMATIONS EN DROIT DU TRAVAIL

Description

Dans le but d'offrir un service toujours plus diversifié et complet à ses membres et à la demande de ces derniers, la FEDIL a organisé durant les mois de janvier et de février 2023 des formations en droit du travail luxembourgeois pour toutes les personnes désireuses d'appréhender la matière, ceci à titre gratuit et en langue française et allemande. Ainsi, 6 séances ont été organisées qui ont été regroupées sous les 5 modules suivants : la conclusion du contrat de travail, la cessation du contrat de travail, la relation de travail, le reclassement professionnel du salarié et le rôle et les attributions de la délégation du personnel. L'inscription pour ces formations a été possible module par module, même s'il était préférable d'appréhender ces différentes formations de manière globale.

Actions FEDIL

- Identification des sujets en droit du travail susceptibles d'intéresser et de préoccuper le plus les départements des ressources humaines dans les entreprises.
- Actualisation des supports de cours et des présentations PowerPoint en langue française et allemande par module durant les mois de novembre et de décembre.
- Explications durant les différentes formations et réponses aux questions reçues.

Résultats

- 6 séances organisées en langue française et 6 séances organisées en langue allemande.
- 150-160 participants/module pour les séances françaises et 40-50 participants/module pour les séances allemandes.
- Les participants ont reçu un support de cours complet et détaillé par module.
- Amélioration du niveau d'information des membres. Vu le succès de ces formations, la FEDIL prévoit d'organiser périodiquement de nouveaux cycles de formations.



SÉANCE D'ÉCHANGE DANS LE CADRE DE LA NÉGOCIATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE

Description

En complément de la plateforme d'échange des conventions collectives, la FEDIL a proposé à ses membres une séance d'échange destinée aux entreprises étant actuellement en train de négocier une convention collective. Les objectifs ont été d'exposer les tendances actuelles quant aux revendications syndicales, de permettre aux participants de fournir un retour d'expérience sur l'une ou l'autre des revendications syndicales au sein de leur entreprise ainsi que d'expliquer la procédure devant l'Office national de conciliation (ONC) en cas de litige collectif.

Actions FEDIL

- Information des membres par le biais de la newsletter.
- Analyse des catalogues de revendications syndicales qui nous ont été communiquées.
- Organisation en date du 22 mai 2023 de la séance d'échange qui a permis un échange constructif sur des points pratiques et précis.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Résultats

- Membres sensibilisés aux revendications syndicales actuelles et informés sur la procédure devant l'ONC en cas de litige collectif éventuel.
- Compte tenu de l'accueil favorable qu'a reçu la séance auprès des représentants des entreprises membres participantes, il est prévu d'organiser régulièrement une telle séance d'échange.



ÉLECTIONS SOCIALES DU 12 MARS 2024

Description

Les élections sociales ont lieu tous les 5 ans. À cette occasion, les salariés élisent les membres de la délégation du personnel dans leur entreprise. Tout employeur est tenu de faire désigner des délégués du personnel, dès lors qu'il occupe, pendant les 12 mois précédant le 1^{er} jour du mois de l'affichage annonçant les élections, au moins 15 salariés liés par un contrat de travail. La date des élections sociales de 2024 a été fixée au 12 mars 2024.

Actions FEDIL

- Actualisation, ensemble avec les autres organisations patronales, du site www.electionssociales.lu en vue des élections sociales organisées le 12 mars 2024 dans les entreprises. Le site offre aux entreprises concernées un outil de travail facilitant le déroulement des procédures de mise en place des délégations du personnel. Ainsi, il met à disposition des entreprises un vadémécum sur la mise en place et le fonctionnement des délégations du personnel, les textes législatifs existant en la matière ainsi que le cahier d'instruction sur le déroulement pratique des élections sociales établi par l'Inspection du travail et des mines (ITM).
- Publication en décembre 2023 sur notre site internet d'une collection de « Frequently asked questions » (FAQ) reprenant les questions ayant été posées le plus souvent par les entreprises membres durant les opérations électorales des dernières élections sociales de 2019.
- Assistance et conseil des membres durant les différentes étapes des élections sociales.
- Organisation avec l'ABBL, en collaboration avec l'ITM, de deux conférences sur les élections sociales (une en langue française, l'autre en langue allemande avec traduction simultanée en anglais) en date des 10 et 18 janvier 2024.

Résultats

- Membres informés et sensibilisés aux obligations découlant de l'organisation des élections sociales, ainsi que des droits et devoirs des délégués du personnel.



SUPPRESSION DES LIGNES D'AUTOBUS À DESTINATION DE CERTAINS SITES INDUSTRIELS DURANT L'ANNÉE 2023

Description

Le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, ensemble avec l'Administration des transports publics, a informé début décembre 2022 que plusieurs lignes d'autobus à destination de sites industriels et fonctionnant en travail posté seraient supprimées à partir du 12 février 2023. La FEDIL a décidé d'intervenir auprès des décideurs politiques concernés suite à cette annonce pour les sensibiliser aux difficultés que les salariés et les entreprises concernés risqueraient de subir par cette suppression. Une entrevue avec le ministre de la Mobilité et des Travaux publics et des représentants de l'Administration des transports publics a été organisée en février 2023. Le ministère de la Mobilité et des Travaux publics a informé mi-novembre 2023 certaines entreprises que les lignes d'autobus seraient définitivement supprimées à partir de début décembre 2023. Une entrevue avec la nouvelle ministre de la Mobilité et des Travaux publics et des représentants de l'Administration des transports publics a été organisée début février 2024.

Actions FEDIL

- Identification des entreprises étant susceptibles d'être concernées par cette suppression de lignes d'autobus.
- Organisation d'une réunion avec les entreprises concernées et intéressées par le sujet à la mi-décembre 2022 en vue de définir l'approche de la FEDIL en la matière.
- Envoi d'un courrier au ministre de la Mobilité et des Travaux publics soulevant les problèmes pour les entreprises et les salariés.
- Analyse des retours reçus par les membres concernés et élaboration de solutions alternatives si cette suppression d'autobus est déjà décidée.
- Entrevue avec le ministre de la Mobilité et des Travaux publics en février 2023 pour rendre attentif aux besoins en mobilité des entreprises et salariés concernés.
- Envoi d'un courrier à la nouvelle ministre de la Mobilité et des Travaux publics dès sa prise de fonction en novembre 2023 pour trouver des solutions permanentes et, dans ce contexte, nouvelle entrevue avec la ministre de la Mobilité et des Travaux publics en février 2024.

Résultats

- Grâce à l'action de la FEDIL, le maintien des lignes d'autobus a été décidé tant que des solutions alternatives pour les salariés concernés n'existent pas.
- Après une nouvelle intervention de la FEDIL, un nouveau maintien provisoire de certaines lignes d'autobus a été décidé jusqu'au 13 avril 2024.



ENQUÊTE SUR LES QUALIFICATIONS DE DEMAIN DANS L'INDUSTRIE

Description

La FEDIL, en collaboration avec la Chambre de Commerce, la Maison de l'orientation, le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), a organisé en 2023 une nouvelle enquête sur les qualifications de demain. Cette nouvelle édition regroupe les domaines de l'industrie et des TIC et remplace les deux enquêtes distinctes sur les qualifications de demain, réalisées dans le passé en alternance dans l'industrie et dans le domaine des TIC. L'objectif de regrouper les enquêtes

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

était d'avoir une vue sur l'ensemble des profils techniques, digitaux et administratifs recherchés sur une période de deux ans et d'étendre le public cible à toutes les entreprises membres de la FEDIL.

Le projet s'intègre dans l'initiative HelloFuture visant à motiver les jeunes à s'engager dans des études répondant aux besoins des entreprises industrielles.

Actions FEDIL

- Présentation de l'enquête 2022/2023 en présence du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie solidaire et d'autres représentants des partenaires et diffusion de la publication aux partenaires et aux lycées.
- Identification et mise en place d'un outil de sondage en ligne mieux adapté à l'enquête.
- Élaboration du questionnaire et appel à participation envoyé à tous les membres de la FEDIL.
- Encodage des retours, traitement des données et préparation de la publication.

Résultats

- Nombre de retours peu satisfaisant dont nous soupçonnons la cause dans le contexte économique difficile marqué par une inflation record et une hausse des prix de l'énergie y liée et, par conséquent dans le manque de prévisibilité en termes de recrutement auprès des membres de la FEDIL (109 entreprises ont répondu à l'appel).
- En termes de pourcentage, les entreprises ont de nouveau signalé une demande très importante de la formation du Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) (36,2 % des prévisions d'embauche). La demande pour les formations du Technicien et du Bachelor a également été élevée. Le Brevet de technicien supérieur (BTS) occupe avec 10,2 % l'avant-dernière place des formations sollicitées par les entreprises, juste avant la qualification du baccalauréat (BAC), qui reste avec 5,8 % la formation la moins sollicitée auprès des entreprises industrielles du Luxembourg.
- 1.970 prévisions d'embauche sur les deux années à venir.
- Le nombre de remplacements dépasse de nouveau le nombre de créations de postes. Effectivement, on constate un taux de création d'emplois de 47,8 % face à un taux de remplacement d'emplois de 52,2 %.
- Les résultats sont présentés en avril 2024 lors d'une conférence de presse en présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et du ministre du Travail.



HIGH QUALIFIED TALENT BRIDGE

Description

Afin de favoriser la formation et l'attraction de talents que les entreprises luxembourgeoises ne parviennent pas à trouver localement, la FEDIL et HEC Liège Luxembourg (HEC LL) ont mis en place un projet commun permettant notamment aux membres de la FEDIL d'avoir accès au pool de candidats hautement motivés souhaitant s'inscrire dans la formation de MBA de HEC LL, qui se déroulera en dehors des heures de travail. Les entreprises intéressées n'auront pas de frais d'accès, d'obligation d'embauche ou de contraintes particulières au niveau du processus de recrutement. Il leur appartiendra néanmoins de réaliser les démarches pour que les candidats puissent légalement travailler au Luxembourg.

Actions FEDIL

- Discussion des détails pratiques de ce programme collaboratif entre la HEC LL et la FEDIL lors d'une réunion du Board Group Talents.
- Au vu de la nécessité des candidats de disposer des autorisations nécessaires pour travailler au Luxembourg et du fait que les candidats visés sont essentiellement recrutés au-delà des frontières de l'UE, organisation d'une entrevue en août 2023 avec l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM), un acteur clé dans la procédure en vue de l'obtention d'un permis de travail.
- Présentation et promotion du projet lors de la réunion du Cercle des Chefs du Personnel d'octobre 2023 et lancement d'un appel à participation.

Résultats

- Le screening des candidats par HEC LL permet de garantir que les candidats, disponibles pour les membres de la FEDIL, soient hautement qualifiés et hautement motivés.
- Des contacts approfondis sont en cours avec 4 entreprises souhaitant adhérer au projet.
- Plus de 160 profils ont été communiqués par les entreprises adhérentes en vue de se voir proposer des candidats par HEC LL.



JOB SHADOW DAY 2023

Description

Le Job Shadow Day, qui est le résultat d'une initiative commune de la FEDIL et de Jonk Entrepreneuren Luxembourg avec la participation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, permet aux élèves à partir de 16 ans d'accompagner un/une dirigeant(e) d'entreprise ou son/sa représentant(e) pendant une journée. En participant activement à une journée ordinaire de l'entreprise, les participants recueillent d'importantes impressions de la vie professionnelle. Les expériences réalisées se distinguent fondamentalement d'une visite d'entreprise.

En effet, lors du Job Shadow Day, les élèves peuvent observer un/une dirigeant(e) accomplir les tâches régulières liées à son poste et ainsi avoir un aperçu de ce que certaines professions impliquent.

La 13^e édition du Job Shadow Day (qui s'est déroulé du 27 au 31 mars 2023) s'est terminée avec la manifestation de clôture traditionnelle mi-avril 2023.

Actions FEDIL

- Promotion de l'initiative et envoi d'un appel à participation aux membres de la FEDIL en janvier 2023 et communication du projet par le biais de la newsletter.
- Assistance à des réunions de concertation avec les partenaires.
- Implication dans l'organisation de la manifestation de clôture mi-avril 2023.

Résultats

- Le Job Shadow Day a permis à 150 élèves de découvrir la vie en entreprise.
- Au total, 29 établissements scolaires et 100 entreprises ont participé à cette édition, dont 53 entreprises membres de la FEDIL.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

- Les entreprises membres ayant participé à l'édition 2023 étaient les suivantes : Alipa Group, Amazon, Apollo Strategists, ArcelorMittal, Arendt & Medernach, Avery Dennison, Bonaria Frères, Bonn Steichen & Partners, Brasserie Nationale, Brink's Alarm & Security Technologies, Car Avenue, Cargolux Airlines, CDCL, Cebi, Cegecom, Ceratizit, Cimalux, CR Services, Déchets Hein, DuPont de Nemours, Dussmann, Econocom, Encevo, Goodyear, Guardian, Hitec, Karp-Kneip, KPMG, Laboratoires Réunis, Lightbulb, Loewe Refractory Service Benelux, LHH Recruitment Solutions, Losch, L.S.C. Engineering Group, Luxair, Luxport, Mate, Michelman International, Munhowen, Paul Wagner et Fils, Paul Wurth, Perrard, Post, Proximus, PWC, Rejustify, Sablière Hein, Schroeder & Associés, Sodexo, United Caps, Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems, Webasto et Wizata.



JOB DAYS ADEM - FEDIL

Description

Les entreprises ont de plus en plus de difficultés à trouver la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour le développement de leurs activités. Effectivement, les entreprises peinent à trouver les compétences adéquates dans la Grande Région non seulement pour le remplacement de départs naturels, mais surtout pour se développer et pour innover. Afin d'aider ses membres à faire face à cette pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la FEDIL a organisé au cours de l'année 2023, en collaboration avec l'ADEM, deux éditions du Jobday sous forme de « Speed-Dating ». Cette initiative s'inscrit dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) et le gouvernement.

Un premier Jobday se tenait le 26 avril 2023 dans les locaux de la Chambre de Commerce et était dédié aux profils industriels.

Un deuxième Jobday était organisé le 26 octobre 2023 dans les mêmes locaux, consacré lui-aussi aux profils relevant du secteur de l'industrie.

Actions FEDIL

- Appels à participation envoyés à toutes les entreprises membres susceptibles de participer au Jobday.
- Identification des membres autorisés à participer en fonction du champ de compétences recherchées.
- Co-organisation des événements dans les locaux de la Chambre de Commerce.
- Enquêtes de satisfaction envoyées aux membres ayant participé à ces deux éditions.

Résultats de la manifestation du 26 avril 2023

- Une présélection de 177 profils avait été réalisée par les conseillers « Industrie et Logistique » de l'ADEM en fonction des différents postes vacants déclarés à l'ADEM.
- 23 entreprises membres de la FEDIL ont pu rencontrer pour un premier entretien des demandeurs d'emploi ayant un profil industriel.

Résultats de la manifestation du 26 octobre 2023

- Une présélection de 220 profils avait été réalisée par les conseillers « Industrie et Logistique » de l'ADEM en fonction des différents postes vacants déclarés à l'ADEM.
- 22 entreprises membres de la FEDIL ont pu rencontrer pour un premier entretien des demandeurs d'emploi ayant un profil industriel.



SÉRIE DE VIDÉOS « EIS INDUSTRIE – MENG ZUKUNFT »

Description

Depuis 2019, la FEDIL collabore avec RTL Télé Lëtzebuerg pour produire l'émission « Eis Industrie – meng Zukunft ». Il s'agit d'une série de vidéos qui dressent à chaque fois le portrait d'un(e) jeune exerçant un métier technique. S'inscrivant dans l'esprit de l'initiative HelloFuture, ces vidéos ont l'objectif de promouvoir les métiers techniques dans l'Industrie au Luxembourg auprès du grand public et de susciter l'intérêt des jeunes pour les professions très variées dont l'industrie a grandement besoin. La cinquième saison de vidéos ainsi que les saisons précédentes sont accessibles dans le [replay de RTL](#).

Actions FEDIL

- Suite au feedback très positif, décision de reconduire la série pour une 5^e saison et de produire 8 portraits à l'automne 2023.
- Élaboration d'une liste d'entreprises susceptibles de participer à la série et prise de contact avec les entreprises retenues.
- Accompagnement des tournages et de la production des vidéos dans les entreprises en collaboration avec RTL.
- Partage des vidéos via les réseaux sociaux de la FEDIL.

Résultats

- Diffusion des portraits sur RTL Télé Lëtzebuerg tous les jeudis avant le journal télévisé du 5 octobre au 23 novembre 2023. Pour cette nouvelle saison, les profils et compétences des jeunes salarié(e)s ont également été brièvement commentés par leurs responsables hiérarchiques. Les entreprises participantes ont été Bétons Feidt, SES, Drees & Sommer, United Caps, Webasto, Dussmann Lavador, CFL technics et Ceratizit.
- Sensibilisation du grand public pour les emplois techniques et technologiques dans l'industrie.
- Lien permanent vers les vidéos sur [RTL Lëtzebuerg](#) et sur les réseaux sociaux de la FEDIL.



ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe dévoué de membres travaille activement à façonner et à représenter les intérêts de la fédération dans les domaines relatifs à l'énergie et à l'environnement. Les membres de ce groupe consultatif contribuent de manière proactive au développement, à la défense des positions, aux actions et à la communication de la FEDIL.

En 2023, le Board Group Energy était constitué de Roland Bastian, Romain Hoffmann, Georges Rassel, Claude Seywert, tous membres du conseil de la FEDIL, ainsi que de Christian Rech, président du conseil d'administration du Groupement des Fabricants de Matériaux de Construction.



Description

Le paquet « Fit for 55 » de la Commission européenne, conçu pour faciliter une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne d'ici 2030 par rapport à 1990, a été publié le 14 juillet 2021. Sa mission première est de faire des années 2020 une décennie transformatrice pour l'action climatique. Si elles sont adoptées et mises en œuvre, les propositions « Fit for 55 » approfondiront et élargiront la décarbonisation de l'économie européenne pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

Ce projet vise à analyser les impacts du paquet climatique européen « Fit for 55 » pour les membres de la FEDIL et à déployer l'action politique correspondante.

Actions FEDIL

- Analyse et commentaire de toutes les propositions « Fit for 55 » pertinentes pour l'industrie luxembourgeoise.
- Attention particulière portée sur la réforme du système d'échange de quotas d'émission (ETS), le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM). Information régulière des membres sur les progrès en cours concernant l'évolution du CBAM.
- Résumé des messages principaux élaborés par la FEDIL par rapport à la réforme de l'ETS et de l'introduction du CBAM :
 - ETS / CBAM : Le renforcement de l'ETS doit être progressif et dépendre de l'efficacité du CBAM, prévoir une période de transition et avec une mise en œuvre complète après 2030 ;
 - Préserver les allocations gratuites et la compensation des coûts indirects ;
 - Le CBAM n'est pas une alternative à l'ETS, le risque de contournement doit être résolu ;
 - Prévoir des allocations gratuites pour les exportations afin de préserver la compétitivité mondiale de l'industrie européenne ;
- Organisation de multiples réunions d'information avec des ministres, des commissaires européens, des membres du Parlement européen et du Parlement national ainsi que des membres des partis au pouvoir et de l'opposition au Luxembourg.

Résultats

La FEDIL a pris position sur diverses propositions et amendements via BusinessEurope et en accord avec ses membres. Elle a également reproduit et souligné la position sectorielle de ses membres via les canaux de BusinessEurope. La FEDIL a obtenu satisfaction par rapport aux points suivants de l'ETS et du CBAM :

- Introduction progressive du CBAM avec une période de transition entre octobre 2023 et décembre 2025.
- Mise en œuvre finale en 2034, réduction progressive des allocations gratuites.
- La compensation des coûts indirects est préservée.
- Le risque de contournement est adressé en partie par des valeurs de teneur en carbone par défaut équivalentes à celles des usines les moins performantes de l'UE pour les importateurs qui ne sont pas en mesure de justifier la teneur en carbone de leurs produits.
- La Commission prévoit des révisions à plusieurs dates afin de vérifier l'efficacité du CBAM en ce qui concerne le risque de contournement et les fuites de carbone ainsi que les mesures contre la perte de compétitivité des exportations hors UE.



ELECTRICITY MARKET DESIGN (EMD)

Description

En 2022, alors que les coûts de l'énergie atteignaient des niveaux sans précédent, de nombreuses entreprises se sont retrouvées contraintes de prendre des mesures draconiennes. Certaines ont choisi de réduire leur production tandis que d'autres ont pris des décisions stratégiques pour établir des opérations en dehors de l'Europe. Dans les cas les plus extrêmes, certaines entreprises n'ont eu d'autre choix que de suspendre complètement leur production, ce qui a eu des répercussions sur l'ensemble de l'économie.

Face à cette crise du marché de l'énergie, les chefs de gouvernement de l'Union européenne (UE) ont réagi avec urgence. Ils ont appelé la Commission européenne à engager rapidement une réforme complète de la conception du marché de l'électricité. Cette proposition visait à atteindre deux objectifs cruciaux : d'abord, garantir la souveraineté énergétique européenne, et ensuite, promouvoir la neutralité climatique.

Les changements de politique proposés dans le cadre du marché visaient à renforcer le marché intérieur de l'énergie, en améliorant sa résilience face aux défis futurs. Un aspect notable de ces réformes concernait la promotion de contrats à plus long terme, une stratégie destinée à protéger la souveraineté énergétique, renforcer la stabilité des prix et établir une concurrence équitable au sein des marchés de l'énergie de l'UE. Il est à noter que ces développements politiques ont été mis en place dans le contexte de la proposition de la Commission européenne pour la réforme de la conception du marché de l'électricité.

Actions FEDIL

- Analyse et commentaire de toutes les propositions EMD pertinentes pour l'industrie luxembourgeoise.
- Participation à la consultation publique de la Commission sur les éléments de réforme.
- Elaboration d'une position de la FEDIL qui a été publiée et discutée avec les autorités compétentes.
- Principaux messages élaborés par la FEDIL par rapport à la réforme du marché de l'électricité :
 - La réforme du marché doit réussir à réduire la forte volatilité des prix de l'électricité, tout en garantissant la sécurité de l'approvisionnement avec de l'énergie renouvelable à des prix compétitifs à tout moment.
 - Les prix de l'électricité doivent devenir compétitifs par rapport à ceux du gaz afin de promouvoir la décarbonisation des processus industriels par le biais de l'électricité.
 - Il est essentiel que cette réforme maintienne un niveau de concurrence équitable entre les États membres qui s'approvisionnent dans différentes zones d'enchères de l'Union européenne afin d'assurer une transition énergétique harmonieuse et équitable dans toute la région.
- Suivi du processus législatif de l'UE et prise de position via BusinessEurope.

Résultats

FEDIL salue la proposition de réforme du marché de l'électricité de la Commission européenne. La fédération est satisfaite de constater que :

- Elle comprend des contrats pour la différence (CfDs) obligatoires à deux voies ou des schémas de soutien similaires avec une régulation des prix pour garantir que le soutien soit en adéquation avec les coûts réels des investissements et empêcher une rémunération excessive pendant les périodes de prix élevés de l'électricité.
- Tout bénéfice exceptionnel généré par les entreprises d'électricité au-dessus du plafond de prix établi serait redistribué aux consommateurs finaux. Ces fonds pourront également être alloués pour financer les coûts des schémas de soutien direct des prix ou des investissements visant à réduire les coûts de l'électricité pour les utilisateurs finaux.

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Nous considérons la proposition comme un développement positif promettant, à long terme, des prix de l'électricité stables conformes aux coûts réels du système et visant à garantir un financement à long terme pour la transformation nécessaire pour augmenter la part des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire.

Malheureusement, la proposition ne traite pas les hausses des prix de l'énergie à court terme et manque d'éléments satisfaisants pour réduire l'inégalité des prix de l'énergie, en particulier les prix de l'électricité, entre les États membres.



FLEXIBILITÉ DU CÔTÉ DE LA DEMANDE

Description

Avec l'augmentation de la production d'énergie renouvelable, la volatilité des prix dans le système électrique devrait encore augmenter dans les années à venir, ce qui nécessite une plus grande flexibilité du système électrique. Ce besoin peut représenter une opportunité pour les clients industriels de réduire leurs factures d'énergie en fournissant au système la flexibilité nécessaire. La capacité des consommateurs à contribuer au système électrique en adaptant leurs habitudes de consommation ou de production d'énergie est appelée flexibilité du côté de la demande (Demand-Side Flexibility). L'application de stratégies intelligentes de flexibilité du côté de la demande peut procurer aux consommateurs industriels un avantage concurrentiel malgré un environnement de marché de l'énergie volatil.

La FEDIL estime que la flexibilité du côté de la demande est importante dans l'industrie, car elle contribue à équilibrer l'offre et la demande dans le réseau électrique, garantissant que l'électricité soit disponible au moment et à l'endroit où elle est nécessaire. Avec l'intégration croissante de sources d'énergie renouvelable, telles que l'énergie éolienne et solaire, le réseau électrique est devenu plus variable et moins prévisible. Cela signifie qu'il peut y avoir des moments, où la demande en électricité dépasse l'offre disponible ou vice versa.

Il existe des modèles où l'industrie peut tirer parti de la flexibilité du côté de la demande.

Actions FEDIL

- Organisation d'un workshop à destination des membres sur le sujet de la Demand-Side Management (DSM) afin d'explorer les opportunités y relatives pour l'industrie : Ce workshop a permis aux membres de se réunir pour discuter des avantages, des défis et des meilleures pratiques liés à la flexibilité de la demande. Des experts du domaine sont intervenus pour partager leur expertise et ont aidé les membres à comprendre comment intégrer efficacement la flexibilité de la demande dans leurs opérations.
- Facilitation des discussions bilatérales entre Creos et les membres pour approfondir le potentiel identifié et tester les produits liés à la flexibilité de la demande : Ces discussions bilatérales ont offert l'opportunité à Creos et aux membres FEDIL de collaborer étroitement afin d'explorer davantage le potentiel de la flexibilité de la demande et de discuter de tests pilotes pour les produits associés. Cela permettra au gestionnaire de réseau de développer des solutions sur mesure en fonction des besoins spécifiques des membres et d'optimiser l'utilisation de la flexibilité de la demande dans leurs activités.

Résultats

Les résultats du workshop ont révélé que la flexibilité du côté de la demande (DSM) était largement reconnue comme une opportunité, en particulier parmi les grandes entreprises à forte intensité énergétique. Ces organisations ont reconnu les avantages potentiels et la valeur de la mise en œuvre de stratégies de DSM au sein de leurs opérations. Cependant, il était également évident que les petites entreprises n'avaient pas encore pleinement adopté le concept de DSM, et qu'il y avait une disparité notable en termes de sensibilisation et d'adoption entre ces entités plus petites et leurs homologues plus grands. Cette constatation a souligné la nécessité d'efforts éducatifs et de sensibilisation ciblés pour promouvoir la compréhension et l'adoption

des pratiques de DSM parmi les petites entreprises, afin de garantir que les avantages de la flexibilité du côté de la demande soient accessibles à un public plus large de consommateurs d'énergie.



AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Description

En 2023, les prix de l'énergie, telle que le gaz, le charbon et l'électricité, ont enregistré une baisse notable par rapport aux niveaux historiquement élevés de 2022. Cette réduction des prix est attribuable à divers facteurs, notamment une augmentation de la production d'énergie renouvelable et des mesures visant à stabiliser le marché énergétique. L'année précédente, la hausse des prix du gaz et du charbon ainsi que l'augmentation du prix du CO₂ dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE avaient entraîné une augmentation des prix de l'électricité.

En Allemagne, les prix de l'électricité, qui avaient atteint un sommet record en 2022, ont connu une baisse significative depuis lors. Cette réduction s'explique par un rééquilibrage des marchés de l'énergie et une réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

Certains gouvernements avaient pris des mesures préventives pour atténuer l'impact sur les factures d'électricité, en mettant l'accent sur la protection des ménages vulnérables. Toutefois, avec la réduction des prix de l'énergie en 2023, l'attention s'est progressivement déplacée vers des politiques énergétiques plus favorables aux entreprises, visant à soutenir la croissance économique et à renforcer la compétitivité de l'industrie.

Par ailleurs, l'encadrement temporaire de crise (« Temporary Crisis Framework ») mis en place depuis 2022 a été transformé par la Commission européenne en un encadrement temporaire de crise et de transition, accordant plus de souplesse aux États membres pour concevoir et mettre en œuvre directement des mesures de soutien dans les secteurs essentiels à la transition vers la neutralité climatique et une industrie à zéro émission nette, sans que la Commission ne doive les autoriser préalablement.

Actions FEDIL

- Information des membres sur les mécanismes de tarification de l'énergie et explication des raisons sous-jacentes à la formation des prix de l'énergie ainsi que des risques qui y sont associés.
- Maintien et consultation du groupe de travail formé en 2022 et chargé de formuler une série de propositions à l'intention du gouvernement en vue d'atténuer la pression exercée sur les prix de l'énergie.
- Collaboration étroite avec le gouvernement pour élaborer, quantifier et progressivement ajuster les critères d'éligibilité des entreprises aux aides d'État en matière d'énergie, puis pour prolonger les aides disponibles. Participation à l'identification des secteurs les plus vulnérables et à l'évaluation de leurs surcoûts énergétiques résultant de la crise.
- Continuation de la publication de la note d'information « Energy Briefing » en 2023, lancée pour la première fois à l'automne 2022. Cette note vise à tenir les membres informés des derniers développements concernant l'évolution des prix de l'énergie, les initiatives gouvernementales et les actions politiques connexes.
- Élaboration d'une note FEDIL en collaboration avec le ministère de l'Énergie et certains fournisseur(s) d'énergie(s) sur les « Long-term Power Purchase Agreements » (LTPPA). Élaboration d'une simulation avec un échantillon d'entreprises pour comprendre le LTPPA.
- Communication des propositions mises à jour au ministre de l'Économie lors des discussions concernant la prolongation du cadre temporaire de crise de l'Union européenne (EU Temporary Crisis Framework), à partir duquel dérivent les mesures nationales d'aides d'État visant à soutenir les entreprises impactées

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

par l'augmentation des prix de l'énergie.

Résultats

- Mise à jour et prolongation des régimes nationaux d'aides à l'énergie et des garanties pour les entreprises de toutes tailles et de tous niveaux de consommation d'énergie. Les régimes d'aides ont été adaptés en utilisant pleinement les marges de manœuvre prévues par le cadre communautaire. De plus, le régime visant à remédier aux préoccupations liées à l'inégalité des conditions de concurrence au sein du marché unique a été prolongé et doté d'un plafond supérieur.
- Publication de huit éditions du « Energy Briefing » en 2023, avec une liste de distribution en constante augmentation tout au long de l'année.
- Publication d'une Note FEDIL sur les « Long-term Power Purchase Agreements » qui a été mise à disposition à la DG Competition de la Commission.



FRAIS DE RÉSEAUX

Description

En décembre 2022, l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a annoncé des augmentations significatives des tarifs de transmission et de distribution de l'électricité pour l'année 2023. Le régulateur a souligné, entre autres, que l'incertitude élevée sur les marchés de l'électricité était l'une des principales raisons de ces tarifs. Les augmentations de prix ont un impact sur les marchés spot et sur tous les marchés de l'électricité ainsi que sur les coûts de service de réseau en amont.

Les augmentations tarifaires pour les entreprises industrielles en 2023, pour les tensions moyennes, élevées et très élevées, ont pu atteindre jusqu'à quatre fois les tarifs de 2022. Les modèles actuels de tarification du réseau semblent inéquitables en ce qui concerne l'allocation des coûts : les consommateurs industriels supportent une part disproportionnée des coûts du réseau par rapport à d'autres groupes de consommateurs. Cela peut représenter un désavantage compétitif pour l'industrie luxembourgeoise.

De plus, avec la réduction de la demande de sources de production traditionnelles en faveur d'une production plus décentralisée axée sur les énergies renouvelables, la détermination de la répartition des coûts fixes du réseau entre les consommateurs devient plus complexe. Par ailleurs, la répartition des coûts de maintenance du réseau à juste titre parmi tous les consommateurs peut constituer un défi.

Finalement, les tarifs de réseau unilatéralement majorés au Luxembourg représentent un désavantage compétitif significatif pour l'industrie du pays, notamment lorsque les pays voisins maintiennent des tarifs de réseau relativement stables grâce à des interventions étatiques et à des pratiques améliorées de planification et de gestion du réseau en 2022. Afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les industries de l'Union européenne, il est impératif de s'attaquer à ces tarifs de réseau. Il est également impératif de prendre des mesures rapides pour réduire les tarifs de réseau afin de permettre de corriger le déséquilibre actuel. En donnant la priorité à la réduction des tarifs de réseau, le gouvernement témoignera ainsi de son engagement à créer un environnement favorable aux affaires et à maintenir la compétitivité de l'industrie luxembourgeoise.

Actions FEDIL

La FEDIL a organisé un workshop avec les membres résultant dans des propositions de la FEDIL pour :

- Trouver des solutions pour soulager les consommateurs industriels du fardeau supplémentaire des tarifs de réseau significativement augmentés en période de prix de l'énergie déjà élevés.
- Accroître la visibilité sur l'évolution des tarifs de réseau d'année en année basée sur des estimations

des frais de réseau pour l'année suivante.

- Contribuer à l'élaboration de modèles équitables d'allocation des coûts du réseau et de tarifications qui ne nuisent pas à la compétitivité de l'industrie luxembourgeoise.
- Instaurer des tarifs pluriannuels en vue d'une meilleure répartition sur le temps.

Quatre options susceptibles de réduire les tarifs de réseau à court terme ont été élaborées, présentées et discutées avec le ministre de l'Énergie. Ces options comprenaient :

1. Rendre les tarifs de réseau éligibles à l'aide énergétique.
2. Adapter les coûts du réseau pour qu'ils correspondent aux prix réels de l'électricité, qui ont baissé depuis l'estimation réalisée à l'été 2022.
3. Étaler les coûts du réseau sur une période prolongée afin de soulager la pression à court terme.
4. Augmenter les intervalles entre les ajustements des tarifs de réseau.

De plus, la FEDIL a mis en place un groupe de travail chargé de développer des propositions visant à réformer le modèle d'allocation des coûts du réseau et les modèles tarifaires, et a élaboré un document à discuter avec le régulateur et le ministre de l'Économie.

Résultats

La FEDIL a réussi à rendre éligibles les coûts du réseau électrique aux aides étatiques destinées à soutenir les entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie.

De plus, le gouvernement a réduit les frais du réseau électrique en vigueur pour l'année 2023, et ce à partir de septembre 2023, afin de permettre aux entreprises de bénéficier rapidement des baisses de prix de l'électricité depuis le début de l'année 2023. Finalement, il convient de noter que, pour les consommateurs industriels, les tarifs du réseau électrique ont été maintenus au même niveau que ceux de septembre 2023 pour l'année 2024, malgré l'augmentation des coûts du réseau en amont.

Finalement, la FEDIL a élaboré une position contenant les solutions d'une réforme des frais de réseau en faveur de l'industrie. Cette position guidera la réponse de la FEDIL à la consultation publique en 2024 et sera discutée davantage avec le ministre de l'Énergie.



INTRODUCTION DU CBAM

Description

Le Mécanisme d'Ajustement aux Frontières du Carbone (CBAM) est l'outil de l'UE visant à mettre un prix sur le carbone émis lors de la production de biens intensifs en carbone entrant dans l'UE et à encourager une production industrielle plus propre dans les pays en dehors de l'UE.

L'introduction progressive du CBAM est alignée sur la suppression de l'attribution gratuite d'allocations dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions (ETS) de l'UE pour soutenir la décarbonisation de l'industrie de l'UE. Les entreprises importatrices d'acier (à l'exception de certains ferroalliages), d'aluminium, d'engrais azotés, de ciment, d'hydrogène ou d'électricité doivent veiller à ce que leurs importations respectent les dispositions du Mécanisme d'Ajustement aux Frontières du Carbone (CBAM) applicables à ces biens.

La période de transition du CBAM a commencé le 1^{er} octobre 2023 et se termine le 31 décembre 2025. Ce projet se concentre à préparer les entreprises membres de la FEDIL aux obligations de la période de transition.

À partir de 2026, le CBAM sera pleinement applicable avec l'obligation de remettre des certificats CBAM correspondant à la teneur en carbone des importations. Les biens soumis au CBAM sont considérés comme

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

particulièrement exposés au « déplacement du carbone ». Les mesures climatiques restrictives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans une seule région du monde (par exemple, le marché du carbone de l'Union européenne) sont susceptibles d'entraîner une augmentation des émissions de GES dans le reste du monde, contrairement à l'effet attendu.

Actions FEDIL

- Élaboration de propositions pour des compensations sur les volumes de production destinés à l'export, suite à la suppression des allocations gratuites dans le cadre de l'introduction du CBAM, pour préserver le « level playing field ».
- Organisation d'un webinaire en collaboration avec un consultant spécialisé pour informer et sensibiliser les membres à l'obligation récente du Mécanisme d'Ajustement aux Frontières du Carbone (CBAM) et pour leur fournir des informations essentielles sur la manière de s'y conformer.
- Sensibilisation de l'Administration de l'environnement ainsi que la douane sur le besoin en information de la part des entreprises quant à la mise en œuvre de la réglementation et sur la nécessité de maintenir la charge administrative liée au CBAM aussi légère que possible.
- Assistance aux membres dans des questions techniques concernant l'introduction de la phase de transition.

Résultat

L'Administration de l'environnement a organisé un webinaire pour informer les entreprises sur les obligations pendant la phase de transition et sur la manière dont elles pouvaient se conformer. La transposition du CBAM en droit national est en train d'être effectuée en stricte conformité avec le texte de l'UE, sans engendrer de charges additionnelles. Sur le plan européen, la question des compensations sur les volumes de production destinés à l'export suite à la suppression des allocations gratuites dans le cadre de l'introduction du CBAM fera l'objet de nouvelles discussions en 2024.



ACCORD VOLONTAIRE POST-2023

Description

Les entreprises adhérentes à l'accord volontaire « énergie » s'engagent à une amélioration de leur efficacité énergétique, voire au développement d'énergies renouvelables sur une période donnée. L'Accord de coalition du nouveau gouvernement prévoit une mise à jour de l'accord volontaire, tout en œuvrant pour des prix de l'énergie compétitifs pour les entreprises industrielles qui effectuent des efforts de décarbonation. Ce projet vise à déterminer les conditions-cadres d'un nouvel accord volontaire pour la période post-2023. À côté des dispositions de l'accord volontaire, ce projet vise à instaurer une taxe énergétique unique pour l'électricité, rassemblant les différentes composantes qui sont aujourd'hui réparties parmi divers mécanismes et sous diverses formes.

Actions FEDIL

- Élaboration de propositions par la FEDIL pour la conception du nouvel accord volontaire.
- Échanges avec le ministère de l'Énergie sur les propositions de la FEDIL et les réflexions du ministère de l'Énergie.
- Élaboration d'une proposition de la FEDIL pour abolir le mécanisme de compensation et pour axer les incitatifs financiers liés à l'accord sur une taxe unique sur l'électricité à plusieurs composantes.

Résultats

Suite aux différents échanges avec le ministère de l'Énergie, les grandes lignes du nouvel accord volontaire post-2023 ont pu être déterminées. Ainsi, une dimension « décarbonation » sera introduite à côté de la dimension « efficacité énergétique » afin d'offrir une meilleure cohérence avec les objectifs climatiques à l'horizon 2030. Le projet continuera en début 2024 afin de déterminer le potentiel d'efficacité énergétique, voire de décarbonation, des entreprises adhérentes et de signer un nouvel accord volontaire permettant aux entreprises concernées d'y adhérer jusqu'au 31 mai 2024 au plus tard.



EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES

Description

La loi du 9 juin 2022 relative aux emballages et aux déchets d'emballages oblige désormais les entreprises de recourir à un organisme agréé pour satisfaire aux nouvelles exigences en matière de collecte et de valorisation des déchets d'emballages non ménagers. Suite à l'analyse réalisée en 2022, la FEDIL s'est associée avec Valorlux afin de créer la nouvelle filière de responsabilité élargie du producteur pour les emballages et les déchets d'emballages mis sur le marché luxembourgeois afin que les entreprises puissent satisfaire à leurs obligations.

Actions FEDIL

- Organisation de plusieurs workshops avec Valorlux afin de déterminer le modèle d'implémentation de la responsabilité élargie du producteur le plus adapté aux responsables d'emballages, aux déballeurs et aux collecteurs de déchets.

Résultats

Un modèle d'implémentation de responsabilité élargie du producteur a été défini ensemble avec les responsables d'emballages, les déballeurs et les collecteurs de déchets. Les prochaines étapes du projet consistent à informer les membres des nouvelles obligations et des dispositions relatives à l'adhésion à l'organisme agréé.



CONSIGNE EMBALLAGES

Description

La loi du 9 juin 2022 relative aux emballages et aux déchets d'emballages prévoit la possibilité de recourir à un système de consigne pour les emballages de boissons servant à la consommation humaine et qui sont mis sur le marché luxembourgeois. Par ailleurs, la directive du 30 novembre 2022 relative aux emballages et aux déchets d'emballages prévoit que les États membres mettent en oeuvre des systèmes de consigne pour certains types d'emballages de boissons au plus tard le 1^{er} janvier 2029.

Dans ce contexte, le ministère de l'Environnement a lancé une première étude de marché ayant comme objectif d'établir une vue d'ensemble sur les possibilités de consignation et de déconsignation et de déterminer quel(s) système(s) serai(ent) le(s) plus adapté(s) pour le Luxembourg, en concertation avec les acteurs concernés.

Actions FEDIL

- Organisation de deux workshops pour les membres FEDIL afin de déterminer les avantages et les

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

inconvenients des différents systèmes de collecte identifiés, aux différents stades de la chaîne de valeur et du cycle de vie des emballages (de la production de l'objet jusqu'à la gestion finale du déchet).

- Participation à la réunion de kick-off pour la réalisation de l'étude.
- Observations et commentaires de la FEDIL soumis dans le cadre de l'étude.

Résultats

L'analyse avec les membres de la FEDIL conclut que, de façon générale, un système de consigne national pour les emballages de boissons est peu adapté au marché luxembourgeois et n'apporterait pas de contribution significative à l'atteinte des taux de recyclage. Outre l'arbitrage très délicat entre incitation financière suffisante (jusqu'à 1€) et compétitivité des commerces, le champ d'application d'un futur système de consigne potentiel devrait s'aligner sur les réglementations européennes (système de consigne obligatoire pour les canettes et les bouteilles en PET au plus tard en 2029). Les observations et commentaires de la FEDIL ont été prises en compte dans l'étude du ministère de l'Environnement.



COMMODO 5.0

Description

Les délais des procédures d'autorisation d'exploitation sont souvent perçus comme trop lents et trop lourds. Deux projets de loi adoptés en 2023 visent à digitaliser et à accélérer les procédures administratives, respectivement à prioriser les demandes d'autorisations pour des projets s'inscrivant dans une démarche de décarbonation. Pour la FEDIL, il est important de régulièrement consulter ses membres sur d'éventuels problèmes récurrents dans la procédure d'autorisation et de les adresser avec les autorités compétentes en vue d'une simplification administrative.

Actions FEDIL

- Organisation d'un workshop FEDIL avec les membres afin d'informer sur les modifications de la loi et d'élaborer un positionnement de la FEDIL.
- Les commentaires de la FEDIL, notamment sur la digitalisation en tant que « gain de temps », ont été portés à l'attention des autorités compétentes (Comité d'accompagnement en matière de comodo)
- Préparation d'un formulaire d'enquête afin d'identifier d'éventuels problèmes récurrents dans les demandes d'autorisation.

Résultats

Les membres ont été informés des propositions de modifications et l'échange avec les membres aura permis de positionner la FEDIL par rapport aux initiatives législatives en cours. Pour la FEDIL, la digitalisation des procédures n'est pas une fin en soi, mais doit permettre une simplification administrative ET une réduction des délais d'autorisation. L'objectif devrait être d'automatiser à terme les demandes d'autorisation, en adaptant le cadre légal et en profitant pleinement des technologies existantes. Une enquête sera lancée début 2024 auprès des membres de la FEDIL afin de déterminer d'autres éventuels problématiques récurrents dans la procédure administrative.



PRIX DE L'ENVIRONNEMENT 2023

Description

Depuis plus de 35 ans, le Prix de l'Environnement de la FEDIL vise à récompenser les entreprises dont les efforts techniques et financiers ont pour but de concilier productivité et préservation des ressources naturelles.

Les catégories dans lesquelles les entreprises peuvent être récompensées sont les suivantes :

1. Technologies propres : procédés novateurs réduisant l'impact de l'activité des entreprises sur l'environnement.
2. Produits « verts »: produits tenant compte de la protection de l'environnement aux différentes étapes de leur cycle de vie.
3. Gestion de l'environnement : action novatrice pour améliorer la gestion de l'environnement.

Actions FEDIL

- Organisation du concours: appels à candidatures ; réunions du jury ; cérémonie de remise des prix.
- Communication : réalisation de vidéos sur les projets primés, présence sur les réseaux sociaux, préparation d'un dossier de presse.

Résultats

Le jury a évalué 13 dossiers de candidature et a attribué des Prix de l'Environnement 2023 dans 3 catégories :

- Catégorie Produit : « Sustainable Recyclable Packaging : oneBARRIER FibreCycle solutions » de l'entreprise Michelman International S.à r.l.
- Catégorie Process : « upGRADE » de l'entreprise Ceratizit Group.
- Catégorie Gestion : « Traitement et recyclage des eaux résiduaires issues de la production » de Brasserie Nationale.

Les projets des lauréats ont été présentés sous forme de vidéos. Le Prix de l'Environnement 2023 a permis d'augmenter la visibilité et la notoriété des entreprises primées auprès du grand public et de promouvoir le caractère environnemental des entreprises membres de la FEDIL. La cérémonie de remise du prix a eu lieu le 21 novembre 2023 en présence du ministre de l'Environnement.



DIGITAL & INNOVATION

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées à la transformation numérique et à l'innovation : le Board Group Digital and Innovation. Les membres de ce groupe identifient des champs d'action et contribuent activement au développement et à la représentation des positions, des actions et de la communication de la FEDIL.

Le groupe est composé de Yves Elsen, Christophe Goossens, Gérard Hoffmann, Paul Konsbruck, Jean-Louis Schiltz et Claude Strasser.



Description

Le projet a été lancé début 2022 afin d'informer les membres et de partager notre expertise en matière de partage et d'accès aux données avec les décideurs politiques européens et nationaux.

Le 23 février 2022, la Commission européenne a présenté la « proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données) » dite « Data Act », qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne des données de 2020 et vient compléter le règlement sur la gouvernance des données. La proposition de règlement vise à assurer l'équité dans l'environnement numérique, stimuler le développement d'un marché des données concurrentiel, ouvrir des perspectives pour l'innovation fondée sur les données et rendre les données plus accessibles à tous. Il établira des règles pour déterminer qui peut accéder à quelles données et les utiliser, et à quelles fins, dans tous les secteurs économiques de l'UE.

Actions FEDIL

- Organisation de réunions virtuelles du groupe de projet afin d'échanger sur les dispositions relatives à la protection du secret des affaires, jugées insuffisantes par les membres.
- Information régulière du groupe de projet sur les développements lors des trilogues et organisation de réunions virtuelles du groupe de projet afin de présenter les propositions d'amendements discutées lors des trilogues et collecter les points de vue des membres.
- Rédaction d'une lettre, avec la Chambre de Commerce, en vue de la réunion du groupe « Télécommunications et société de l'information » du 14 mars 2023 du Conseil, attirant l'attention sur la nécessité de clarifier un certain nombre de points avant de finaliser le texte et d'atteindre une orientation générale, et envoi au Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC).
- Présentation de la proposition de texte et de la position commune, en collaboration avec la Chambre de Commerce, au groupe de travail « Data Economy and Open Finance » de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL).
- Contribution aux échanges de la Digital Economy Task Force de BusinessEurope.
- Information du groupe de projet sur les travaux du sous-groupe d'experts (dont BusinessEurope est membre) sur le partage de données B2B et les clauses contractuelles types sur le changement de fournisseur cloud et le plan de sorti, créé dans le contexte de l'article 34 du « Data Act ».

Résultats

- Les dispositions relatives à la protection du secret des affaires ont été renforcées dans le texte final.
- Le « Data Act » a été adopté et publié au Journal Officiel de l'Union européenne fin 2023.
- Le « Data Act » entrera en vigueur début 2024 et sera applicable vingt mois plus tard,
- La FEDIL lancera, en collaboration avec la Chambre de Commerce, un projet en 2024 pour travailler sur la transposition et l'implémentation du texte au niveau national et suivre la publication des actes d'implémentation de la Commission européenne.
- La FEDIL organisera, en collaboration avec la Chambre de Commerce, une conférence afin d'informer les entreprises concernées par le « Data Act » et de les sensibiliser sur l'impact des dispositions dans la pratique.



DIRECTIVE NIS 2.0

Description

Le projet a été lancé début 2023 à la suite de la publication au Journal Officiel de l'Union européenne fin 2022 de la « directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union » (directive NIS 2.0) afin d'identifier les sujets à aborder politiquement lors de la transposition en loi nationale et de mener l'action politique en conséquence, d'identifier les entreprises membres concernées par la directive et de les informer des futures mesures techniques et opérationnelles à mettre en œuvre pour se conformer à la directive.

Cette directive est rentrée en vigueur 20 jours après sa publication au Journal Officiel. Elle entrera en application fin 2024, les États membres doivent alors avoir transposé la directive en loi nationale.

Actions FEDIL

- Envoi d'une note informative aux membres afin de les sensibiliser sur les secteurs dans le champ d'application de la directive NIS 2.0 ainsi que sur les critères de taille pour déterminer si une entreprise est couverte ou non par la directive.
- Publication d'une page dédiée sur le site FEDIL regroupant les principales informations relatives à la directive NIS 2.0.
- Organisation d'une conférence le 17 octobre 2023 pour les membres FEDIL afin de présenter la directive NIS 2.0, le cadre de mise en conformité à implémenter ainsi que les obligations auxquelles les entreprises devront répondre pour se conformer à la directive NIS 2.0.
- Réponses aux questions des membres sur la directive NIS 2.0.
- Établissement d'une relation ouverte avec les autorités compétentes, l'ILR et la CSSF, afin de collaborer quant à l'implémentation de la directive NIS 2.0 et à la préparation des entreprises.
- Analyse de l'avant-projet de loi et identification des sujets à aborder politiquement lors de la transposition en loi nationale que la FEDIL veut fidèle à la directive.
- Rencontre avec le Haut-Commissariat à la Protection Nationale, en charge de la transposition de la directive en loi nationale, afin de transmettre les commentaires relatifs à l'avant-projet de loi.

Résultats

- Les membres de la FEDIL ont été sensibilisés à l'entrée en application de la directive et ont été informés quant aux obligations réglementaires et aux délais de mise en œuvre.
- La FEDIL collabore avec les autorités compétentes pour accompagner les entreprises dans la préparation à l'entrée en application de la directive NIS 2.0.
- La FEDIL a fait part de ses commentaires sur l'avant-projet de loi transposant la directive NIS 2.0, qui ont été pris en compte.
- La FEDIL a répondu aux questions des membres relatives à la directive NIS 2.0, notamment quant au champ d'application de la directive.
- La FEDIL continuera à suivre l'implémentation de la directive NIS 2.0 par les entreprises, en collaboration avec l'ILR et la CSSF.



CYBER RESILIENCE ACT

Description

La FEDIL a continué en 2023 les travaux et les actions du projet débuté en octobre 2022 afin d'informer les membres et de partager notre expertise en matière de cybersécurité des produits connectés avec les décideurs politiques européens et nationaux.

Le 15 septembre 2022, la Commission européenne a présenté la « proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant des exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant le règlement (UE) 2019/1020 », dite « Cyber Resilience Act » (CRA), annoncée par la Présidente de la Commission européenne dans son discours sur l'état de l'Union en 2021 et qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne de cybersécurité présentée en 2019. La proposition de règlement introduit des exigences obligatoires en matière de cybersécurité pour les produits matériels et logiciels, tout au long de leur cycle de vie. Le CRA vise, entre autres, à créer les conditions pour le développement de produits comportant des éléments numériques sécurisés, en veillant à ce que les produits comportant des éléments numériques mis sur le marché de l'UE présentent moins de vulnérabilités et à ce que les fabricants restent responsables de la cybersécurité tout au long du cycle de vie de leur produit.

Actions FEDIL

- Suivi des discussions et des négociations au sein du Conseil et du Parlement européen et également lors du processus de trilogues entre les colégislateurs.
- Contribution aux messages politiques de BusinessEurope lors des trilogues.

Résultats

- La FEDIL a informé les membres du groupe de projets des développements qui ont eu lieu lors des trilogues, notamment sur la question de la divulgation des vulnérabilités activement exploitées.
- La FEDIL a contribué à la position de BusinessEurope.
- À l'issue des trilogues, un accord politique provisoire a été trouvé entre les colégislateurs fin 2023.
- La finalisation du texte se poursuivra au niveau technique sous la Présidence belge.
- La FEDIL va poursuivre le projet pour informer ses membres sur l'avancement de la proposition de règlement et pour être à l'écoute de ses membres.



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Description

À la suite de la publication par la Commission européenne, le 21 avril 2021, de la proposition de règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle, dite « AI ACT », la FEDIL a créé un groupe de projet avec lequel la FEDIL a continué ses actions et travaux en 2023.

Actions FEDIL

- Suivi des discussions et des négociations au sein du Conseil et du Parlement européen et également lors du processus de trilogues entre les colégislateurs.
- Information des membres du groupe de projet sur les développements politiques qui ont porté majoritairement sur la manière de réglementer les modèles d'intelligence artificielle générative et des

modèles de fondation, le choix des catégories de systèmes d'intelligence artificielle à hauts risques et ceux à bannir ou encore la définition de l'intelligence artificielle.

- Contribution aux messages politiques de BusinessEurope lors des trilogues.
- Présentation de la proposition de règlement « AI Act » lors de l'événement « AI in Tech : what's next ? » du 8 novembre 2023 organisé par EY Luxembourg et Luxinnovation.

Résultats

- Un accord politique provisoire a été trouvé entre les colégislateurs fin 2023.
- La finalisation du texte se poursuivra au niveau technique sous la Présidence belge.
- La FEDIL va poursuivre le groupe de projet pour informer sur l'avancement de la proposition de règlement et pour être à l'écoute de ses membres. Le travail du groupe de projet va permettre à la FEDIL de contribuer activement au débat, entre autres, par le biais de BusinessEurope.
- La FEDIL va créer un forum sur l'IA, rassemblant les membres FEDIL de la communauté de l'AI afin de collecter les préoccupations des entreprises relatives au développement ou à l'utilisation de l'IA qu'elle va pouvoir relayer aux décideurs politiques et ainsi contribuer activement au débat au niveau national et européen pour mettre en place le cadre et les conditions adéquates au développement de l'IA.



RENCONTRES « DIGITAL & INNOVATION »

Description

Afin d'offrir à ses membres l'opportunité de s'informer sur les projets et les initiatives liés à la numérisation et à l'innovation, la FEDIL a instauré un nouveau forum destiné aux membres, responsables digitalisation et innovation : les rencontres Digital et Innovation ou « Digital & Innovation Meetups ». Avec ce nouveau format, la FEDIL veut stimuler les échanges d'idées et inciter les collaborations entre les différents acteurs de la recherche, de l'innovation et de la transformation numérique.

Ces rencontres seront organisées deux à trois fois par an et s'adressent aux personnes impliquées dans le développement, la gestion et la mise en œuvre de la transformation numérique et de l'innovation.

Actions FEDIL

- Définition du concept des Digital & Innovation Meetups : 1. des présentations d'initiatives/projets dans les domaines 'Innovation et Digital' ; 2. des start-up pitches pour des start-ups 'industrielles' ; 3. des informations sur les projets FEDIL en cours ; 4. Networking reception – pour favoriser les discussions et échanges d'idées.
- Organisation de la première édition des rencontres 'Digital & Innovation' à la FEDIL.

Résultats

Quelque 60 personnes intéressées ont participé à la première édition de ce forum qui a eu lieu en octobre 2023. À l'ordre du jour ont figuré une présentation du nouveau Luxembourg National Data Service, dont la mission est d'améliorer l'accès aux données du secteur public pour une utilisation dans les secteurs public et privé ainsi qu'une présentation sur l'innovation en matière de technologies vertes au LIST. Le public a également pu découvrir deux projets innovants, à savoir la plateforme collaborative de durabilité développée par la start-up ClimateCamp et la technologie Scan to BIM développée par l'entreprise de construction Stugalux. La session a été complétée par une mise à jour des services L-DIH et un résumé des projets et initiatives FEDIL en cours. Le succès de cette première édition a renforcé la détermination de la FEDIL à organiser cet événement deux à trois fois par an à l'avenir.



ÉCOFIN

Au-delà des trois grands sujets d'expertise qui sont au cœur de son action, la FEDIL est régulièrement appelée à se prononcer sur des thématiques plus globales ayant notamment trait à la politique industrielle du pays et au cadre réglementaire européen.



CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS

Description

Fin 2021, le gouvernement avait approuvé la proposition du ministre de l'Économie de lancer des travaux préparatoires en vue de l'introduction d'un régime de contrôle des concentrations au Luxembourg. Étant donné la petite taille du marché luxembourgeois et la concurrence en provenance des pays voisins, le sujet se présente d'une façon particulière au Luxembourg. Il est important de souligner que la situation concurrentielle au Luxembourg dépend essentiellement d'un bon fonctionnement du marché intérieur et qu'une application restrictive d'un contrôle des concentrations ferait obstacle au développement endogène des entreprises locales face à leurs grands concurrents étrangers. Plusieurs membres de la FEDIL ont une vue très critique et expriment leur scepticisme sur le sujet. Si un cadre légal sur le contrôle des concentrations était introduit, les seuils d'éligibilité devraient être assez élevé pour éviter une inflation de dossiers et les marchés européen ou régional devraient en principe constituer les marchés de référence pour l'analyse d'un dossier tombant sous le champ d'application.

Tout au long du processus de concertation, la FEDIL a maintenu sa position que le principe d'une autorisation préalable constitue un obstacle à éviter dans une petite économie ouverte comme la nôtre, où la très grande majorité des secteurs d'activité est ouverte à la concurrence étrangère.

Actions FEDIL

- Poursuite de rencontres et des échanges de vues avec les responsables du dossier au niveau ministériel et leurs consultants.
- Positionnement par rapport aux différentes étapes d'avancement du dossier. et notamment par rapport au projet de loi déposé en été 2023 et contribution à l'avis de la Chambre de Commerce.
- Sujet évoqué avec les partis avant les élections et rappel du message dans le contexte de la formation du nouveau gouvernement.

Résultats

- Dépôt du projet de loi 8296 en date du 23 août 2023. Il n'a plus été abordé au Parlement avant les élections.
- Le projet de loi prévoit l'introduction d'un régime de contrôle des concentrations entre entreprises, telles que les fusions, les acquisitions ou encore la création de certaines entreprises communes, présentant un lien avec le Luxembourg. Il tient compte de quelques soucis exprimés par la FEDIL dans le cadre des échanges qu'elle a pu avoir avec le ministère.
- Dans son accord de coalition, la nouvelle majorité gouvernementale entre CSV et DP exprime sa volonté de soumettre ce projet de loi à une analyse critique.



GOVERNANCE D'ENTREPRISE DURABLE ET DEVOIR DE DILIGENCE

Description

Le projet, initié en 2020 sur la base d'initiatives non législatives de la Commission européenne et du Parlement européen, s'est poursuivi durant l'année 2022, en particulier depuis la proposition de directive présentée par la Commission européenne qui impose aux entreprises concernées des obligations de devoir de vigilance tout au long de leur chaîne de valeur. En 2023 ont suivi toutes les étapes de la procédure législative au niveau de l'UE qui est désormais achevée. L'année 2023 a ainsi été marquée par des négociations politiques et techniques intenses, y compris dans les trilogues entre la Commission, le Conseil et le Parlement, ce qui reflète l'importance et la complexité de ce dossier.

La FEDIL a toujours salué l'initiative d'aborder ce sujet au niveau européen afin d'éviter une multiplication des initiatives au niveau national.

Toutefois, la FEDIL a mis en exergue le risque de fragmentation du marché intérieur européen en raison de la marge de manœuvre trop importante que la proposition de la Commission accordait aux États membres lors de la transposition de la directive en droit national. C'est pourquoi la FEDIL a toujours plaidé en faveur de l'introduction dans le texte législatif d'une « clause du marché intérieur », couvrant au moins les normes opérationnelles, afin de garantir des règles uniformes et d'assurer des conditions de concurrence équitables entre les États membres en ce qui concerne la conformité des entreprises.

Actions FEDIL

- Suivi et activité de lobbying continue à toutes les étapes des négociations, y compris en trilogues, en se concentrant sur l'harmonisation des règles dans le marché intérieur.
- Collaboration étroite avec BusinessEurope pour l'organisation d'une table ronde au niveau européen afin de transmettre les messages principaux des entreprises européennes.
- Plusieurs réunions avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, le ministère de l'Économie et les députés européens ainsi que d'autres interlocuteurs nationaux et européens, la plupart axées sur l'harmonisation et la nécessité d'abandonner l'idée d'une initiative nationale (quasiment inconcevable dans le cas du Luxembourg).

Résultats

Le gouvernement a abandonné l'idée d'une initiative nationale.

Les acteurs politiques à Bruxelles soutiennent l'introduction d'une « clause de marché intérieur » pour éviter un retour aux normes et standards nationaux. Cette clause a été finalement retenue dans le texte final issu des négociations en trilogues.



TRANSPOSITION DE LA CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE

Description

La directive concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD) est une initiative de l'Union européenne qui vise à harmoniser et à renforcer les obligations de reporting extra-financier pour les grandes entreprises européennes. La CSRD élargit significativement le champ des entreprises assujetties aux obligations de reporting de durabilité. Alors que la NFRD (Directive sur le Reporting Non Financier) ne concernait qu'environ 10.000 entreprises, la CSRD étendra progressivement l'obligation de reporting à près de 50.000 organisations privées en Europe.

Suite au processus législatif au niveau européen, la directive est entrée en vigueur en janvier 2023 et est actuellement en cours de transposition au niveau national.

La FEDIL a constitué un groupe de projet rassemblant 25 à 30 entreprises afin de suivre la transposition de la CSRD dans le droit luxembourgeois et de fournir aux entreprises un espace d'échange et de discussion sur les efforts de conformité.

Actions FEDIL

- Rédaction d'une position sur la transposition de la directive dans le droit luxembourgeois, mettant en avant les considérations clés pour une conformité efficace, tout en garantissant que les entreprises

ÉCOFIN

luxembourgeoises restent compétitives au sein de l'UE et sur la scène internationale.

- Organisation de plusieurs workshops du groupe de projet sur la conformité des entreprises.
- Rédaction d'une position concernant les spécificités de la conformité pour les entreprises non européennes.
- Suivi actif et information aux membres sur la transposition et la mise en œuvre de la CSRD dans le droit luxembourgeois.
- Rédaction d'un article « Focus » pour l'Écho des entreprises, en collaboration avec plusieurs entreprises et consultants pour informer sur la conformité.

Résultats

La FEDIL soutient et accompagne les entreprises en mettant à disposition une plateforme d'échange qui facilite la collaboration et le partage d'informations entre les entreprises concernées par la conformité à la CSRD. Ce réseau a permis d'identifier et de diffuser les meilleures pratiques, d'anticiper les défis de mise en conformité et de renforcer la capacité collective des entreprises luxembourgeoises à répondre aux exigences de la directive.

L'initiative a contribué à une meilleure compréhension des implications légales et pratiques de la CSRD, assurant ainsi une transition plus fluide vers les nouveaux standards de reporting de durabilité.



CORRECTION DES CRITÈRES DE TAILLE DES PME

Description

Face à une inflation cumulée de 24,3 % dans la zone euro et de 27,2 % dans l'ensemble de l'Union européenne entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2023, la Commission européenne a pris la décision d'ajuster à la hausse, de 25 %, les critères de taille qui définissent les différentes catégories d'entreprises (micro, petites, moyennes et grandes entreprises) ainsi que de groupes (petits, moyens ou grands groupes). Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la directive comptable qui établit les seuils monétaires déterminant les catégories d'entreprises concernées. Les nouveaux seuils répondent à la nécessité d'adapter le cadre réglementaire européen à l'évolution économique récente. Depuis 2013, ces seuils étaient restés inchangés, malgré les fluctuations économiques et l'inflation qui ont marqué la décennie écoulée.

À cette fin, la Commission a ouvert une consultation publique en septembre - octobre 2023 afin d'avoir des retours d'information des parties prenantes sur le projet de directive déléguée. La FEDIL a participé à cette consultation publique en soutenant la proposition de correction de 25% des critères de taille des PME, tout en soulevant également la question de savoir s'il ne serait pas plus approprié de relever les seuils de manière plus substantielle, à savoir d'au moins 40%, surtout compte tenu du potentiel d'une nouvelle inflation au cours des prochaines années avant la prochaine révision.

Actions FEDIL

- Informations aux membres, recueil des contributions et réponse à la consultation publique.

Résultats

La directive déléguée a été adoptée en date du 17 octobre 2023.

Certains éléments de la contribution ont été retenus, notamment en ce qui concerne l'ajustement de 25% des critères financiers de taille définissant les PME, ce qui est essentiel pour potentiellement alléger leurs charges administratives.



TVA À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Description

En décembre 2022, la Commission européenne a introduit un ensemble de mesures visant à moderniser le système de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au sein de l'Union européenne. Ces mesures comprennent des modifications apportées à plusieurs instruments législatifs européens. Dans ce contexte, la Commission a lancé une consultation publique qui s'est étendue jusqu'en avril 2023. La procédure législative concernant ces instruments est en cours.

Entre janvier et avril 2023, la FEDIL a constitué un groupe de projet sous la direction de Michel Lambion, Directeur Tax chez Deloitte, pour le fond, avec le secrétariat assuré par la FEDIL. Globalement, la FEDIL soutient la directive dite « VIDA » (VAT in the digital age), en saluant l'introduction d'un système de guichet unique (OSS) ou de guichet unique pour les importations (IOOS) ainsi que l'introduction de la déclaration numérique. Toutefois, la FEDIL a notamment relevé qu'une plus grande attention à la réduction de la charge administrative aurait dû être garantie, qu'un plus grand degré d'harmonisation au sein du marché intérieur européen aurait été nécessaire et qu'un calendrier de mise en œuvre plus réaliste aurait dû être envisagé (minimum 24 mois).

Actions FEDIL

- Information des membres, recueil de leurs contributions et rédaction une réponse pour la consultation publique de la Commission.
- Organisation d'une réunion avec le ministère des Finances et l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA pour ses membres afin de présenter leurs positions.

Résultats

Le gouvernement a pris en compte les messages clés de la FEDIL, tels que les délais de mise en œuvre non réalistes et le besoin d'assurer une réduction de la charge administrative ainsi que la question de l'harmonisation des règles dans le marché intérieur.

D'autres éléments n'ont pas été retenus par le gouvernement, tels que l'anticipation de l'application des règles pour les transactions locales.



GROUPE DE RÉFLEXION « SNCI »

Description

La FEDIL a décidé de mettre en place un groupe de réflexion comprenant des administrateurs de la FEDIL et des représentants d'entreprises ayant des liens avec la SNCI pour faire une analyse des instruments de financement de la SNCI et de son fonctionnement. Ce comité a pour mission de rédiger une note politique à l'intention du gouvernement, et plus particulièrement aux ministres de l'Économie et des Finances, qui partagent la responsabilité liée à la SNCI.

Les objectifs de ce projet sont 1. d'orienter l'action gouvernementale et la direction de la SNCI ; 2. d'entrer en dialogue avec les ministres de l'Économie et des Finances et la direction de la SNCI pour discuter sur les défis à relever en matière de financement des entreprises ; 3. d'améliorer/adapter les instruments de financement dans l'intérêt du développement et de la modernisation.

Actions FEDIL

- Lancement du groupe de réflexion et organisation d'une première réunion de concertation pour identifier les priorités et pistes d'action.
- Organisation d'entrevues avec des représentants de BpiFrance, la banque publique d'investissement française, de la banque publique allemande KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau) et de Wallonie Entreprendre, l'outil économique et financier de la Wallonie au service des entreprises, pour comparer l'offre de services de la SNCI avec celle des établissements similaires à l'étranger.

Résultats

Après une analyse de la mission et des instruments de la SNCI et de premières conclusions de discussion, le groupe de réflexion a décidé de se concentrer sur quatre pistes, à savoir :

- Insister sur une volonté politique forte en faveur du développement économique/industriel du pays et transposer cette volonté au niveau des acteurs/instruments d'exécution de cette politique, la SNCI étant un acteur-clé ;
- Identifier les faiblesses des instruments existants et proposer des améliorations ;
- Identifier des nouvelles missions et proposer des nouveaux instruments répondant à des besoins non encore couverts, notamment au niveau de la décarbonation et des technologies vertes ;
- Faire des propositions pour adapter l'organisation et la gouvernance.

Sur base des différents échanges et discussions, la FEDIL va rédiger une note avec des recommandations qui seront présentées à la direction de la SNCI, aux ministres de l'Économie et des Finances.

INITIATIVES gérées par la FEDIL

IND-ISAC - FORUM SUR LA CYBERSÉCURITÉ DÉDIÉ À L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

La FEDIL, en collaboration avec le ministère de l'Économie (Direction du commerce électronique et de la sécurité de l'information), a mis en place fin 2019 un Forum sur la Cybersécurité dédié à l'industrie manufacturière (IND) suivant les principes d'un « Information Sharing and Analysis Center » (ISAC).

La mission de l'IND-ISAC est de promouvoir la coopération en matière de cybersécurité au sein du secteur de l'industrie manufacturière au Luxembourg et dans la Grande Région au profit de l'attractivité de l'écosystème.

L'objectif principal de l'IND-ISAC est de créer une taxonomie, ce langage commun nécessaire pour favoriser les synergies et se doter d'une compréhension commune des risques au sein d'une entreprise, d'un groupe et d'un écosystème en valorisant :

- l'importance d'une gouvernance informée, c'est-à-dire une gouvernance de la cybersécurité au niveau sectoriel basé sur autant d'informations factuelles que possible et constituant un avantage pour les responsables sécurité / RSSI,
- l'importance de la gestion des risques et surtout de l'utilisation d'autant d'informations objectives et factuelles que possible, et
- l'importance d'établir la communication entre la sécurité technique et organisationnelle en impliquant la direction des entreprises.

L'IND-ISAC est composé d'entreprises de plusieurs types d'industries, membres de la FEDIL, représentées par des personnes en charge de la sécurité de l'information au sein de leur entité.

Il vise à identifier les scénarios de risques, les vulnérabilités et les menaces spécifiques au secteur de l'industrie et fournit aux entreprises un accompagnement concret dans la conduite d'une analyse de gestion des risques.

Au cours de l'année 2023, l'IND-ISAC a continué les travaux de collecte des informations de ses membres relatives au projet de publication, initié fin 2022, de lignes directrices sur la réponse sur incident pour le secteur industriel au travers de rendez-vous individuels avec les membres.

À l'issue de ces entrevues, un projet de lignes directrices a été préparé par l'équipe de coordination du forum et soumis aux membres pour commentaires.

Le projet de lignes directrices a également été discuté avec les équipes de la Luxembourg House of Cybersecurity (LHoC) et du Computer Incident Response Center (CIRCL) afin de collecter leur point de vue. Le forum continuera cette activité en 2024 avec l'objectif de publier les lignes directrices au cours de l'année.

Le 4 juillet 2023, les membres de l'IND-ISAC ont également pris part à un exercice de simulation d'une attaque de cybersécurité dans la Room#42 gérée par la LHoC. Cette formation à la gestion d'une crise apprend à réagir et renforce le niveau de préparation lorsqu'on est confronté à une crise dans le monde réel.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

HELLOFUTURE

Remontant à une initiative du Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie (HCDI), initialement quatre partenaires – le gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, la FEDIL, la Chambre de Commerce et, en son temps, Luxinnovation – ont lancé en 2016 le projet HelloFuture afin d'amener les élèves et étudiants à choisir un chemin professionnel vers l'industrie et les technologies.

L'initiative, englobée dans un concept pédagogique, a fait l'objet de deux conventions (2016 - 2018; 2019 - 2021) avant que les activités d'information et de sensibilisation, dont principalement les roadshows dans les lycées du pays, ne soient suspendues en raison de la pandémie du Covid. Entre-temps, le site internet HelloFuture, et notamment le volet Mon Stage, a continué d'être consulté et mis à jour. De même, la série de vidéos «Eis Industrie - meng Zukunft», produite dans l'esprit de HelloFuture à la seule initiative de la FEDIL avec RTL Télé Lëtzebuerg, est passée en 5^e saison à l'automne 2023, permettant de présenter huit portraits d'un(e) jeune exerçant un métier technique.

Compte tenu de la nécessité de continuer à promouvoir les métiers techniques et scientifiques et les différentes filières de l'industrie, les partenaires actuels du projet, en l'occurrence le gouvernement représenté par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et par le ministère de l'Économie, la Chambre de Commerce ainsi que la FEDIL ont exprimé leur volonté de maintenir en vie le projet et la marque HelloFuture. Le projet HelloFuture est par ailleurs mentionné dans l'Accord de coalition au nombre des initiatives destinées à sensibiliser aux métiers artisanaux, techniques et scientifiques. Voilà une bonne prémisse pour que le gouvernement continue d'appuyer l'initiative commune.

Pour 2024, il s'agit maintenant d'élaborer un nouveau programme d'action qui fera l'objet d'une nouvelle convention entre partenaires. Celui-ci sera basé sur la proposition d'un concept adapté et plus ciblé, comprenant des présentations faites par des représentants de la FEDIL et/ou des intervenants de nos entreprises membres aux classes de lycées

ainsi que la possibilité de visites d'entreprises. Il est proposé de constituer un pool d'intervenants, munis des outils pédagogiques adéquats, et de définir les contenus pour assurer la promotion des métiers de l'industrie auprès des jeunes. La participation des entreprises est en ce sens fondamentale que le contact direct avec le monde de l'industrie et le partage d'expériences du terrain sont des éléments essentiels dans la démarche de sensibilisation.

En marge du projet HelloFuture, la FEDIL participe régulièrement à des foires étudiantes pour présenter sur son propre stand d'exposition les attraits de l'industrie luxembourgeoise et la variété des métiers qu'elle offre.

Le 15 février 2023, la FEDIL a ainsi participé à «Deng Zukunft - Däi Wee», un salon d'information pour les jeunes et les parents, organisé par le Service National de la Jeunesse à la Cloche d'Or à Luxembourg. Pendant toute une journée, un public très varié s'est informé au stand de la FEDIL sur le paysage industriel luxembourgeois en général ainsi que sur les opportunités de carrière, possibilités de formation et tendances futures de l'emploi dans l'industrie.

Le 29 septembre 2023, la FEDIL a participé au salon Unicareers, événement officiel de l'Université du Luxembourg qui s'est tenu à Luxexpo. Le salon a été un franc succès avec un grand nombre d'étudiants ou jeunes demandeurs d'emploi rencontrés sur le stand de la FEDIL, que nos conseillers-experts ont pu renseigner sur le travail au Luxembourg ainsi que sur les différents secteurs et industries représentés par la FEDIL. La FEDIL y a par ailleurs relayé des offres de stage ou d'emploi de ses membres.

PLATEFORME D'ÉCHANGE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Il s'agit d'un groupe de projet SharePoint sécurisé permettant aux entreprises membres, qui ont procédé au dépôt du texte de leur convention collective, de consulter les conventions collectives des autres membres ayant fait de même.

Grâce au dépôt de leur convention collective, les entreprises participantes bénéficient d'un accès direct aux textes collectés. Cet accès peut se révéler extrêmement utile dans le cadre de négociations,

que ce soit simplement pour comparer des tendances générales ou pour se situer par rapport à d'autres entreprises, ou par rapport à des sujets de débat plus concrets.

Actualisée constamment, la plateforme d'échange donne actuellement accès à plus de 50 conventions collectives, nombre que nous espérons voir augmenter avec une participation encore plus large des entreprises membres.

ACCORD VOLONTAIRE « ÉNERGIE »

Contexte général de l'accord volontaire

L'accord volontaire en matière d'efficacité énergétique en vigueur a été conclu en avril 2021 entre le gouvernement luxembourgeois et la FEDIL et couvre la période 2021-2023. Les entreprises adhérant à l'accord volontaire s'engagent à contribuer aux objectifs nationaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre d'efforts particuliers visant une réduction de leur consommation d'énergie. Ainsi, les parties signataires ont fixé un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique pour l'ensemble des entreprises adhérentes de 4,5 % jusque fin 2023 par rapport à la moyenne des années 2018 et 2019.

Les objectifs généraux de cet accord ont été établis conformément aux dispositions prévues par la directive européenne 2003/96/CE restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, ainsi que dans le cadre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg pour la période 2021-2030 requis par le règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat.

Pour l'année 2022, **48 entreprises** issues des secteurs industriel et tertiaire ont adhéré à l'accord volontaire.

Les entreprises adhérentes mettent en œuvre un certain nombre d'actions durant la période de validité de l'accord volontaire :

1. Chaque entreprise adhérente assure au sein de ses organisations un management énergétique performant ;
2. Chaque entreprise adhérente communique annuellement les informations à l'organisme en charge du monitoring ;
3. Chaque entreprise adhérente s'engage à présenter une fois par an le formulaire de monitoring portant sur l'année écoulée à la direction locale de l'entreprise adhérente ;
4. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente présente un rapport des mesures prises ;
5. Chaque entreprise adhérente s'engage à faire un audit énergétique ;
6. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente s'engage à participer à un échange de bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie organisé par Klima-Agence et la FEDIL ;
7. Chaque entreprise adhérente doit s'engager à souscrire à des formations dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
8. Chaque entreprise adhérente est obligée de consulter au moins une fois par an un ou plusieurs fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel dans leur rôle de parties obligées.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

La FEDIL, en coopération avec Klima-Agence, a mis en œuvre un certain nombre d'actions qui permettent aux entreprises de respecter les exigences prévues par l'accord volontaire :

- Envoi du formulaire de collecte des données pour l'année de consommation 2022;
- Conseils individuels pour les entreprises adhérentes concernant l'implémentation de l'accord volontaire ;
- Envoi de rappels individuels et collectifs afin que les entreprises puissent respecter leurs engagements dans les délais prévus ;
- Production d'un rapport annuel en collaboration avec Klima-Agence sur base de l'évaluation annuelle ;
- Organisation de sept séances d'échange de bonnes pratiques en 2022 ;
- Échange régulier avec Klima-Agence sur l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Évolution des paramètres énergétiques

Afin de garantir la transparence et de promouvoir la qualité de communication des différentes exigences de l'accord volontaire, une notice explicative et méthodologique a été préparée par Klima-Agence, en concertation avec la FEDIL et le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire en

octobre 2017 et mise à jour en décembre 2021. Elle avait été établie en tenant compte de l'expérience acquise lors des précédents accords volontaires (2011-2016 et 2017-2020) ainsi que des méthodes de calcul de l'indice d'efficacité énergétique issues de la BREF Energy Efficiency 2009 (European Commission, 2009) et est disponible sur le site web de la FEDIL.

Depuis janvier 2015, le gouvernement luxembourgeois a introduit un mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique qui oblige les fournisseurs de gaz naturel et d'électricité (définis comme parties obligées dans ce mécanisme d'obligation) à aider les consommateurs à réaliser des économies d'énergie. Cette obligation auprès de tous les consommateurs énergétiques finaux est assortie d'objectifs annuels chiffrés en termes d'économies d'énergie. Ainsi, les parties obligées sont mises à contribution afin d'apporter des conseils et des solutions concrètes au profit des entreprises adhérant à cet accord volontaire.

Avec l'accord volontaire, cette contribution se matérialise par une obligation pour les entreprises de consulter au moins un fournisseur d'énergie par an. Ces derniers peuvent proposer leurs services dans de nombreux domaines : p.ex. les formations à l'efficacité énergétique, le management de l'énergie, les audits énergétiques, la communication des mesures d'économies d'énergie réalisées.

Consommation énergétique totale

La consommation énergétique totale déclarée par les entreprises adhérant à l'accord volontaire est donnée par le tableau 1.

Tableau 1 : Consommation énergétique annuel 2022 (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE (MWh)	NOMBRE D'ENTREPRISES ADHÉRENTES
2022	6.374.723	48

Consommation énergétique agrégée par vecteur

Le détail des niveaux de consommation des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés est représenté par le tableau 2.

Tableau 2 : Répartition de la consommation énergétique annuelle par vecteur (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE	ÉLECTRICITÉ	FIOUL EL	GAZ NATUREL H	AUTRES
2022	6.376.252	2.472.868	82.957	2.338.791	1.481.636

La figure 1 détaille les proportions en termes de volume des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés.

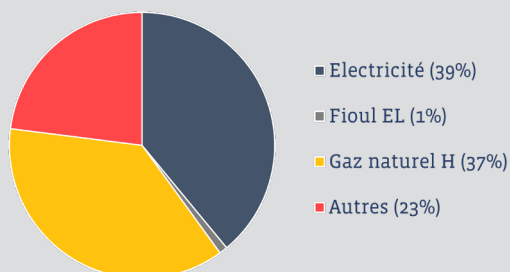


Figure 1 : Répartition des consommations par vecteur énergétique en 2022

Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique

Le monitoring de l'année 2022 indique que l'indice d'efficacité énergétique général, illustré à la figure 2, évolue favorablement par rapport à la trajectoire indicative, en surpassant celle de cette année et en s'approchant de l'objectif d'une amélioration de 4,5 % de l'indice d'efficacité énergétique collectif jusqu'à fin 2023.

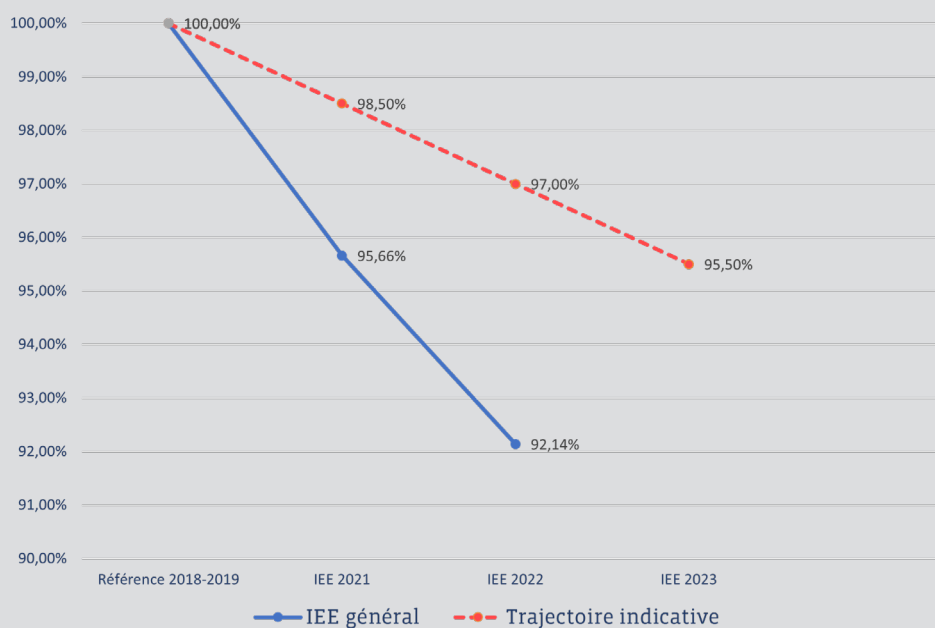


Figure 2 : Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique entre 2021 et 2022

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

N.B. :

- L'indice général d'efficacité correspond à la moyenne arithmétique des indices déterminés individuellement au niveau des entreprises adhérentes, respectivement des sites d'activités examinés ;
- L'indice général d'efficacité est fonction du nombre d'entreprises adhérentes à l'accord volontaire ;
- La référence utilisée pour le calcul de cet indicateur est déterminée sur base de la moyenne des années 2018 et 2019 ;
- L'année 2020 a été prise en compte dans l'accord volontaire précédent (2017-2020) ;
- La réalisation de l'objectif d'amélioration de l'indice d'efficacité énergétique général en hauteur de 4,5% sera évaluée au cours du monitoring de la dernière année de cet accord volontaire.

Économies d'énergie réalisées

Les économies d'énergie des entreprises adhérentes à l'accord volontaire ainsi que les économies prévues par l'objectif fixé dans l'accord volontaire sont présentées dans le tableau 3. Ces économies sont déterminées pour chacune des entreprises à partir de la relation entre l'IEE individuelle d'une entreprise et la consommation totale d'énergie déclarée par l'entreprise. Comme exigé par l'accord volontaire, ces économies ne tiennent pas compte de la correction prévue par le coefficient d'énergie primaire par défaut pour les économies générées sous forme d'électricité.

Tableau 3 : Économies d'énergie déclarées par les entreprises {MWh}

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES (MWh)	ÉCONOMIES PRÉVUES CUMULÉES (MWh)
2022	406.935	225.815

Résultats pour l'année 2022

Les efforts mis en œuvre par les entreprises adhérentes à l'accord volontaire montrent des résultats favorables, au-delà de la trajectoire indicative de l'indice d'efficacité énergétique général, fixé par l'accord volontaire.

Au contraire des économies d'énergie qui, une fois mises en place, restent en place et contribuent à long terme à une meilleure efficacité énergétique, l'indice d'efficacité énergétique peut à tout moment fluctuer favorablement ou défavorablement, car il est soumis à divers aléas : la performance individuelle des entreprises adhérentes, le climat conjoncturel, les gains de productivité ou, comme en 2020, une crise sanitaire.

Cependant, l'effort collectif des entreprises adhérentes se poursuivra jusqu'en 2023 inclus et les résultats obtenus en 2023 donneront une idée plus juste de la performance atteinte dans le cadre de cet accord volontaire.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

Tarifs préférentiels et avantages financiers

Afin de pouvoir profiter du tarif de la catégorie C pour la consommation électrique, il faut remplir plusieurs conditions, notamment être alimenté à un niveau de tension d'au moins 65kV ou afficher une consommation de plus de 20GWh ou être une entreprise grande consommatrice d'électricité et adhérer au présent accord.

La différence entre la consommation électrique totale des entreprises adhérentes à l'accord volontaire et la consommation électrique des entreprises qui profitent du tarif de la catégorie C affichée au tableau 4 est due au fait que certaines

entreprises ne profitent pas de la tarification selon la catégorie C et que les exportations d'énergie ne sont pas prises en compte pour ce calcul.

La liste des entreprises qui profitent du tarif de la catégorie C est établie annuellement par l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Tableau 4 : Avantage financier électricité

ANNÉE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE TARIF C [MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSATION EN CATÉGORIE B [€/MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSATION EN CATÉGORIE C [€/MWh]	AVANTAGE FINANCIER ÉLECTRICITÉ [€]
2022	2.689.328	7,2	0,75	17.356.170

Les entreprises peuvent, à côté du tarif préférentiel au niveau électricité profiter d'une réduction du taux d'accises sur le gaz naturel avec les conditions simultanées d'adhérer à l'accord volontaire et de présenter une consommation annuelle supérieure à 4100 MWh. L'avantage financier s'élève à 0,024 cents par kilowattheure consommée.

En croisant les économies réalisées et les avantages financiers de tarification, on peut déterminer un indicateur de performance de cet accord exprimé en euros par Mégawattheure économisé. Il faut noter que pour cet indicateur, uniquement la partie électrique de l'avantage financier est considérée.

Tableau 5 : Résumé des avantages financiers électriques par rapport aux économies réalisées totales

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES TOTALES CUMULÉES [MWh]	AVANTAGE FINANCIER TOTAL CUMULÉ [€]	AVANTAGE FINANCIER PAR MWh D'ÉCONOMIE RÉALISÉE [€/MWh]
2022	233.048	17.356.171	74,43



ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Au sein de la FEDIL, les entreprises membres d'un même secteur peuvent se regrouper en associations sectorielles. En 2023, la FEDIL a hébergé 21 associations sectorielles, dont elle assure le suivi et le secrétariat.

Avec FEDIL Health Corporations, une nouvelle association sectorielle s'est ajoutée début 2024.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES



CLLOUD COMMUNITY EUROPE - LUXEMBOURG (CCEL)

Les « Luxembourg Cloud Awards » qui permettent aux entreprises luxembourgeoises de présenter leurs projets dans le domaine du Cloud ont été décernés le 22 juin 2023 lors du gala Golden-i. La société Alsego s'est vu remettre le prix du « Cloud Innovation Project of the Year » pour la solution LetzRelay, solution cloud innovante de sécurisation des e-mails entrants, contribuant à une protection renforcée contre les tentatives de phishing, tout en sensibilisant les utilisateurs aux risques. Divizend Luxembourg a reçu le prix « Cloud Tech Innovator of the Year ». La start-up propose une solution automatisée à destination des investisseurs, afin de leur permettre de récupérer aisément le trop-perçu au niveau de l'impôt sur les dividendes prélevé à la source par des administrations fiscales étrangères.

Enfin, Cloud Community Europe Luxembourg a contribué à la rédaction de la note de recommandations aux partis politiques, présentée par ICTLuxembourg, dans le cadre des programmes pour les élections législatives afin de souligner les sujets importants auxquels le nouveau gouvernement devrait s'attacher.



FÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES LUXEMBOURGEOISES (FIAL)

La FIAL a été sollicitée en avril 2023 par la Chambre de Commerce pour donner son avis aux amendements gouvernementaux concernant le projet de loi portant création d'une administration de restauration collective dénommée « Restopolis ».

La FIAL a envoyé en juillet 2023 un courrier aux ministres Delles, Turmes, Haagen et Fayot pour les rendre attentifs à la situation inquiétante provoquée par le niveau élevé des prix de l'électricité et du réseau au Luxembourg. Comparés aux pays voisins, ces derniers sont très élevés et nuisent à la compétitivité des entreprises agro-alimentaires luxembourgeoises qui sont essentiellement en concurrence avec des acteurs de la Grande Région.

En août 2023, la FIAL a eu une réunion avec des représentants du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et de Luxinnovation dans le cadre de la convention de partenariat triennale signée en juillet 2023 entre ledit ministère et Luxinnovation. La convention a comme objectif de soutenir le secteur agro-alimentaire et de renforcer sa compétitivité et sa durabilité à travers l'innovation, la digitalisation et la collaboration avec les acteurs de la recherche au travers de partenariats public-privé.



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES ENTREPRISES D'ASSAINISSEMENT (FLEA)

La Fédération Luxembourgeoise des Entreprises d'Assainissement (FLEA) regroupe les principaux collecteurs agréés privés de déchets et des entreprises actives dans la gestion et le traitement de tous types de déchets.

Le secteur de l'assainissement a dû faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine et aux impacts des tensions inflationnistes qui se sont notamment manifestés sur le volume des déchets, en baisse notamment à cause d'une activité réduite dans le secteur de la construction, mais également au niveau de la valorisation des différentes fractions de déchets.

Par ailleurs, la FLEA a continué d'apporter son expertise aux autorités compétentes dans un certain nombre de dossiers d'actualités, notamment dans le cadre de la création d'un registre électronique de transfert de déchets au Luxembourg et dans le cadre de la préparation du nouveau plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR). La FLEA partage les objectifs de la stratégie « zéro déchets », qui a pour ambition de réduire de manière substantielle les quantités de déchets produits au niveau national. Début 2023, la FLEA a également organisé des échanges avec les acteurs publics concernés afin de s'approprier une

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

compréhension commune de la loi relative à la gestion des déchets dans l'objectif de déterminer clairement les responsabilités des acteurs en ce qui concerne la collecte des déchets municipaux non ménagers.

Finalement, la FLEA a participé aux groupes de travail de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD) et a informé ses membres sur les activités de la FEAD.

www.flea.lu



FEDERATION FOR RECRUTEMENT SEARCH AND SELECTION (FR2S)

En 2023, la Federation for Recruitment, Search and Selection (fr2s), représentant les professionnels du recrutement a continué à représenter ses membres et à apporter un aperçu objectif du marché du recrutement au Luxembourg, tout en accompagnant au mieux les candidats à la recherche d'un emploi.

L'année 2023 a été particulièrement riche en réalisations pour la fr2s.

D'une part, le partenariat avec l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) a été consolidé à travers l'organisation d'un « Jobday » qui s'est tenu à Luxembourg réunissant une vingtaine de cabinets de recrutement et des demandeurs d'emplois présélectionnés par l'ADEM en vue d'échanges dans le but de renforcer les chances des candidats de trouver ou retrouver un emploi. Ceci s'est concrétisé positivement pour plusieurs candidats.

D'autre part, la fédération a lancé son deuxième baromètre de l'emploi en collaboration avec l'Union des Entreprises Luxembourgeoise (UEL). Dans ce cadre, un sondage a été lancé auprès des cabinets de recrutement, ceux-ci jouant un rôle privilégié pour observer, appréhender, voire anticiper les tendances de marché, notamment en matière de pénurie de main-d'oeuvre, nouvelles organisations du travail, attentes des candidats, attractivité du Grand-Duché de Luxembourg. Les résultats du baromètre de l'emploi serviront à alimenter l'UEL dans ses réflexions en matière d'attrait de talents au Grand-Duché de Luxembourg. La fr2s a eu par ailleurs l'opportunité d'échanger avec plusieurs organisations sectorielles telles que l'ABBL et également avec le ministère de l'Économie et le ministère des Finances sur ces mêmes sujets.

En outre, le label de qualité créé par la fédération en 2021 dans le but d'encadrer la profession et de garantir un niveau de qualité élevé de ses services, salué par d'autres fédérations professionnelles comme l'ABBL, la FEDIL et HR Community dès sa création, continue d'obtenir la reconnaissance de la part des principaux interlocuteurs de la profession.

Enfin, la fr2s a connu une expansion en 2023 avec l'adhésion de nouveaux membres.

www.fr2s.lu



FEDIL BARGING

Un sujet d'actualité en 2023 était le bilan de qualité concernant l'accès au marché dans le secteur du transport par voies navigables intérieures mené par la Commission européenne. Ce dernier évaluera plusieurs actes législatifs adoptés entre les années 1960 et les années 1990 afin de construire progressivement le marché intérieur dans le secteur de la navigation intérieure. Il permettra de déterminer si ces actes sont encore adaptés à l'objectif poursuivi, compte tenu de la situation actuelle du secteur, et s'ils favorisent ou entravent le fonctionnement du marché intérieur dans ce secteur. Des contacts réguliers en ce sens avec les représentants du ministère de la Mobilité et des Travaux publics ont eu lieu.

Une entrevue avec le LCGB a eu lieu le 15 mai 2023 concernant la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée actuellement vécue dans la navigation intérieure.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES



FEDIL BOIS

Dans le cadre de leurs échanges réguliers avec l'administration de la Nature et des Forêts, les membres de FEDIL Bois ont abordé la gestion des forêts publiques et les coupes qui y sont programmées pour les saisons 22/23 et 23/24 ainsi qu'une série de sujets pratiques en relation avec les travaux forestiers ou les subventions y liées. S'agissant de la gestion des forêts publiques, FEDIL Bois déplore la réduction du volume de bois mis en vente, limité à soixante pour cent seulement de l'accroissement des forêts. Cette limitation vise à constituer une réserve de sécurité dans les forêts face aux implications du changement climatique. L'état sanitaire des forêts, le plan forestier et la nouvelle loi sur les forêts ont fait l'objet d'une entrevue avec la ministre de l'Environnement.

Cette entrevue a été suivie d'une visite de l'entreprise Bois Brever à Huldange, où la ministre et sa délégation ont reçu des explications sur les différentes étapes de la transformation du bois en scierie et sur des nouvelles technologies mises en œuvre pour améliorer la valorisation de la ressource naturelle bois.

À relever que la Chambre des Députés a voté la nouvelle loi sur les forêts en date du 12 juillet 2023.



FEDIL CATERING

En 2023, la fédération a rencontré à six reprises les représentants des syndicats OGB-L et LCGB dans le cadre des négociations pour la convention collective sectorielle pour la restauration collective.

FEDIL Catering a été représentée durant l'année au sein d'un groupe de travail interfédératif du secteur de l'alimentation. Le groupe de travail a notamment réfléchi aux systèmes de reprise des emballages réutilisables dans le cadre des services de livraison de repas ou des services de repas à emporter et s'est penché sur le projet de règlement européen du 30 novembre 2022 relatif aux emballages et déchets d'emballages et visant à remplacer les directives 2019/1020 et 2019/904 et à abroger la directive 94/62/EC.

En mai 2023, la fédération a eu un échange avec le syndicat intercommunal pour la conservation de la nature (Sicona) sur les engagements pris par les acteurs de FEDIL Catering en matière de développement durable et sur le projet « Natur genéissen » de Sicona.



FEDIL EMPLOYMENT SERVICES (FES)

En 2023, la fédération a continué d'assurer la défense des intérêts de ses membres et a fortifié sa position d'acteur important sur le marché de l'emploi national.

Les entreprises de travail intérimaire ont deux missions essentielles, à savoir procurer aux entreprises utilisatrices les compétences dont elles ont besoin et mettre au travail des demandeurs d'emploi.

Disposant des informations précieuses sur l'évolution de l'activité économique ainsi que sur les compétences recherchées sur base des informations recueillies auprès de ses membres, FEDIL Employment Services (FES) a organisé des réunions d'échange avec les administrations observant de près le marché de l'emploi et chargées de contribuer à une meilleure adéquation entre compétences disponibles et compétences recherchées. Ainsi, FES a organisé au cours de l'année 2023 deux rencontres avec l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM) dans le cadre du partenariat entre FES et l'ADEM ainsi qu'une première réunion avec le STATEC, destinée à être répétée sur base régulière.

La recherche et le développement des compétences sont d'ailleurs essentielles pour un secteur chargé de satisfaire aux demandes de sa clientèle. Dans ce contexte, FES a organisé deux salons de recrutement en février et septembre 2023 afin de permettre à ses membres d'entrer en contact avec des candidats potentiels.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

La mise au travail de salariés intérimaires étant conditionnée à l'aptitude des salariés pour le poste à occuper, FES a reconduit pour 2023 la convention de collaboration avec le Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) permettant d'accéder à un nombre complémentaire de rendez-vous en médecine du travail.

En outre, les efforts pour l'acquisition et le développement des compétences ont été poursuivis par l'intermédiaire du Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim (FSI), et les efforts de formation des entreprises de travail intérimaire sur base de la cotisation obligatoire prévue par la convention collective sectorielle sont en constante croissance. Le FSI a également étudié les moyens pour garantir une utilisation maximale des fonds disponibles pour la formation de salariés permanents et intérimaires. Après s'être doté d'un avis juridique sur les moyens d'action possibles, le conseil d'administration du FSI a décidé fin 2023 que les crédits non utilisés au-delà d'un certain délai seront mutualisés et mis à disposition de l'ensemble des cotisants selon certaines règles en vue d'être investis dans la formation de leurs salariés.

En outre, le FSI a poursuivi ses efforts pour la création d'un code de conduite sectoriel en matière de protection des données. Ce code de conduite permettrait, après validation par la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), aux entreprises de travail intérimaires adhérentes de satisfaire plus facilement à leurs obligations dans le cadre de la protection des données à caractère personnel.

www.fes.lu / www.fsi.lu



FEDIL HEALTH CORPORATIONS (constituée en 2024)

Dans le cadre de la stratégie de diversification économique du pays, les gouvernements successifs ambitionnent, depuis de nombreuses années, de faire du secteur de la santé un des piliers de l'économie luxembourgeoise. À la suite d'une série d'initiatives et d'investissements significatifs pour poser les bases nécessaires, une véritable « industrie de la santé » est aujourd'hui présente et active sur le territoire national. Considérant que des acteurs privés contribuent pour une part non négligeable au développement du secteur de la santé, FEDIL Health Corporations est née de la volonté de rassembler les entreprises privées du secteur « Health » et « Life Sciences » au Luxembourg.

En juillet 2023, des ressortissants de la FEDIL, représentants d'entreprises actives dans le secteur « Health » et « Life Sciences », se sont réunis afin de définir des sujets d'intérêt commun et leur positionnement sur ces sujets. Dès lors, ces entreprises ont mené une réflexion pour définir le « Mission Statement » reflétant la vision et les objectifs de la future fédération.

Le projet de création de la nouvelle fédération a été officiellement annoncé lors de la Luxembourg Healthcare Week en septembre 2023 et sa déclaration de mission y a été dévoilée.

Parmi les missions de la nouvelle fédération, elle œuvrera pour promouvoir les activités et augmenter la visibilité des acteurs privés du secteur. Elle agira comme interlocuteur représentatif vis-à-vis des pouvoirs publics, prônant une vision de la santé centrée sur le patient et l'innovation. Pour FEDIL Health Corporations, il est par ailleurs essentiel qu'une coexistence mutuellement bénéfique soit assurée entre le secteur privé et le secteur public pour favoriser une médecine de qualité. Un autre objectif déclaré sera d'assurer la promotion du secteur vers l'international ainsi que de veiller à accélérer les initiatives et les projets de digitalisation du secteur et à développer des opportunités, notamment en relation avec des données de santé.

La fédération sera dorénavant la plateforme d'échange pour toutes les questions et problématiques propres au secteur privé de la santé : initiatives législatives et réglementaires nationales et européennes, innovation, instruments de financement et aides à l'investissement, fiscalité, recrutement et valorisation des métiers, etc. sont autant de thématiques essentielles au dynamisme du secteur.

En marge de la création de la fédération, les entreprises de la FEDIL porteuses du projet ont adressé en novembre 2023 au formateur du nouveau gouvernement une note présentant les perspectives des entreprises du secteur privé « Health » et « Life Sciences » sur la manière d'accompagner le développement du secteur de la santé au Luxembourg. Une première démarche de FEDIL Health Corporations consistera à présent à

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

s'échanger avec les ministères compétents et contribuer à la mise en œuvre rapide et efficace d'actions pour « faire du Luxembourg un véritable 'Health Hub' », comme annoncé dans l'Accord de coalition.

La fédération sectorielle FEDIL Health Corporations a été officiellement constituée le 29 janvier 2024.



Les activités de FEDIL Metal se sont concentrées en 2023 sur l'accompagnement de ses membres dans tous les aspects liés au développement économique, la transition énergétique et la transformation digitale. Dans le contexte de la digitalisation et afin d'augmenter le nombre de diplômés disposant des compétences digitales requises par les entreprises, les membres de FEDIL Metal ont collaboré à l'élaboration du dossier d'accréditation pour une formation BTS « Production industrielle 4.0 » par le Lycée Technique Privé Emile Metz (LTPEM).

La section « Steelconstruction » de FEDIL Metal a continué en 2023 ses efforts pour mettre en valeur les atouts de la construction métallique. Elle s'est notamment associée à Infosteel dans l'organisation, au niveau Benelux, du Concours Ponts en Acier lancé en octobre 2023 dans deux catégories, à savoir les ponts routiers ainsi que les ponts cyclables et piétonniers.

www.steelconstruction.lu



Les travaux de FEDIL Security Services (FSS) en 2023 ont été dominés par le développement des compétences des salariés du secteur de la sécurité privée et la poursuite des discussions en vue du renouvellement de la convention collective sectorielle dans un contexte économique incertain et d'un taux d'absentéisme élevé impactant fortement le fonctionnement des entreprises et l'organisation du travail des salariés dans un secteur lié par une obligation de résultat pour la fourniture de ses services.

Fin 2023, ces discussions n'étaient d'ailleurs pas encore couronnées de succès.

Les efforts en vue d'une professionnalisation accrue du secteur ont été poursuivis par l'intermédiaire de l'organisme de formation sectoriel, le Security Industry Training Center (SITC), chargé de mettre en œuvre le catalogue de formations élaboré et actualisé en permanence par FSS. Ainsi, en 2023, le SITC a organisé plus de 41.000 heures de formation pour l'insertion, l'adaptation et le développement des compétences des salariés du secteur de la sécurité privée.

Suite à l'élaboration, avec le concours de FSS, d'un programme de formation d'insertion de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, une première formation pour agents de sécurité a été organisée en mars et avril 2023 avec un franc succès, la quasi-totalité des participants ayant été embauchée à l'issue de la formation sous contrat de travail à durée indéterminée. À relever que l'enseignement des différents modules de formation a été assuré par le SITC et le CNFPC et que l'ensemble des compétences-métier a été enseigné par le SITC.

Au niveau réglementaire, la fédération a déploré que la procédure législative concernant le projet de loi portant réforme de la législation relative à la sécurité privée et reprenant globalement les propositions de clarification/d'adaptation de la législation actuelle élaborées par la FSS, n'a pas abouti en 2023.

www.sitc.lu



FEDIL SHIPPING

En 2023, la fédération a continué sa participation aux groupes de travail de l'ECSA (European Community Shipowner's Associations) ainsi qu'à appuyer ponctuellement le Commissariat aux Affaires Maritimes (CAM) dans les questions relevant de sa compétence.

La demande d'adhésion de la fédération à la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), association commerciale qui représente les armateurs et les exploitants de navires par l'intermédiaire des associations nationales d'armateurs, a été acceptée en date du 7 février 2023. L'objectif de ladite chambre est de promouvoir les intérêts de ses membres dans tous les domaines de l'exploitation des navires et de la politique maritime.

Au début du mois de mars 2023, la fédération a dûment rempli et envoyé au ministère du Travail le document explicatif justifiant la transposition de la directive (UE) 2018/131 portant mise en œuvre de l'accord conclu par les Associations des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) en vue de modifier la directive 2009/13/CE conformément aux amendements de 2014 à la convention du travail maritime 2006, tels qu'approuvés par la Conférence internationale du travail le 11 juin 2014.



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES VINS ET SPIRITUEUX (FLVS)

La Fédération Luxembourgeoise des Vins et Spiritueux (FLVS) a continué à représenter en 2023 les producteurs et négociants luxembourgeois au niveau des différentes commissions étatiques ainsi que dans le cadre de thématiques spécifiques intéressant directement ses membres, tels que la promotion des produits alimentaires indigènes. À cet effet, la FLVS s'est associée à l'organisation de la 18^e édition de la Fête des Vins et Crémants sous chapiteau au Glacis en novembre 2023.

Au niveau législatif, la FLVS s'est opposée à la nouvelle loi agraire, notamment en ce qui concerne la définition de l'agriculteur actif qui crée des inégalités entre acteurs du domaine viticole en matière d'éligibilité pour des primes, subsides et autres avantages. L'opposition de la FLVS a été reprise dans l'avis de la Chambre de Commerce relatif au projet de loi.

La FLVS a également travaillé sur les nouvelles charges administratives imposées aux producteurs et négociants de vins. Ainsi à partir du 8 décembre 2023, tous les vins mis sur le marché européen doivent respecter la nouvelle réglementation sur l'étiquetage du vin (UE) 2021/2117, entraînant l'obligation de disposer d'une liste d'ingrédients et d'une déclaration nutritionnelle.



FINANCE & TECHNOLOGY LUXEMBOURG (FTL)

Finance and Technology Luxembourg (FTL) a continué en 2023 ses travaux sur la modernisation du statut des Professionnels du Secteur Financier de support (PSF de support) débutés fin 2019. Un projet de rapport ISAE 3000 a été soumis à la consultation des membres de groupe de travail créé ad hoc en 2022 pour contribuer aux travaux. Ces derniers ont pu soumettre leurs commentaires au travers de la plateforme collaborative SharePoint sécurisée. Le projet de rapport a ensuite été présenté à la Commission de Surveillance de Secteur Financier (CSSF) pour un échange de vue fructueux.

Par ailleurs, un reporting régulier a été fait au Haut Comité de la Place Financière (HCPF), dont FTL est membre, afin de présenter la progression des travaux et les résultats.

Dans ce contexte, FTL a continué les échanges avec la CSSF dans le cadre de la relation étroite établie en 2022. Ainsi, FTL et la CSSF se réunissent mensuellement afin de discuter les différents projets en cours.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Le 30 mars 2023, l'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les propositions de modifications des statuts de l'association. Ces changements avaient pour objectifs principaux de représenter l'ensemble des sociétés de services technologiques et/ou de support à destination des acteurs des secteurs financier et des assurances (c'est-à-dire plus exclusivement les PSF de support et s'adaptant ainsi à la diversité de ses membres), de représenter et défendre les intérêts des membres auprès des autorités et régulateurs européens (c'est-à-dire plus seulement nationaux) et d'harmoniser les droits de vote entre membres effectifs et adhérents.

De plus, FTL a célébré le 27 juin 2023, les 20 ans de la naissance de l'agrément institué dans la loi du 2 août 2003. Cette soirée a été l'occasion de rassembler quelque 200 invités de la communauté des PSF de support au Luxembourg en présence de Yuriko Backes, ministre des Finances et de Claude Marx, Directeur général de la CSSF. L'histoire de la genèse de l'agrément a été retracée. Son évolution et son rôle dans le développement de la place financière luxembourgeoise ont également été soulignés. Les travaux de l'association pour moderniser le statut de PSF de support et pour l'ancrer à l'international au regard des réglementations internationales ont par ailleurs été présentés.

En outre, FTL a mené une enquête auprès de ses membres portant notamment sur l'introduction de la notion de proportionnalité des exigences à la criticité des services prestés, la modernisation des instruments de supervision ou encore la prévention du blanchiment de capitaux basés sur les risques. Les résultats de cette enquête ont été présentés à la CSSF lors d'une réunion mensuelle afin de nourrir les débats sur les travaux menés par la CSSF dans le cadre de la révision des instruments de supervision des entités régulées. À ce titre, FTL a été consultée par la CSSF afin de contribuer à la préparation de la nouvelle Circulaire CSSF 24/XXX pour les PSF de support introduisant la notion de proportionnalité et supprimant le rapport d'analyse de risques (RAR), qui a été publiée début 2024, et de formuler des commentaires repris par la CSSF, notamment quant à la définition des questionnaires d'auto-évaluation (SAQ) associés à la Circulaire.

De même, FTL a été consultée en amont de la publication de la Circulaire CSSF 24/847 définissant le cadre de reporting des incidents liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et du Règlement CSSF n° 24-01 relatif à la notification des incidents selon la loi du 28 mai 2019 portant transposition de la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne, afin de formuler des commentaires qui ont été pris en compte par la CSSF.

Ensuite, FTL a adressé au rapporteur, Guy Arendt, ainsi qu'à la ministre des Finances, Yuriko Backes, en juillet 2023, ses commentaires et propositions d'amendements sur le projet de loi 8184 sur les assurances. En effet, FTL a relevé que le projet de loi déposé le 22 mars 2023 à la Chambre des députés ne prévoit pas explicitement la possibilité d'une sous-traitance vers un PSF de support, au profit des prestataires tiers critiques de services institués dans le cadre du règlement DORA. Ces mêmes commentaires ont été adressés au nouveau ministre des Finances, Gilles Roth, ainsi qu'à la nouvelle Présidente de la Commission des Finances, Diane Adehm, fin 2023. FTL continuera à travailler sur ce dossier en 2024.

Partant du constat de l'absence du secteur des TIC et des PSF de support dans le discours de promotion de la place par Luxembourg for Finances (LfF), FTL a rencontré Nicolas Mackel, CEO de LfF en mai 2023 afin de réfléchir à la manière de positionner et promouvoir la technologie et les fournisseurs de solutions digitales au secteur financier à l'international et ainsi mettre en avant les compétences et l'expertise acquise en tant que prestataires de services soumis à la réglementation du secteur financier. Les échanges se poursuivront en 2024.

Enfin, FTL a contribué à la rédaction de la note de recommandations aux partis politiques, présentée par ICTluxembourg dans le cadre des programmes pour les élections législatives afin de souligner les sujets importants auxquels le nouveau gouvernement devrait s'attacher.



GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (GEBTP)

Le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics a été fondé en 1946 par un groupe d'entrepreneurs animés par la volonté de créer une association représentative du secteur de la construction.

Il défend et conserve les intérêts professionnels de ses membres et fait l'analyse économique et sociale des questions relatives à l'industrie de la construction. Il assiste, conseille et informe ses membres sur l'évolution du cadre législatif luxembourgeois et européen. Le Groupement est en contact permanent avec les autorités politiques et économiques ainsi qu'avec les syndicats.

Il traite également toute une série de dossiers sectoriels tels que la problématique des décharges pour déchets inertes, la formation continue dans le secteur de la construction, l'amélioration de performances énergétiques et écologiques des bâtiments.

Pour le Groupement, il importe de soigner l'innovation nationale en mettant l'accent sur l'énorme potentiel du secteur de la construction dans un monde globalisé. Le Groupement des entrepreneurs plaide pour un marché du travail dynamique dans des conditions équitables et exige l'adoption d'un plan d'action contre le dumping social dans la construction et la fraude liée au détachement des travailleurs.

www.groupelement.lu



GROUPEMENT DES FABRICANTS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (GFMC)

Le Groupement des fabricants de matériaux de construction regroupe les entreprises productrices de ciment, de béton et produits en béton, de pierres naturelles, de verre, de peintures, de métal et de matériaux composites qui sont utilisés dans le secteur de la construction.

Le GFMC a contribué aux travaux du Conseil National pour la Construction Durable (CNCD) concernant la transposition du plan Rifkin (Bâtiment du futur, Stratégie nationale de rénovation énergétique des bâtiments, etc.) ou encore en ce qui concerne les formations, compétences et qualifications dans le domaine de la construction durable.

Par ailleurs, le GFMC est représenté au sein du « Energy Board Group » de la FEDIL pour défendre les intérêts des fabricants de matériaux de construction dans le cadre de la politique énergétique du Luxembourg. Ainsi, les sujets suivants ont été traités au sein du « Energy Board Group » en 2023 : Décarbonisation de l'industrie ; Accord volontaire « énergie » ; Prix de l'énergie (y compris frais de réseau) ; Taxe CO2 ainsi que Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM).



GROUPEMENT DES SERVICES AÉROPORTUAIRES FINDEL (GSAF)

Pour le Groupement des Services Aéroportuaires Findel (GSAF), l'année 2023 aura principalement été marquée par l'appel d'offre concernant l'agrément d'un prestataire de services pour la fourniture de services d'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg en matière de passagers et en matière de fret, et l'attribution de la licence pour la fourniture de services d'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg en matière de fret aux sociétés LuxCargo Handling SA, filiale de Cargolux SA, et Goldair Handling SA.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES



GROUPEMENT LUXEMBOURGEOIS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE (GLAE)

Le Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE) représente les entreprises opérant dans le domaine spatial au Luxembourg. Les membres du GLAE sont présents dans toute la chaîne de valeur du secteur satellitaire à travers le segment spatial, le segment sol et les services tels que les télécommunications, l'observation de la terre et la navigation. Depuis le lancement de l'initiative 'SpaceResources' en 2016, le GLAE a élargi son champ d'action pour accueillir des entreprises impliquées dans le domaine du « New Space ». Plus récemment, le groupement a également intégré des entreprises opérant dans le secteur des données spatiales.

Grâce à l'expertise de ses entreprises membres, le GLAE s'est affirmé comme interlocuteur privilégié du gouvernement. En tant que partenaire de la Luxembourg Space Agency (LSA), le GLAE contribue au développement des activités autour des grands piliers comme les télécommunications, les ressources spatiales et les données spatiales.

Pour les élections législatives de 2023, le GLAE a élaboré une note avec ses messages au formateur du nouveau gouvernement. Ainsi, le GLAE a formulé des propositions portant sur divers aspects tels que le développement futur de l'écosystème 'spatial' luxembourgeois et son soutien financier, les programmes de l'ESA, la politique spatiale de l'Union européenne, l'éducation et la formation ainsi la promotion du secteur de l'espace luxembourgeois. Si nous cherchons à renforcer des créneaux de notre économie où le pays jouit d'une réputation internationale reconnue d'expert et de leader, l'espace et toutes les activités qui en découlent est clairement un créneau cible. Le GLAE considère que l'espace offre des perspectives prometteuses pour une croissance économique et technologique solide de l'écosystème spatial luxembourgeois. Le secteur peut répondre aux demandes nationales et internationales d'augmenter les capacités en matière de sécurité publique et de défense tout en contribuant à la souveraineté européenne dans le développement de l'économie de l'espace. Cela se traduit à la fois par des applications de bout-en-bout que dans celles des données associées.

En 2023, le GLAE a également continué ses efforts pour sensibiliser les jeunes au secteur de l'espace et aux nombreuses possibilités de carrières technologiques qui s'offrent à eux. Ainsi, le GLAE a offert son support à un étudiant luxembourgeois en Master qui a participé à la Alpbach Summer School 2023. Le GLAE est également partenaire de l'alliance UNIVERSEH - The European Space University for Earth and Humanity. Par ailleurs, le GLAE est sponsor de l'Asteroid Day, journée internationale de sensibilisation et d'éducation sur les astéroïdes, et soutient le hackathon 'Space Hack luxembourg' organisé par le Technoport, l'Université du Luxembourg, l'ESRIC et InTech.

Au niveau européen, le GLAE est membre de l'association SME4SPACE, dont l'objectif est de faire entendre la voix des PME du secteur spatial européen.

www.glae.lu



GROUPEMENT ÉNERGIES MOBILITÉ LUXEMBOURG (GEMPL)

Les tensions géopolitiques en 2023 ont continué de secouer les marchés pétroliers, engendrant des surcoûts pour l'approvisionnement en produits et une forte volatilité des prix. L'augmentation de la taxe CO₂ au 1^{er} janvier 2023 a continué d'impacter négativement la compétitivité du Luxembourg et les ventes de diesel ont même baissé d'environ 6% par rapport à l'année 2022, malgré la fin des interventions des gouvernements français et allemand pour limiter les prix à la pompe, ce qui avait déjà entraîné en 2022 par moment des pertes de volumes jusqu'à 45% auprès des stations-services frontalières par rapport à l'année précédente. Au niveau des énergies alternatives, le secteur a continué d'investir dans l'infrastructure de recharge pour la mobilité électrique et dispose d'un réseau d'une centaine de points de charges fin 2023.

Le GEMPL a également organisé des entrevues avec différents partis politiques en vue des élections législatives d'octobre 2023, notamment pour présenter les positions du GEMPL en matière de décarbonation, des alternatives à la taxe CO₂, de stockage obligatoire et de mobilité électrique.

Par ailleurs, le gouvernement sortant a encore proposé en 2023 des nouvelles exigences en matière de stockage obligatoire, augmentant notamment l'obligation de stockage minimal sur le territoire luxembourgeois à partir du 1.1.2024 et limitant davantage le rayon géographique considéré comme territoire « régional ».

En outre, le GEMPL a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de l'Énergie de définir la nouvelle obligation de mise en œuvre de biocarburants pour 2024, prévoyant un objectif d'utilisation de biocarburants à raison d'au moins 8,4% et un objectif de réduction de 6% des gaz à effet de serre.

Finalement, le Groupement a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de la Mobilité de mettre en application au Luxembourg les dispositions du règlement d'exécution (UE) 2018/732 relatif à l'affichage d'une comparaison de prix des carburants par motorisation. Ce règlement prévoit qu'une affiche de comparaison des prix doit se faire dans toutes les stations-services vendant des carburants alternatifs.

www.petrol.lu



INDUSTRIE LUXEMBOURGEOISE DES ÉQUIPEMENTIERS DE L'AUTOMOBILE (ILEA)

L'association sectorielle Industrie Luxembourgeoise des Équipementiers de l'Automobile – ILEA regroupe les entreprises spécialisées dans la fabrication de composants automobiles et les entreprises fournisseurs de services pour le secteur de l'automobile.

En 2023, les membres de l'ILEA ont fait face à une année supplémentaire éprouvante, marquée par une hausse significative des coûts salariaux (due à l'augmentation du salaire minimum et à deux indexations salariales minimum) ainsi que des prix élevés de l'énergie, des matériaux et des composants électroniques. Malgré une performance solide de la plupart des entreprises du secteur des équipementiers automobiles, qui ont enregistré une augmentation de leurs revenus, cette croissance a été considérablement contrebalancée par des coûts plus élevés.

Touchés de plein fouet par les crises à répétition, les équipementiers doivent investir dans les technologies d'avenir pour relever les défis de demain, les transformations liées à la transition des motorisations vers l'électrique, à la décarbonation de la production et à la digitalisation qui nécessitent d'importants investissements et efforts en recherche, développement et innovation. La compétitivité reste l'immense défi du secteur des équipementiers de l'automobile.

En 2023, les membres de l'ILEA ont eu l'opportunité de se rendre aux installations de production d'IEE à Echternach et de Tarkett à Lentzweiler, offrant ainsi des occasions d'échanges directs avec les responsables sur site. Les sujets à l'ordre du jour comprenaient surtout la décarbonation de l'automobile, la directive sur la responsabilité sociale des entreprises, la nouvelle législation EURO 7; la proposition de la Commission européenne sur les 'Standard Essential Patents'.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Au niveau européen, l'ILEA est membre de l'association européenne CLEPA (European Association of Automotive Suppliers). L'action de lobbying de la CLEPA auprès de la Commission européenne porte sur des sujets multiples : le développement durable dans la chaîne de valeur du véhicule, la 'due diligence' de la chaîne d'approvisionnement, la nouvelle norme Euro 7, le Green Deal, EU Data Act et l'accès aux données des véhicules, l'intelligence artificielle... En 2023, l'ILEA a été représentée aux réunions des directeurs des associations nationales CLEPA et a participé à différents groupes de travail thématiques. En outre, l'ILEA a régulièrement informé ses membres sur les activités et sujets traités par l'association européenne.

www.ilea.lu



LUXEMBOURG SAP USER GROUP (LSUG)

Le Luxembourg SAP User Group (LSUG) regroupe actuellement quelque 15.000 utilisateurs SAP au Luxembourg. En 2023, le LSUG a continué de renforcer ses liens avec le SUGEN (SAP User Group Executive Network), plateforme d'échange et d'informations pour les utilisateurs SAP au niveau international ainsi qu'avec le User group France (USF). Les membres du LSUG ont accès à l'offre de services du SUGEN (webinars, conférences, accès au « SAP knowledge center », etc..) et disposent d'un canal de communication privilégié avec SAP. Par ailleurs, le LSUG a continué d'agir comme plateforme d'échange de bonnes pratiques, et la coopération plus étroite avec SAP permet d'adresser des problématiques particulières à l'implémentation de SAP au Luxembourg de façon plus efficace. Finalement, le LSUG a organisé plusieurs échanges avec l'ADEM afin de supporter la mise en place d'un programme de formation pour les demandeurs d'emploi autour des technologies SAP afin de combler le manque de ressources SAP qualifiées au Luxembourg.

www.lsug.lu

ORGANISATIONS dans lesquelles la FEDIL est représentée

BUSINESSEUROPE



En 2023, l'association patronale européenne BusinessEurope a poursuivi son engagement à relever les défis économiques, commerciaux et environnementaux, affirmant la position de l'Europe sur la scène mondiale tout en défendant l'intégrité du marché unique de l'Union européenne. Ses actions stratégiques ont couvert un large éventail d'enjeux, reflétant l'importance des défis mondiaux et européens pour le secteur industriel. BusinessEurope a lancé une campagne ambitieuse pour promouvoir les accords de libre-échange de l'UE avec des partenaires clés tels que la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les pays du Mercosur, mettant en lumière l'importance de ces accords pour la croissance économique de l'Europe.

L'association a également joué un rôle crucial dans la gestion des risques géopolitiques, notamment en facilitant l'avancement des relations UE-US et le développement d'une stratégie révisée vis-à-vis de la

Chine, incluant une communication sur la sécurité économique. Le soutien apporté à l'Ukraine et le renforcement des relations commerciales locales ont été prioritaires.

BusinessEurope a activement plaidé pour une meilleure gouvernance économique et une réforme des règles fiscales, en se concentrant sur les propositions fiscales majeures telles que BEFIT (un cadre pour l'imposition des revenus) et la TVA à l'ère numérique. L'association a également souligné l'importance de l'accès au financement pour les PME, reflétant son engagement envers le soutien de ces entreprises.

Concernant l'entrepreneuriat, la compétitivité industrielle et les politiques environnementales, BusinessEurope a collaboré avec la Commission européenne pour renforcer l'évaluation des impacts des propositions législatives sur les PME et réduire

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

la charge administrative. Sur le front énergétique et environnemental, l'association a préparé des propositions concernant la réforme du marché de l'électricité et la loi sur l'industrie à zéro émission nette, tout en abordant la loi sur les matières premières critiques.

Dans le domaine du marché unique et de la politique numérique, BusinessEurope a défendu une meilleure réglementation par une réduction des exigences de reporting et s'est penchée sur des dossiers spécifiques tels que le Data Act, l'AI ACT et la cybersécurité. Elle s'est également concentrée sur les réglementations relatives aux produits, aux normes et à l'infrastructure de transport.

Sur le plan des affaires juridiques et du droit des sociétés, BusinessEurope a été impliquée dans les discussions concernant le droit des sociétés, notamment sur la directive concernant le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, visant à trouver un compromis équilibré dans la procédure législative.

Enfin, sur les enjeux sociaux et du travail, l'association a abordé la pénurie de compétences et les défis du marché du travail, participant activement aux négociations sur le télétravail et le travail de plateforme.

Ainsi, tout au long de l'année, BusinessEurope a joué un rôle déterminant dans la formation des politiques européennes, mettant en avant le renforcement de la compétitivité européenne, tout en s'engageant pour une transition juste vers un avenir écologique et numérique.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE



L'UEL, en tant qu'association faitière des organisations d'employeurs, regroupe les chambres professionnelles et les fédérations patronales du Grand-Duché. L'UEL œuvre pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent. Elle agit pour une économie attractive pour les investisseurs et les talents.

Tripartite

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des négociations du Comité de coordination tripartite. L'accord tripartite du 7 mars 2023 a notamment permis d'assurer une certaine prévisibilité de l'inflation et des tranches indiciaires pour 2023 et 2024, via, en particulier, la prolongation jusqu'en fin 2024 des mesures de plafonnement des prix de l'énergie, une compensation de l'augmentation du coût salarial pour les entreprises de 5 mois (septembre 2023 – janvier 2024) causé par le 3^e index de 2023 via une réduction du taux de cotisations à la Mutualité des Employeurs, une augmentation de l'attractivité des talents par une indexation de 2,5 des barèmes de l'impôt des personnes physiques ainsi qu'une première action pour relancer la construction de logements (augmentation du plafond du crédit d'impôt en matière de droits d'enregistrement, dit « Bëllegen Akt », de 20.000 à 30.000 EUR, augmentation du plafond de 50% des intérêts d'un prêt immobilier en relation avec l'habitation occupée ou destinée à être occupée par le propriétaire).

Élections législatives

La suite de l'année 2023 a été focalisée par les élections législatives. L'UEL a surtout essayé de conscientiser les partis politiques et les électeurs sur les défis à relever pour ses domaines de compétences : emploi et droit du travail, fiscalité et sécurité sociale. Via sa publication [Le Luxembourg des Talents Durables](#), l'UEL a été force de proposition. L'UEL a également produit une série de propositions en matière de politique d'emploi, fiscale et de sécurité sociale, en faveur des entreprises et du

maintien de la compétitivité du Luxembourg. Ces mesures s'appuyaient sur la notion de « Sustainable talent ».

Conseil économique et social (CES)

Plusieurs avis ont été finalisés au cours de l'année 2023, dont celui sur la transition énergétique, celui relatif au rapport annuel 2021-2022 du Conseil national de la productivité et celui sur l'évolution économique, sociale et financière du pays 2023.

Emploi

Au cours de l'année 2023, l'UEL a traité tant des dossiers nationaux qu'europeens en matière d'emploi. L'UEL a représenté les intérêts de ses membres sur les sujets suivants :

- Au niveau national : sur l'organisation du travail et du temps de travail (propositions UEL en vue des élections nationales 2023 – annualisation du temps de travail, POT, travail du dimanche, temps de pause...), sur le travail via plateforme (position UEL sur l'avant-projet de loi sur le travail via une plateforme), sur le dialogue social (position UEL sur l'avant-projet de loi sur la réforme des élections sociales, participation à l'enquête du LISER sur les conventions collectives de travail), sur la digitalisation (réflexions sur la transposition de l'accord européen digitalisation).
- Au niveau européen : sur le télétravail et le droit à la déconnexion (position UEL dans le cadre des négociations de l'accord européen télétravail et droit à la déconnexion, réflexions sur le questionnaire de l'enquête UEL sur le télétravail).

L'UEL et ses membres ont également participé aux travaux menés par l'OCDE qui vise à élaborer une stratégie nationale sur les compétences.

Dans le cadre de leur partenariat, l'ADEM et l'UEL ont mené des réflexions et tiennent à renouveler leurs engagements pour une nouvelle période de trois ans (2024-2026) afin de faire face aux nouveaux enjeux conjoncturels et défis structurels (conflits armés/secteurs en crise, transitions technologiques, environnementales et sociétales, pénurie des talents et des compétences).

L'UEL met également sa compétence en matière d'emploi à disposition de la FEDIL pour la représenter au sein de l'organisation BusinessEurope.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

Fiscalité

Pour ce qui est de la thématique fiscale, l'UEL, avec le soutien de la Chambre de Commerce, a représenté les intérêts de ses membres en 2023 sur les différents sujets suivants :

Fiscalité des entreprises (innovation, transposition des règles de fiscalité européenne et OECD (en cours et à venir)), fiscalité des salariés (talents, télétravail, voitures de société et frontaliers), fiscalité indirecte (impact de l'adaptation de certaines règles TVA (notamment voitures de société) et de la transposition de règles TVA européennes) et sécurité juridique. À cet effet, l'UEL a eu des échanges réguliers avec les autorités fiscales et les différentes parties prenantes. Par ailleurs, l'UEL a été en contact régulier avec les entreprises membres de la FEDIL afin de recueillir leurs commentaires et représenter au mieux leurs intérêts.

Plus spécifiquement, et dans la continuité des échanges ayant abouti à l'Accord tripartite du 28 septembre 2022, l'UEL et ses membres ont activement contribué aux travaux afférents au projet de loi portant modernisation de la bonification d'impôt pour investissement en vue de soutenir les entreprises investissant dans les domaines stratégiques de la transition digitale et écologique. La loi y relative est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. L'UEL continuera d'œuvrer en faveur d'une amélioration du régime actuel (y inclus en vue d'obtenir des clarifications sur sa mise en œuvre), ainsi qu'en vue de l'obtention d'un incitatif fiscal en matière d'investissement dans la recherche et le développement.

L'UEL a également activement participé au débat électoral dans le contexte des élections législative du 8 octobre 2023, notamment par la publication d'une brochure résumant les propositions fiscales de l'UEL.

De plus, l'UEL a activement contribué aux travaux afférents au projet de loi portant transposition de la directive européenne concernant l'impôt minimum (dite « Directive Pilier 2 ») au Luxembourg.

Enfin, l'UEL a répondu aux trois consultations publiques lancées par la Commission européenne sur les dernières propositions de directives issues du projet européen global de la « Fiscalité des entreprises pour le XX^e siècle » (soit les propositions de directives sur (i) la fixation des prix de transfert, (ii) un système fiscal fondé sur les règles de l'État membre du siège social pour les PME ('HOT'), et (iii) un cadre pour l'imposition des revenus des entreprises en Europe ('BEFIT')).

L'UEL met également sa compétence en matière de fiscalité à disposition de la FEDIL pour la représenter au sein d'organisations comme BusinessEurope et Business at OECD.

Sécurité sociale

À travers sa présence dans les institutions de la Sécurité sociale en tant que gestionnaire, l'UEL s'investit pour un système de santé de qualité, équitable, accessible et efficient. Dans ce contexte, elle a émis des propositions dans le cadre des travaux du « Gesondheetsdësch » et du comité de coordination quadripartite.

En matière d'accidents du travail à travers la stratégie VISION ZERO, l'UEL, ses membres et les employeurs s'investissent au-delà du cadre légal dans la prévention des accidents du travail. Dans ce contexte a eu lieu la 16^e édition du Forum Sécurité et Santé au Travail le 11 mai 2023 à la Chambre de Commerce, organisée par l'AAA, l'UEL et l'INDR en collaboration avec l'organisme allemand d'assurance accident pour les secteurs de l'énergie, du textile, des produits électriques et des médias (BG ETEM) et la section Électricité de l'Association internationale de la sécurité sociale (ISSA). En présence d'acteurs indispensables à une bonne politique de sécurité et santé au travail, ont été présentées la nouvelle phase de la stratégie VISION ZERO au Luxembourg et au niveau international et la gestion des presqu'accidents.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR)

L'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR) a célébré ses 15 années d'existence lors d'un événement anniversaire organisé le 21 septembre 2023 en présence du ministre de l'Économie Franz Fayot, des organisations patronales, des entreprises labellisées, des experts agrées et des membres de ProRSE. L'équipe y a présenté ses actualités, régies par les nouvelles réglementations, tandis que des représentants et experts d'entreprises labellisées (Deloitte, Arcelor, BNP Paribas) ont échangé sur les défis et opportunités autour de la RSE au cours d'une table ronde, aux côtés de Alain Jounot, de AFNOR & Responsibility Europe et Anne-Marie Loesch de la House of Sustainability. Au cours de l'événement, les Prix du progrès économique durable 2023 de la Fondation Alphonse Weicker et BGL BNP Paribas, en collaboration avec l'INDR et l'UEL, ont été remis. Schroeder & Associés a reçu le Prix de la Fondation Weicker doté de 10.000 € pour sa stratégie RSE très complète et ambitieuse et le prix de BGL BNP Paribas de 2.500 € a été décerné à Dussmann pour le projet de déshydrateur alimentaire de Dussmann Catering.

Partenaire de la House of Sustainability depuis son lancement en avril 2023, l'INDR a activement participé aux initiatives de sensibilisation à la RSE et d'information telles que la conférence sur le reporting de durabilité et les événements Panomix.

L'INDR a par ailleurs conçu, en collaboration avec la Fédération des Artisans, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et la House of Sustainability, le « Starter Kit RSE » qui permet aux PME d'atteindre la maturité nécessaire requise pour entamer par la suite une démarche d'obtention d'un label RSE. Une initiative lancée et soutenue par la Direction des Classes Moyennes.

Plus de 300 entreprises sont actuellement labellisées ESR, dont l'UEL, et plus de 1.600 ont été sensibilisées.

En conformité avec la directive réglementaire de la CSRD, l'INDR a procédé à la mise à jour de son programme ESR et a notamment lancé l'outil en ligne d'analyse de la matérialité, en complément à la modernisation de la plateforme d'auto-évaluation de la stratégie RSE d'une entreprise.

L'UEL tient à remercier la participation active des collaborateurs de la FEDIL aux différents groupes de travail.

Par ailleurs, la FEDIL est représentée dans plusieurs autres organisations nationales, dont les rapports d'activités peuvent être consultés sur les sites internet respectifs.



www.clusterforlogistics.lu



www.nyuko.lu



www.ecobatterien.lu



Service de Santé au Travail de l'Industrie
www.sti.lu



www.luxinnovation.lu



S M T W T F S
2:57.94
MIN SEC 1/100S

CALENDRIER 2023

▪ janvier - février : Formations en droit du travail

Au cours des mois de janvier et de février, la FEDIL a organisé à l'attention de ses membres des formations en droit du travail, réparties en cinq modules : « La conclusion du contrat de travail » ; « La cessation du contrat de travail » ; « La relation de travail » ; « Le reclassement professionnel du salarié » ; « Le rôle et les attributions de la délégation du personnel ». Au total, 200 participants ont assisté aux 12 séances digitales.

▪ 10 janvier: Réunion de bienvenue des nouveaux membres

À l'occasion d'une séance d'information et de bienvenue pour les nouveaux membres, les activités principales de la FEDIL et les grands projets en cours ont été présentés. Après un tour de table des 22 représentants de nouveaux adhérents, la réunion a été suivie d'un moment de networking, permettant de faire connaissance avec l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres.

▪ 24 janvier: Réception du Nouvel An des entreprises 2023

La FEDIL a renoué avec la tradition, en accueillant quelque 800 invités issus du monde économique, politique, institutionnel ainsi que de ses entreprises membres à l'occasion de la « Réception du Nouvel An des entreprises 2023 » à la Luxexpo.

La soirée était ponctuée par le discours de Michèle Detaille, exposant les préoccupations des entreprises face aux énormes défis présents et les attentes de l'industrie à l'égard du monde politique. L'orateur de la soirée était le professeur Yves Jégourel, co-directeur du cercle CycloPe, docteur en économie et titulaire d'une chaire sur les matières premières et transitions durables, avec une présentation sur l'importance des matières premières dans un contexte de crises multiples et de lutte contre le changement climatique. Finalement, l'allocution du Premier ministre Xavier Bettel a clôturé la partie « conférence ». Comme le veut la tradition, la soirée s'est terminée par un cocktail dînatoire et un agréable moment de networking.

CALENDRIER 2023

▪ 11 février : Taskforce H2 Luxembourg

La FEDIL a participé à réunion de la Taskforce H2 Luxembourg, initiée par le ministre de l'Énergie Claude Turmes, à la Chambre de Commerce du Luxembourg. En présence des ministères concernés et des parties prenantes, les discussions portaient sur les ambitieux plans de décarbonation du Luxembourg, la planification de l'infrastructure de l'hydrogène et la création d'un instrument de subvention pour soutenir la production nationale.

▪ 15 février: Salon d'information: „Deng Zukunft – Däi Wee“

La FEDIL a participé à « Deng Zukunft - Däi Wee », un salon d'information pour les jeunes et les parents, organisé par le Service National de la Jeunesse à la Cloche d'Or à Luxembourg. Un public très varié avait l'occasion de s'informer sur le stand de la FEDIL sur le paysage industriel luxembourgeois en général ainsi que sur les opportunités de carrière, possibilités de formation et tendances futures de l'emploi dans l'industrie.

▪ 16 mars : Assemblée générale de la FEDIL

L'assemblée générale de la FEDIL s'est tenue le 16 mars 2023 à l'auditoire de BGL BNP Paribas pour approuver notamment le rapport d'activité et les comptes de l'exercice 2022.

Pour ce qui est de la partie politique, le ministre de l'Économie Franz Fayot et la ministre des Finances Yuriko Backes se sont joints aux quelque 100 chefs d'entreprise et invités. Dans son allocution, Michèle Detalle s'est avant tout attardée sur la politique industrielle nationale et européenne qui doit être à la hauteur des enjeux technologiques, infrastructurels, écologiques et économiques. Elle a revendiqué un certain nombre de rééquilibres, notamment une diversification dans les chaînes d'approvisionnement, une accélération des procédures d'autorisation, un accès facilité au financement et des mesures pour pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée. Selon elle, le débat autour du « Green Deal Industrial Plan » ou de « Net-zero Industry Act » constitue une occasion à ne pas manquer pour aborder plus fondamentalement la situation de la compétitivité des industries. Ses propos ont été corroborés par plusieurs témoignages de membres de la FEDIL diffusés par vidéo.

Dans son intervention, le ministre de l'Économie Franz Fayot a passé en revue les mesures récentes du gouvernement en faveur de l'industrie et des entreprises, en relevant aussi ses très nombreuses visites d'entreprise qui lui permettent d'être en dialogue constant avec le secteur et d'en connaître les préoccupations.

Au niveau du conseil d'administration, l'assemblée générale a procédé à la nomination de Carine Demangeon (Administratrice déléguée d'Eurest Luxembourg) et de Sandra Le Petit (Global Pricing and Networking Profitability Director de Guardian Europe), en remplacement de Caroline Charpentier (Guardian Europe) et de Carlo Weisen (Brink's Security Luxembourg), administrateurs sortants.

▪ 16 mars : Conférence de presse AG

À l'occasion de son assemblée générale, la FEDIL a convié la presse luxembourgeoise pour lui présenter le rapport de ses activités de l'année 2022 et les principales informations en relation avec l'assemblée générale ainsi que d'aborder les sujets d'actualité ayant trait à l'industrie et aux entreprises.

▪ 23 mars : Conférence de presse sur les qualifications de demain dans l'industrie

En présence du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire Georges Engel et d'autres représentants des partenaires de l'enquête, la FEDIL a présenté les résultats de l'enquête 2023 sur « Les qualifications de demain dans l'industrie » à l'occasion d'une conférence de presse. L'enquête réalisée par la FEDIL porte sur les prévisions d'embauche des entreprises dans les secteurs de l'industrie et de la construction du Grand-Duché de Luxembourg dans les deux années à venir.

▪ 24 mars : Visite d'élèves LAML

La FEDIL a reçu une vingtaine d'élèves (classe 3e G) avec leurs enseignantes du Lycée Aline Mayrisch dans le cadre de leur « Semaine de Projet », organisée autour de l'industrie. L'objectif était de montrer combien

l'industrie est innovante, notamment en matière d'environnement et de digitalisation, et présenter les métiers de demain dans l'industrie pour motiver l'un ou l'autre à s'engager dans cette voie professionnelle.

▪ 17 avril : Journée de l'Économie

L'édition 2023 de la Journée de l'Économie organisée par le ministère de l'Économie, la Chambre de Commerce et la FEDIL, en coopération avec PwC Luxembourg, portait sur le thème : « The current geopolitical tsunami: How can Luxembourg's and Europe's economies stay stable and secure? ». Les présentations et discussions se sont déroulées en présence d'économistes, de représentants du gouvernement, dont le ministre de l'Économie Franz Fayot, de représentants variés du secteur privé et de nombreux autres intervenants internationaux.

▪ 18 avril : Manifestation de clôture du Job Shadow Day

Organisée par Jonk Entrepreneuren Luxembourg en collaboration avec la FEDIL, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, la 14^e édition du programme Job Shadow Day s'est déroulée du 27 au 31 mars 2023. L'initiative a permis à 150 élèves de découvrir le rôle de dirigeant d'entreprise. Au total, 29 établissements scolaires et 100 entreprises ont participé à cette édition. Pour la manifestation de clôture, plusieurs acteurs du monde économique, dont René Winkin, ont été invités et ils s'accordaient pour souligner l'importance que les jeunes soient en contact avec le monde professionnel.

▪ 18 avril : Table ronde « Net Zero Industry Act »

La FEDIL a participé à une table ronde sur le « Net Zero Industry Act : l'Europe face à l'ère de la neutralité carbone : comment assurer la décarbonisation et la compétitivité de l'industrie européenne ? » organisée par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, en présence du ministre de l'Énergie Claude Turmes, du ministre de l'Économie Franz Fayot et de hauts fonctionnaires européens.

▪ 19 avril : Conférence sur l'alcool et les drogues au lieu de travail

En collaboration avec le Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) et l'Association d'assurance-accident (AAA), la FEDIL a invité ses membres à une conférence portant sur l'alcool et les drogues sur le lieu de travail. Suivie par une centaine de participants, la conférence a eu comme objectif de sensibiliser les employeurs à leurs différentes obligations prévues en matière de sécurité et de santé au travail, à formuler des recommandations sur la façon dont les cas d'addiction en entreprise peuvent être traités ainsi que sur les différents moyens que les employeurs sont autorisés à utiliser dans la lutte contre le travail sous l'influence d'alcool ou de drogues.

▪ 24 avril : Conférence sur le droit de la concurrence

En collaboration avec M^e Philippe-Emmanuel Partsch, Partner d'Arendt & Medernach et spécialisé en droit de la concurrence, la FEDIL a organisé une conférence sur la coopération entre entreprises afin d'expliquer les modifications de la loi qui a institué récemment l'Autorité de la concurrence du Grand-Duché du Luxembourg et l'a dotée des moyens nécessaires pour mieux faire respecter les règles du droit de la concurrence.

▪ 26 avril : Jobday ADEM-FEDIL

En collaboration avec l'ADEM, la FEDIL a organisé une nouvelle édition du Jobday sous forme de « Speed-Dating » dédié aux profils touchant le secteur de l'industrie. S'inscrivant dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'UEL et le gouvernement, ce Jobday a permis à 23 entreprises membres de la FEDIL de rencontrer plus de 170 demandeurs d'emploi pour un premier entretien.

▪ 5 mai : Workshop « Plan National intégré en matière d'Énergie et de Climat »

Dans le contexte de la mise à jour du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), la FEDIL a informé ses membres sur les modifications apportées au PNEC ainsi que sur les nouvelles mesures qui touchent directement l'industrie manufacturière, l'industrie de l'énergie ainsi que le secteur de la construction.

CALENDRIER 2023

▪ 14 au 18 mai : Voyage d'études à Boston

Avec le soutien du Luxembourg Trade and Investment Office à New York, la FEDIL a organisé un voyage d'étude à Boston et Cambridge, axé sur le numérique et l'innovation. La délégation était composée des représentants du secteur TIC, de l'industrie, du gouvernement luxembourgeois, de la recherche publique et du monde universitaire.

Pôle florissant pour l'innovation, la recherche et l'esprit d'entreprise, la région de Boston abrite des universités prestigieuses, des entreprises technologiques de pointe ou encore des établissements de soins de santé de tout premier plan. Le programme du voyage a ainsi permis à la délégation de la FEDIL de s'échanger avec maints acteurs de cet écosystème dynamique et d'en découvrir les différentes facettes.

▪ 1 et 2 juin : Conseil des présidents de BusinessEurope, Madrid, Espagne

En vue de la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne, qui a débuté le 1^{er} juillet 2023, la FEDIL a participé au Conseil des présidents de BusinessEurope à Madrid. Les présidents des 40 fédérations membres de BusinessEurope y ont présenté leurs priorités pour la présidence espagnole, exposées dans la « Déclaration de Madrid ». Il a notamment été expliqué que l'Europe a besoin d'entreprises compétitives pour mener à bien le progrès économique et social. À cette fin, il est très important que les obligations et les charges administratives imposées aux entreprises soient harmonisées et simplifiées. En outre, les fédérations nationales ont discuté avec le commissaire Schinas, vice-président de la Commission, sur la réponse de l'UE aux multiples défis auxquels les entreprises sont confrontées, tant au niveau européen qu'international. Enfin, le Conseil des présidents a également pris part à un échange de vues sur divers dossiers pertinents avec S.M. le Roi Felipe VI d'Espagne.

▪ 5 au 16 juin : Conférence internationale du travail

En tant que représentante des employeurs, la FEDIL a fait partie de la délégation luxembourgeoise qui participait à la 111^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT) de l'Organisation internationale du Travail. Réunis en séance à Genève, les délégués de 187 États membres se sont ainsi rencontrés pour débattre et échanger sur des questions liées au monde du travail.

▪ 19 et 20 juin : Tag der Industrie, Berlin

Sur invitation du BDI - Bundesverband der Deutschen Industrie, plusieurs représentants de la FEDIL ont participé à Berlin au « Tag der Industrie 2023 ». Placée sous le titre « Zukunftswende », la conférence sur l'avenir avec des impulsions de l'économie, de la politique et de la société a notamment accueilli le chancelier Scholz, le ministre des Finances Christian Lindner et le ministre de l'Économie et du Climat Robert Habeck pour débattre la question de savoir si l'industrie et l'économie sont prêtes à prendre le virage du futur ?

▪ 26 juin : Réunion de bienvenue des nouveaux membres

Une deuxième séance d'information et de bienvenue pour les nouveaux membres a permis de présenter les activités principales de la FEDIL et les grands projets en cours. Après un tour de table des 17 représentants de nouveaux adhérents, l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres ont eu l'occasion de faire connaissance lors d'un moment de networking.

▪ 29 juin : Cercle des Chefs du Personnel

La première session d'information à l'attention des responsables des ressources humaines a permis de traiter les sujets suivants : modification des lois sur l'immigration ; télétravail - nouvel accord-cadre européen en matière de sécurité sociale ; modification du Code du travail en vue de l'introduction un dispositif relatif au droit à la déconnexion ; loi relative au harcèlement moral (ITM) ; dispositions en matière de sécurité-santé au travail : rôle et responsabilité des employeurs et des salariés (ITM) ; plans de maintien dans l'emploi et aides financières pour les entreprises ; optimisation du recrutement (fr2s).

▪ 3 juillet : FEDIL Brussels Day 2023

Le FEDIL Brussels Day 2023 a rassemblé des représentants d'entreprises membres ainsi que des responsables politiques et fonctionnaires des institutions européennes à Bruxelles. Une réunion avec Antoine Kasel, chef de cabinet du commissaire Nicolas Schmit, a notamment permis d'aborder des sujets européens cruciaux et entendre le point de vue de la Commission. Un déjeuner de travail a ensuite alimenté les discussions dans un esprit de dialogue ouvert.

L'événement comprenait des sessions en petits groupes avec les directions générales concernées de la Commission européenne. Les discussions sur l'emploi et les affaires sociales ont porté sur le détachement des travailleurs, la coordination de la sécurité sociale et l'Année européenne des compétences. En ce qui concerne les politiques énergétique et industrielle, la loi sur l'industrie « Net Zero », la conception du marché de l'électricité et la banque européenne de l'hydrogène étaient abordées. Enfin, les participants ont pu s'échanger avec la DG Connect sur le système européen de certification de la cybersécurité pour les services cloud. Par ailleurs, la délégation a eu le privilège de rencontrer la Représentation permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'Union européenne.

▪ 12 juillet : Conférence « Lanceurs d'alerte »

La Chambre de Commerce et la FEDIL ont organisé une conférence sur la mise en œuvre de la loi du 16 mai 2023 relative à la protection des lanceurs d'alerte portant transposition de la directive européenne en droit luxembourgeois. Les présentations des intervenants étaient axées sur l'obligation pour les entreprises (avec 50 à 249 salariés) de mettre en place un canal de signalement interne et sur différents moyens à leur disposition pour s'y conformer.

▪ 28 et 29 août : Rencontre des Entrepreneurs de France

La FEDIL était présente à la 5^e édition de la Rencontre des Entrepreneurs de France, organisée par le MEDEF à Paris. Autour du thème central « Viv(r)e l'Avenir », la REF23 réunissait plus de 150 intervenants et a permis un dialogue de haut niveau entre les dirigeants politiques français et le monde des entreprises.

▪ 8 septembre : Visite : « MEPs meet Industry »

Pour la deuxième année consécutive, la FEDIL a invité les députés européens luxembourgeois à une matinée de rencontres avec l'industrie. La visite a conduit Marc Angel, Charles Goerens, Christophe Hansen, Tilly Metz et Isabel Wiseler-Lima ainsi que la délégation de la FEDIL chez les entreprises-membres United Caps et Circuitfoil à Wiltz. Au programme figuraient une visite des installations de production respectives et un échange de vues sur des grands défis qui aujourd'hui préoccupent industriels et entrepreneurs.

▪ 12 septembre : FEDIL Industry Day

À la rentrée, la FEDIL avait convié quelque 200 participants au « FEDIL Industry Day » qui se déroulait au Mercure Luxembourg Kikuoka Golf à Canach. S'étendant sur une demi-journée, l'événement, rehaussé de la présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier, s'articulait autour de deux tables rondes, mettant en exergue les préoccupations et défis de l'industrie et de ses entreprises.

Un premier tour de discussion, modéré par René Winkin, portait sur le sujet « Industrial Policy – Bridging Ambition and Execution » et permettait à Franz Fayot, ministre de l'Économie, Christophe Hansen, Membre du Parlement européen, Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg, Pierre Laffont, Directeur Affaires européennes de France Industrie, Jana Meisser, Responsable des projets spéciaux, Produits longs chez ArcelorMittal, et Georges Rassel, membre du Conseil d'administration de Paul Wurth S.A., de débattre sur la capacité du pays de mener une politique industrielle à la hauteur des défis.

La deuxième table ronde traitait du sujet « Innovation Challenges and Talents to tackle them ». Animé par Jean-Louis Schiltz, le panel réunissait Claude Meisch, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Joëlle Welfring, ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, le Prof. Jens Kreisel, recteur de l'Université du Luxembourg, Sabine von der Recke, Board Member de OHB System AG, et José Morente, Managing Partner Antal Luxembourg.

CALENDRIER 2023

Le « FEDIL Industry Day 2023 » s'est clôturé par un barbecue, où les participants pouvaient poursuivre leurs discussions dans une atmosphère conviviale.

▪ 13 septembre : CBAM webinar

En vue de l'introduction du Mécanisme d'Ajustement aux Frontières pour le Carbone (CBAM) par la Commission européenne, la FEDIL a organisé un webinar pour informer ses membres sur les implications de cette nouvelle réglementation. FEDIL avait invité Vertis Environmental Finance, une société spécialisée dans les marchés du carbone, à informer plus de 50 membres inscrits sur ce à quoi ils doivent s'attendre et sur la manière de se préparer au CBAM.

▪ 18 septembre : Forum juridique sur le droit de l'Union européenne

La FEDIL a organisé son premier forum juridique sur le droit de l'UE dans les locaux de la Cour de justice de l'Union européenne. Les avocats et les juristes des membres de la FEDIL ont eu l'opportunité de discuter avec le juge François Biltgen et l'avocat général Giovanni Pitruzella. La discussion centrale a porté sur un arrêt qui traite notamment de l'obligation pour les entreprises d'établir un système de mesure des heures de travail journalières de chaque « travailleur ».

▪ 25 septembre au 5 octobre : DIH on Tour

Après le succès des premières éditions, le Luxembourg Digital Innovation Hub (L-DIH), la FEDIL et Luxinnovation ont organisé un nouveau programme « DIH ON TOUR » afin de mieux comprendre les besoins des entreprises et de mieux les accompagner dans leur démarche « Industrie 4.0 ». Pendant quatre jours, la tournée a attiré près de 100 participants qui ont pris part aux visites d'entreprises. Elle a débuté chez Ceratizit à Mamer le 28 septembre, s'est poursuivie avec des arrêts chez Goodyear à Colmar-Berg le 3 octobre, à la Luxembourg House of Cybersecurity (LHC) à Luxembourg-Ville le 4 octobre, et s'est achevée chez Codipro (groupe Alipa) à Wiltz le 5 octobre.

Le programme comprenait des visites d'usines proposées par les entreprises hôtes, des présentations de solutions numériques par des experts de l'entreprise et leurs prestataires de services, des sessions de sensibilisation pour les employés et de nombreuses occasions pour les cadres et dirigeants d'entreprise de discuter et d'échanger leurs expériences.

▪ 22 septembre : Table ronde à l'occasion du 30^e anniversaire du marché unique européen

Sur invitation du ministère de l'Économie, Michèle Detaille a pris part à une table ronde organisée pour célébrer le 30^e anniversaire du marché unique européen, aux côtés de Franz Fayot, ministre de l'Économie, Marc Angel, vice-président du Parlement européen, Anne Calteux, représentante de la Commission européenne au Luxembourg, et Bob Schmitz, représentant de l'ULC auprès des institutions européennes. Les discussions ont souligné l'importance cruciale du marché intérieur européen tout en abordant les opportunités et les défis qu'il présente.

▪ 29 septembre : Unicareers, Luxembourg

La FEDIL a participé au salon Unicareers, événement officiel de l'Université du Luxembourg qui s'est tenu à Luxexpo. Le salon a été un franc succès avec un grand nombre d'étudiants ou jeunes demandeurs d'emploi rencontrés sur le stand d'exposition de la FEDIL, que nos conseillers-experts ont pu renseigner sur le travail au Luxembourg ainsi que sur les différents secteurs et industries représentés par la FEDIL. Par ailleurs, la FEDIL a relayé des offres de stage ou d'emploi de ses membres susceptibles de correspondre à leur profil.

▪ 4 octobre : FEDIL Digital & Innovation Meet-Up

La FEDIL avait invité sa communauté d'entreprises à participer à la première édition des « FEDIL Digital & Innovation Meet-Ups », un nouveau forum pour les membres impliqués dans le développement, la gestion et la mise en œuvre de la transformation numérique et de l'innovation. L'objectif de l'événement était de donner aux participants l'occasion de s'informer sur les projets et les initiatives liés à la numérisation et à l'innovation ainsi que de créer un réseau et d'échanger des idées avec d'autres membres.

▪ 16 octobre : Entrevue avec le formateur

Lors d'une entrevue avec le formateur Luc Frieden et les délégations des partis CSV et DP, la FEDIL était représentée au sein de la délégation de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) pour aborder un certain nombre de thèmes sectoriels, et notamment faire part de ses constats qui touchent l'industrie et ses entreprises et exposer les pistes qu'elle souhaiterait voir abordées par la prochaine coalition.

▪ 17 octobre : Conférence « One year to go: how to prepare for the NIS 2.0 directive on cybersecurity? »

La conférence « One year to go ; how to prepare for the NIS 2.0 directive on cybersecurity », organisée par la FEDIL, a été l'occasion de comprendre les enjeux qui représentent la nouvelle législation européenne en matière de cybersécurité pour les organisations, le cadre de conformité à mettre en place, les exigences à respecter et les sanctions en cas de non-conformité.

▪ 18 octobre : Cercle des Chefs du Personnel

La deuxième session d'information de l'année à l'attention des responsables RH a permis de traiter les sujets suivants : modalités pratiques relatives à l'instauration du congé d'aidant et du congé pour raisons de force majeure ; recrutement de ressortissants d'États tiers de l'UE (ADEM) ; nouvel accord-cadre européen en matière de télétravail et sécurité sociale (CCSS) ; High Qualified Talent Bridge (HEC LL) ; recrutement dans un marché incertain et concurrentiel (fr2s) ; nouvelle enquête de la FEDIL sur les qualifications de demain dans l'industrie.

▪ 26 octobre : Jobday ADEM-FEDIL

En collaboration avec l'ADEM, la FEDIL a organisé un Jobday sous forme de « Speed-Dating » dédié aux profils en relation avec le secteur de l'industrie. L'initiative s'inscrit dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'UEL et le gouvernement. 220 candidats ont saisi l'occasion pour entrer en contact avec les 22 entreprises participantes.

▪ 14 et 15 novembre : DIH on Tour - Smart Production Solutions Fair / Siemens' digital factory

Le Luxembourg Digital Innovation Hub a organisé une édition spéciale du DIH ON TOUR à Nuremberg et Amberg en Allemagne. Ce voyage d'étude de deux jours a permis aux acteurs de l'industrie et aux passionnés du numérique de découvrir les dernières avancées dans le monde de l'automatisation industrielle et de la transformation numérique. Le programme comprenait une visite du salon Smart Production Solutions (SPS) à Nuremberg ainsi qu'une visite du nouveau centre d'accueil IMPULSE de Siemens à Amberg, qui réunit sous un même toit un centre d'exposition et d'expérience ainsi qu'un laboratoire scientifique.

▪ 21 novembre : Remise du Prix de l'Environnement 2023

La cérémonie de remise du Prix de l'Environnement de la FEDIL a eu lieu en présence de Serge Wilmes, ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, de nombreux invités, des membres du jury ainsi que des lauréats de la promotion 2023. Pour cette 18^e édition du Prix de l'Environnement, 13 projets avaient été introduits, parmi lesquels le jury a attribué trois prix, à savoir :

- Catégorie Produit : « Sustainable Recyclable Packaging : oneBARRIER FibreCycle solutions » de Michelman International S. à r.l
- Catégorie Procédé : « upGRADE » du groupe Ceratizit
- Catégorie Gestion : « Traitement et recyclage des eaux résiduelles issues de la production » de la Brasserie Nationale S.A.

La soirée a également été ponctuée par le discours de Michèle Detaille et une intervention du Prof. Stefan Lechtenbömer de l'Université de Kassel sur le thème : « Les défis de la décarbonisation industrielle - l'UE peut-elle rester compétitive ? ».

CALENDRIER 2023

▪ 23 et 24 novembre : Conseil des présidents de BusinessEurope, Bruxelles, Belgique

Sur invitation de la fédération belge des entreprises VBO-FEB, la FEDIL a participé à la réunion biannuelle du Conseil des présidents de BusinessEurope à Bruxelles. Au cours de deux jours de discussions, les représentants des 40 fédérations membres ont eu l'occasion de présenter leurs priorités pour la présidence belge du Conseil de l'Union européenne débutant le 1^{er} janvier 2024. À côté de l'actualité politique et économique, la rencontre a permis un échange de points de vue avec d'éminents experts en sécurité et en technologie. Par ailleurs, une délégation de BusinessEurope a été reçue en audience par S.M. le Roi Philippe des Belges.

▪ 27 novembre : Breakfast meeting avec Enrico Letta - Shaping the future of the Single Market

La FEDIL a accueilli un petit-déjeuner de travail avec Enrico Letta, ancien Premier ministre italien et actuel président de l'Institut Jacques Delors. Enrico Letta s'est vu confier par le Conseil européen et la Commission européenne la tâche de rédiger un rapport indépendant sur l'avenir du marché unique. Par ailleurs, les organisations ABBL, ALFI et ACA ont également participé activement à cet événement et, ensemble avec la FEDIL, émis leurs recommandations en vue de la consolidation et harmonisation du marché unique.

▪ 4 décembre : D9+ Stakeholder Forum

En tant que membre du groupe B9+, représentant les confédérations d'entreprises des 12 États membres D9+ numériquement avancés, la FEDIL a participé à la réunion ministérielle D9+, qui s'est tenue en même temps que D9+ Stakeholder Forum 2023 à Bruxelles. L'un des principaux objectifs du forum était de définir l'agenda de la Commission européenne en matière de politique numérique pour la période 2024-2030 et au-delà. L'événement s'est conclu par la présentation par le B9+ de recommandations formelles aux ministres du D9+.

▪ 12 décembre : Table ronde sur les opportunités et les défis pour les PME au sein du Benelux

Sur invitation du secrétariat général de l'Union Benelux, de MKB-Nederland et de VNO-NCW, la FEDIL a participé à une table ronde sur le thème : « Coopération Benelux - Lever les obstacles et saisir les opportunités pour les PME ». Les sujets clés incluaient le travail transfrontalier, les règles fiscales et de sécurité sociale, les apprentissages, l'accès aux marchés publics et l'harmonisation des politiques d'économie circulaire au moins au niveau du Benelux.

▪ 18 décembre : Cercle des Chefs du Personnel

La troisième session d'information à l'attention des responsables RH a permis de traiter les sujets suivants : paramètres sociaux applicables en 2024 et nouveautés en droit du travail prévues par l'accord de coalition ; nouveautés législatives relatives aux chèques-repas ; rapport sur l'absentéisme en 2022 au Luxembourg (IGSS) ; nouvelle enquête sur le télétravail et rappel des seuils de tolérance prévus en matière fiscale (UEL).

ORGANISATION de la FEDIL en 2023

A PROPOS DE LA FEDIL

Depuis 1918, la FEDIL agit comme fédération entrepreneuriale multisectorielle, conférant une voix aux industriels et entrepreneurs, encourageant l'activité économique du pays et promouvant l'industrie à l'international. La communauté d'entreprises de la FEDIL se caractérise par son ouverture sur l'international, par son esprit d'innovation et par sa volonté de collaborer et de partager les expériences dans l'intérêt du progrès économique.

La FEDIL représente aujourd'hui plus de 700 membres dans quelque 37 secteurs d'activité, de la start-up jusqu'aux grands fleurons de l'économie. Les membres de la FEDIL représentent 95% de l'industrie manufacturière, 75% de l'activité de recherche privée, 25% de l'emploi et 35% du PIB. La fédération chapeaute par ailleurs 22 associations sectorielles.

Entretien un contact régulier aux niveaux national et européen avec les représentants politiques, les pouvoirs publics, les milieux économiques et les syndicats, la FEDIL ne cesse de développer et de dynamiser ses réseaux. Elle est étroitement associée à la préparation des décisions en matière économique et sociale par sa représentation dans de nombreux organes consultatifs institués par les pouvoirs publics.

La FEDIL accompagne ses membres par une panoplie de services, notamment le conseil, la représentation, la création de contenus et le networking. Sa démarche par projets thématiques permet d'inclure la participation active des membres aussi bien dans la définition des positions que des contenus et activités. Ancrés dans l'actualité et

ayant un caractère innovateur, les projets FEDIL réunissent des experts représentant les entreprises membres autour d'un sujet bien précis, leur ouvrant de nouvelles voies d'interaction. Les projets se dotent ainsi d'une approche pluridisciplinaire et dynamisante encadrée par l'équipe permanente de la FEDIL. Les projets prennent la forme de workshops et groupes de réflexion et demandent une disponibilité ainsi qu'une implication active des participants.

Sur le plan international, la FEDIL est affiliée à BusinessEurope (www.businesseurope.eu) et dispose depuis 2003 d'un bureau de représentation à Bruxelles dirigé par son conseiller Affaires européennes. En tant qu'organisation représentative des employeurs luxembourgeois, la FEDIL collabore aux activités de la Conférence internationale du travail (CIT) à Genève. Elle est, par ailleurs, membre de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ainsi que de « Business at OECD ».

Main dans la main avec ses membres et ses partenaires, la FEDIL souhaite accompagner la transformation du pays par ses industries et ses entreprises. Tout en valorisant leur rôle primordial dans notre pays et son écosystème, la FEDIL souhaite aider les entreprises dans la préparation de leur avenir. Les priorités actuelles de la FEDIL sont ainsi la promotion des secteurs représentés auprès de la jeunesse et la recherche de talents, la transformation technologique et énergétique de l'industrie et le développement durable de l'économie luxembourgeoise.

www.fedil.lu

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

Les organes statutaires de la FEDIL sont l'assemblée générale et le conseil d'administration dirigés par le président et deux vice-présidents. Le conseil d'administration est composé de chefs d'entreprise représentant les principaux secteurs d'activité. Ils sont assistés par un directeur et un secrétariat permanent. Le conseil d'administration s'est doté en 2018 d'une charte de gouvernance prévoyant ses règles de fonctionnement et régissant les relations avec la direction.

▪ **Présidente**

Michèle Detaille

Administratrice déléguée, No-Nail Boxes (Europe) S.A. - Groupe ALIPA

▪ **Vice-présidents**

Georges Rassel (Vice-président depuis le 14 juin 2023)

Membre du conseil d'administration de Paul Wurth S.A.

Jean-Louis Schiltz

Senior Partner, Schiltz & Schiltz S.A.

Thierry Wolter (Vice-président jusqu'au 19 avril 2023)

Membre du conseil d'administration de CERATIZIT S.A.

▪ **Administrateurs**

Roland Bastian

Vice-président, Luxembourg Country Manager & CEO, ArcelorMittal Belval

Olivier Coekelbergs

Country Managing Partner, EY Luxembourg

Frédéric de Radiguès

CEO, S.A. Brasserie Nationale (Bofferding)

Carine Demangeon (depuis le 16 mars 2023)

Administratrice déléguée, Eurest Luxembourg S.A.

Yves Elsen

Président du conseil d'administration de Hitec Luxembourg S.A.

Président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

Gilles Feith

CEO, Luxair S.A.

Robert Glaesener

CEO, Talkwalker

Marc Giorgetti

Gérant, Groupe Félix Giorgetti

Président, Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics

Romain Hansen

Senior Director Innovation Technology, Goodyear S.A.

Gérard Hoffmann

Chairman and Managing Director, Proximus Luxembourg S.A.

Vice-président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2023

Romain Hoffmann
Administrateur délégué, Aral Luxembourg S.A.
Président, Groupement Énergies Mobilité Luxembourg (GEML)

Ferdinand Kayser (jusqu'au 30 septembre 2023)
Strategic Consultant to the CEO, SES S.A.

Sandra Le Petit (depuis le 16 mars 2023)
Global Pricing and Networking Profitability Director, Guardian Europe S.à r.l.

Valérie Massin
Vice-présidente, Head of HR Long Products, ArcelorMittal Luxembourg S.A.

Paul Meyers
Managing Director, Works Director, Country Leader, DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.

Jean Muller
CEO, Moulins de Kleinbettingen S.A.
Président, Fédération des Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoises (FIAL)

Philippe Schmitz
Administrateur délégué, Rotarex S.A.

Alex Schumann
Director Manufacturing Tire Plant Luxembourg, Goodyear Operations S.A.

Claude Seywert
CEO, président du comité de direction, Encevo S.A.

Claude Strasser
Directeur général, président du comité de direction, POST Luxembourg

Carlo Weisen (jusqu'au 16 mars 2023)
Président et administrateur délégué, Brink's Security Luxembourg S.A.
Président, FEDIL Security Services

Thierry Wolter
Membre du conseil d'administration de CERATIZIT S.A.

▪ **Présidents honoraires**

Marc Assa

Charles Krombach

Robert Dennewald

▪ **Directeur honoraire**

Nicolas Soisson

La composition actuelle du Conseil d'administration peut être consultée sur le site internet de la FEDIL.

▪ **Calendrier des réunions du conseil d'administration en 2023**

28 février 2023

14 juin 2023

25 septembre 2023

11 décembre 2023

16 mars 2023 - Assemblée générale

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2023

LA DIRECTION ET LE SECRÉTARIAT DE LA FEDIL EN 2023

René Winkin, directeur

Marc Kieffer, secrétaire général / responsable affaires juridiques et sociales

Francesco Fiaschi, responsable affaires européennes

Ella Gredie, conseillère affaires juridiques et sociales

Philippe Heck, conseiller affaires juridiques et sociales

Laurence Kayl, responsable de la communication, membre du Comité de direction

Virginie Michielsen, senior business developer

Rodney Ndong-Eyogo, chargé de communication digitale

Georges Santer, responsable digitalisation et innovation, membre du Comité de direction

Céline Tarraube, conseillère digitalisation et innovation

Gaston Trauffer, responsable politique industrielle, membre du Comité de direction

Jean-Marc Zahlen, conseiller énergie et environnement

Chantal Hübsch, secrétaire de direction

Jessica Linden, secrétaire-réceptionniste

Chantal Lonien, secrétaire-comptable

Olivier Nicolay, secrétaire-réceptionniste

Siège social et bureaux de la FEDIL et des associations sectorielles

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2^e étage

Adresse postale de la FEDIL et des associations sectorielles

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 - 1
fedil@fedil.lu

www.fedil.lu
www.fedil-echo.lu

Bureau de représentation à Bruxelles

168, avenue de Cortenbergh
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 237 66 80
francesco.fiaschi@fedil.lu

PUBLICATIONS DE LA FEDIL

▪ Écho des entreprises

L'Écho des entreprises est le magazine édité et publié par la FEDIL depuis 1920. Avec 6 parutions par an et un tirage de 2.500 exemplaires, il traite l'actualité économique et sociale qui touche les entreprises membres de la fédération ainsi que l'industrie et l'entrepreneuriat en général. Le support papier est complété par une version en ligne : www.fedil-echo.lu.

▪ Positions

La FEDIL rédige et publie des positions sur des sujets d'actualité d'ordres économiques et politiques. Ces positions sont publiées sur le site internet (www.fedil.lu) et / ou dans le magazine et accessibles aux membres ainsi qu'à toute personne intéressée.

▪ Guides / Brochures

La FEDIL publie des brochures sur des sujets d'actualité, répondant aux besoins d'information de ses membres. En 2023, des brochures ont été publiées dans les domaines du droit de travail, des talents et de la politique industrielle et économique du pays.

▪ Autres publications

Toutes les deux semaines, la FEDIL envoie une newsletter à ses membres ainsi qu'aux personnes intéressées, contenant les actualités de la FEDIL et de ses groupements, des informations juridiques (projets de lois & entrées en vigueur), un calendrier de conférences/séminaires, des sujets européens ainsi qu'une revue de presse.

▪ Social Media

La FEDIL est présente sur les réseaux sociaux suivants:

LinkedIn : www.linkedin.com/company/fedil/

Instagram : www.instagram.com/fedil_lux

Youtube : https://www.youtube.com/channel/UCzT_niI1Mhvttonzr8qHTGw

Facebook Écho des entreprises : www.facebook.com/echo.luxembourg/

Facebook HelloFuture : www.facebook.com/hellofuturelu/

Instagram HelloFuture : www.instagram.com/hellofuture_lx/

BUSINESS DEVELOPMENT

Le business development au sein de la FEDIL a pour objectif d'améliorer la connaissance de l'offre de services auprès de ses membres et de poursuivre proactivement l'élargissement de la base d'adhérents.

Afin de mieux pouvoir aider ses membres dans leurs projets, l'équipe de la FEDIL visite régulièrement ses entreprises membres. Ces échanges permettent, d'une part, d'informer les membres des projets en cours et des services offerts par la fédération et, d'autre part, d'avoir un retour des membres sur des sujets qui leur tiennent à cœur et sur des difficultés qu'ils rencontrent. C'est également l'occasion de mettre à jour les contacts dans la base de données de la FEDIL afin de s'assurer que les bonnes personnes reçoivent bien toutes les communications.

Le nombre de membres a continué à augmenter, notamment dans le domaine de l'industrie et des nouvelles activités technologiques. En janvier et en juillet 2023, une réunion de bienvenue des nouveaux membres

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2023

a été organisée. Cette réunion a été suivie d'un moment de networking, permettant de faire connaissance avec l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres. En 2023, nous avons à nouveau publié pour les nouveaux membres qui le souhaitent, un post sur LinkedIn pour annoncer leur adhésion au sein de la FEDIL, accompagné d'une citation et photo de leur dirigeant.

La FEDIL continue également à offrir un membership gratuit pendant 2 ans à des startups qui développent des produits ou services dans les domaines d'activité représentés au sein de la FEDIL.

LE SECRÉTARIAT DU GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS

Pol Faber, secrétaire général

Monica Antunes, secrétaire

Carmen Da Cruz, secrétaire

Siège social et bureaux du Groupement des entrepreneurs

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2e étage

Adresse postale du Groupement des entrepreneurs

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 – 623
groupement.entrepreneurs@fedil.lu

JURY DU PRIX DE L'ENVIRONNEMENT 2023

Isabelle Delas (LuxFlag A.s.b.l.)

Alain Fürpass (SUDenergie S.A.)

Myriam Hengesch (L.S.C. Engineering Group S.A.)

Anne Majerus (Administration de l'Environnement)

Anne-Marie Solvi (Paul Wurth Geprolux S.A.)

Catherine Wurth (BGL BNP Paribas S.A.)

Jean-Marc Zahlen (FEDIL)

La FEDIL est représentée au niveau national

▪ **Domaine économique**

Comité de conjoncture

Comité d'accompagnement en matière d'établissements classés

Comité de coordination en matière de gestion des déchets et des ressources

Comité de la gestion de l'eau

Commission consultative du commerce extérieur

Commission consultative de prévention d'incendie du CGDIS

Commission technique consultative des indices de prix de la construction

Commission du bâtiment

Commission des soumissions

Conseil national de l'énergie

Conseil supérieur de la statistique

Centre de ressources des technologies de l'information pour le bâtiment (CRTI-B)

Groupe luxembourgeois de l'association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)

Haut-Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie

Luxembourg Board of Economic Development (BED) (Comité de développement économique)

Haut-Comité à la transformation numérique

Office du sucre

Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)

▪ **Domaine social**

Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite

CPTÉ - Comité permanent du travail et de l'emploi

Comité du travail féminin

Commission mixte de reclassement

Commission spéciale de réexamen chômage

Conseil national pour étrangers

Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail

EST - École supérieure du travail

Fonds de compensation commun au régime général de pension

Juridictions du travail

Juridictions sociales

Mutualité des employeurs

ONC - Office national de conciliation

Organes de la sécurité sociale

ORPE - Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2023

STI - Service de santé au travail de l'industrie

STM - Service de santé au travail multisectoriel

▪ Autres domaines

Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l.

CES - Conseil économique et social

Comité de coordination tripartite

Ecobatterien A.s.b.l.

Luxinnovation G.I.E.

Mouvement luxembourgeois pour la Qualité et l'Excellence a.s.b.l. (MLQE)

Nyuko a.s.b.l. – Start-up Nation Luxembourg

Union des Entreprises Luxembourgeoises a.s.b.l. (UEL)

Contacts internationaux

▪ Au niveau européen

BusinessEurope - Confederation of European Business

Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail

Comité du dialogue social

Conseil consultatif économique et social BENELUX

EURES - European Job Mobility Portal

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Fonds social européen

▪ Au niveau international

Business at OECD

BIT - Bureau international du travail

OIE - Organisation internationale des employeurs

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

2Bconnected S.à r.l. – Uniiios *)

A

Abacus Consulting & Solutions S.A.

Abalone Group S.à r.l.

Abalone TT Luxembourg S.à r.l.

ABB N.V. Luxembourg Branch

Abylsen Luxembourg S.A.

Accumalux S.A.

Accumalux Mold Technology S.A.

Acolad Luxembourg S.A.

Adecco Luxembourg S.A.

Adler Pelzer Eselborn S.à r.l.

Agile Partner S.A.

Agora S.à r.l. et Cie S.e.c.s. (Société de développement Agora)

Air Liquide Luxembourg S.A. (L'Air Liquide Luxembourg)

Airtech Europe S. à r.l.

Akcean *)

Alcuilux Desox S.A.

Allen & Overy S.C.S.

Alliance Green Services S.A.

ALS Customs Services S.A.

Altwies-Bois S.à r.l.

AM 4 AM S.à r.l.

Amazon Europe Core S.à r.l.

Ameco S.à r.l.

Amer-Sil S.A.

Ampacet Europe S.A. EMEA Headquarters

Amsol S.à r.l.

ANG S.à r.l.

Ansamble Luxembourg S.à r.l.

Aon Luxembourg, Succursale de Aon Belgium Sprl

A+P Kieffer Omnitec S.à r.l.

Aperam Stainless Services & Solutions Luxembourg S.A.

Apleona Luxembourg S.à r.l.

Apleona Security Luxembourg S.à r.l.

Apollo Strategists S.A.

Aral Luxembourg S.A.

Aramark S.à r.l.

ArcelorMittal S.A.

ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.

ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A.

ArcelorMittal Centre Logistique Européen S.A.

ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l.

ArcelorMittal Commercial Sections S.A.

ArcelorMittal Luxembourg S.A.

ArcelorMittal Schifflange S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Arendt Capital Advice S.à r.l. **)
Arendt & Medernach S.A.
Arhis HR Solutions S.A. (anc. Action Intérim S.A.)
Armacell International S.A.
Armatures S.à r.l.
Aronova S.A.
Arrowstone S.à r.l.
Artec Europe S.à r.l.
Arval Luxembourg S.A.
Association N. Arend & C. Fischbach S.A.
Astron Buildings S.A.
Atalian Global Services Luxembourg S.à r.l.
Ateel S.à r.l.
Ateliers Brucker S.à r.l.
Ateliers Vvyngla S.A.
Atoz S.A.
ATS Cranes S.A.
Aurrera Consulting S.à r.l.-S
Avanterra S.A.
Avery Dennison Luxembourg S.à r.l.
Axia Interim S.A.
Axiomatic S.à r.l.
Axis (Luxembourg) S.à r.l.

B

B Medical Systems S.à r.l.
Baatz Constructions Exploitation S.à r.l.
Badenoch + Clark Luxembourg S.à r.l. – LHH
Recruitment Solutions
Baker McKenzie Luxembourg *)
Balthasar Constructions S.à r.l.
Barenbrug Luxembourg S.A.
Barrela et Martins S.à r.l.
BB Distrilux S.à r.l.
BDO Advisory S.A.
Be Fresh S.à r.l. **)
Bebo ProMaFin S.A.
Berl & Cie S.à r.l. (A. Berl)
Bertrand S.à r.l. (Marbrerie Bertrand)
Besix Red Luxembourg S.A.
Bétons et Matériaux S.A.
Bétons Feidt S.A.
BHB & Partners S.A.
Bim-Y S.à r.l. (anc. Cyprès International S.à r.l.)
Bionext S.A. - BioneXt Lab

BK Services S.à r.l.
Black Swan Lux S.A.
Bois Brever S.A.
Bois Scholtes S.A.
Bonaria et Fils S.à r.l.
Bonaria Frères S.A.
Bonn Steichen & Partners S.e.c.s.
BorgWarner Luxembourg Automotive Systems S.A.
Boson Energy S.A.
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.
Brasserie Nationale 'Bofferding' (S.A. Brasserie Nationale)
Brasserie Simon Exploitation et Cie S.e.c.s.
Brink's Alarm and Security Technologies S.A.
Brink's Security Luxembourg S.A.
Bureau Greisch Luxembourg S.A.
Brouxel & Rabia, Luxembourg Law Firm **)
Bureau Moderne S.A.
Business & Decision Luxembourg S.A.

C

C.A.E. Aviation S.à r.l.
Calligo (Luxembourg) PSF S.A.
Calpam Luxembourg S.à r.l. – Q8 Mazout
Calumite S.A.
Canon Luxembourg S.A.
Cap4 Lab S.à r.l.
Car Avenue Etoile Garage S.à r.l.
Cargolux Airlines International S.A.
Carrelages Willy Putz S.A.
Carrières Feidt S.A.
Castegnaro S.à r.l.
Catalyst Recovery Europe S.A.
Caves Bernard-Massard S.A.
Caves Gales S.A.
Caves Krier Frères Remich S.A.
Caves St. Martin, Remich S.A.
Caves St. Remy-Desom S.à r.l.
Caves Wengler S.A.
CBL S.A.
CDCL S.A. - Compagnie de Construction
Luxembourgeoise
Cebi Luxembourg S.A.
Cedef S.A.
Cegecom S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

CERATIZIT Group
CFL Cactus Shoppi S.A. *)
CFL Cargo S.A.
CGI Luxembourg S.A.
Chapier S.à r.l.
Chemgas Barging S.à r.l.
Chemolux S.à r.l. - McBride
Cimalux S.A.
Circle K Luxembourg S.A. (anc. TotalEnergies Marketing Luxembourg S.A.)
Circu Li-ion S.A. *)
Circuit Foil Luxembourg S.à r.l.
Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l.
C.K. S.A.
CLdN Ro-Ro S.A.
CLE S.A. – Compagnie Luxembourgeoise d’Entreprises
Clifford Chance S.C.S.
CLK Constructions Luxembourgeoises K-Home S.à r.l.
Cloos S.A.
Close (S.A. Close)
Cloud Managed Data S.A. – CMD
CLT-UFA S.A.
Cobelfret Agencies S.A.
Cobolux Production S.A.
Coca-Cola Europacific Partners Luxembourg S.à r.l.
Codiprolux S.A. – Groupe ALIPA
Cofralux S.A. **)
Co-Labor S.C.
Colruyt Luxembourg S.A. *)
Comco MCS S.A.
Compagnie Européenne des Rescrits S.à r.l. – Securitax.com
Comptoir des Fers et Métaux S.A.
Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A. **)
Com’unity S.à r.l.
Construction Nico Maréchal S.à r.l. **)
Contern S.A.
Convergint Technologies Luxembourg S.à r.l.
Coprom S.A.
Corbis S.A. *)
Corex Luxembourg S.A.
Cosmolux International S.A.
Costantini S.A.
C.P.I. S.à r.l.

CR Services S.à r.l.
Creditreform Luxembourg S.A.
Creos Luxembourg S.A.
CTG Luxembourg PSF S.A.
CTI Systems S.A.

D

Damovo Luxembourg S.à r.l.
Datacenter Luxembourg S.A.
DataThings S.A.
DCInnovation S.à r.l.-S *)
Delaware Consulting S.A.
Delebois & O’Donnell S.à r.l.
Delli Zotti S.A.
Deloitte Legal S.à r.l. (anc. D.Law S.à r.l.)
Deloitte Luxembourg
Deme Offshore Procurement & Shipping LU S.A.
Depixit S.à r. l – Neon Internet *)
Diego Luxembourg S.A.
D-Interim.lu S.à r.l.
Distillerie Othon Schmitt S.à r.l.
D.L.S.I. Luxembourg S.A.
Doneck Euroflex S.A.
Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l.
Dropslab Technologies S.à r.l.
D’Schlösserei S.à r.l.
DSK Systems S.A.
DSL Data Service Luxembourg S.à r.l.
DSM Avocats à la Cour
DSV Air Services S.A. *)
DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.
Dussmann Catering S.à r.l.
Dussmann Lavador S.à r.l.
Dussmann Security S.à r.l.
Dussmann Service S.à r.l.
Dynabrade Europe S.à r.l.

E

EarthLab Luxembourg S.A.
Eaux Minérales de Beckerich (S.A. des Eaux Minérales de Beckerich)
Eaton Moeller S.à r.l.
EBRC S.A.
e-Bus Competence Center S.à r.l.
EcoMobility S.à r.l. (anc. SkyCom S.à r.l.)

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Econocom PSF S.A.
Ecore Luxembourg S.A.
Ecotec S.à r.l.
E.C.T. S.à r.l. Entreprise de Constructions Tubulaires
Edenred Luxembourg S.A.
E.E.M.M. (European Energy Market Makers) S.A. *)
EFM Steel S.à r.l.
EG Retail (Luxembourg) S.à r.l.
E.G.C. S.à r.l. Entreprise de Génie Civil
Ekabe S.A. (Groupe Lactalis)
e-Kenz S.A.
Elan IT Resource S.à r.l. – Experis
Elco S.A.
Elenz GmbH & Co KG, Succ. luxembourgeoise (L. Elenz)
Ella Media S.à r.l. *)
Elvinger Hoss Prussen S.A.
E.M.T. S.à r.l. – Chrono Job
Encevo S.A.
Eneco S.A. – Ingénieurs Conseils
Energieagence (Agence de l’Energie S.A.)
EnerLease S.à r.l. **)
Enovos Luxembourg S.A.
Enthalpia Lux S.à r.l.
Entrapaulus Construction S.A.
Eqiom Luxembourg S.A.
Equans Services S.A.
Estra Automotive Systems Luxembourg S.à r.l.
ETF – Luxembourg S.A.
Etimine S.A.
Eurest Luxembourg S.A.
Eurobéton S.A.
Eurofins Scientific S.E. *)
Eurofoil Luxembourg S.A.
Europe Commerce S.A.
Europe et Croissance S.à r.l.
European Data Hub S.A.
Eurotank S.à r.l.
Eviden Luxembourg S.A. (anc. Atos Luxembourg PSF S.A.)
Excellium Services S.A.
EY
Eyesen S.A.

F

Famaplast S.A.
Family Invest S.à r.l.
Fanuc Europe Corporation S.A.
Farenzena S.à r.l. (Entreprise Jules Farenzena)
FB Groupe Luxembourg S.A.
F.E.L. S.A.
Ferrac S.à r.l. Entreprise de Ferrailage
Ferro Tech S.à r.l.
Ferroknepper-Buderus S.A.
Fiar S.A.
Fiduciaire Muller & Associés S.A.
Flen Health S.A.
FLJ S.à r.l. *)
Freylinger S.A. (Office Freylinger)
Fruytier Group Purchase, Sales and Services
Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.

G

G4S Security Solutions S.A.
Galère Lux S.A.
Gandi International S.à r.l.
Gapen Consulting S.à r.l. - Antal International *)
GC Partner S.A. *)
G-Core Labs S.A.
GDL Security S.à r.l.
Geis Cargo International Luxembourg GmbH
Gerstlauer Consulting S.à r.l.
Gezim Luxembourg S.à r.l.
Gilles Tooling S.à r.l.
Ginge-Kerr-Luxembourg S.A. *)
Giorgetti (Groupe Félix Giorgetti)
Global Facilities S.A.
GM Entreprise Générale de Construction S.à r.l.
Go RH S.à r.l.
Goeres Horlogerie S.à r.l.
Goodyear S.A.
Goodyear Operations S.A.
GoToFreedom S.à r.l.
Gradel Services S.A.
Grant Thornton Participations S.A.
Granulux S.à r.l.
Greenfield S.à r.l.
Greiveldinger Exploitation S.à r.l.

Groupe Morgan Services Luxembourg S.à r.l.
Guardian Europe S.à r.l.
Guardian Luxguard II S.à r.l.

H

Hansatank Luxemburg S.à r.l.
Harsco Metals Luxembourg S.A.
Harsco Metals Luxequip S.A.
Hays Travail Temporaire Luxembourg S.à r.l. *)
He:al Campus S.A. **)
Hein S.à r.l. - Fabrique de Fours
Hein S.à r.l. (Sablière Hein)
Hein Déchets S.à r.l.
Heintz van Landewyck S.à r.l. (Manufacture de Tabacs)
Hewlett-Packard Enterprise Luxembourg S.C.A.
HGK Ship Management Lux S.à r.l.
HGK Shipping Lux S.à r.l.
Hitec Luxembourg S.A.
HLD Associés Europe S.A. *)
Hoffmann Frères Energie et Bois S.à r.l. – Dépt
Electris
Hospilux S.A.
HR Services S.A.
Hunma Agritech S.à r.l.
Hunteed S.A.S. *)
Husky Injection Molding Systems S.A.
Hydro Aluminium Clervaux S.A.
Hyosung Luxembourg S.A.

I

IBM Luxembourg S.à r.l.
Icarus Shipping S.A.
ICE IP S.A.
IEE S.A.
Ilco Lux S.A.
Imatec S.à r.l. – Innovative Machine Technology
Imprimerie Centrale S.A.
Indigo Park Luxembourg S.A.
Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. (anct.
Textilcord Steinfort S.A.)
Industeam S.A.
Initio S.A. - Square Management Luxembourg *)
INL – Inland Navigation Luxembourg S.A.
Inmarsat Ventures S.E.

Inowai S.A.
Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment – IFSB
S.A.
Interact S.A.
Interactiv S.à r.l.
Interfiduciaire S.A.
Interfuel S.à r.l.
International Lacquers S.A.
Interstream Barging S.A.
Investe M & A S.à r.l. **)
Ireco Trading and Production S.A.
Ispace Europe S.A.
ISS Luxintérim S.à r.l.
Itrust consulting S.à r.l.
IVC Luxembourg S.à r.l.

J

Jacques Streff Entreprises S.à r.l. (anc. Entreprise de
Montage Jacques Streff)
Jan De Nul Constructlux S.A.
Jans S.A. (Entreprise de Constructions Claude Jans)
JDS Chauffage-Sanitaire S.A.
Jindal Films Europe S.à r.l.
John Zink International Luxembourg S.à r.l.
Joint Allocation Office S.A. – JAO
JS Works S.à r.l.
JT International Luxembourg S.A.
Julien Cajot & Cie

K

Karp-Kneip Constructions S.A. (C. Karp-Kneip)
Kelly Services Luxembourg S.à r.l.
Kersting Luxembourg S.à r.l.
Keter Luxembourg S.à r.l.
Ketterthill S.A.
Kikuoka Luxembourg S.A.
Kioes Advisory S.à r.l.
Kisch Constructions S.à r.l.
Kiswire International S.A. *)
Klein Exploitation S.à r.l. (Entreprise Klein)
Kleyr Grasso S.e.c.s.
Köhl AG
Köhl S.à r.l.
Köhler Constructions S.à r.l. (H. Köhler)
Kone Luxembourg S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

KPMG Tax and Advisory S.à r.l.
KR International Recruitment S.à r.l.
Kronospan Luxembourg S.A.
Kronshagen (Etude Kronshagen)
Kuehne + Nagel S.à r.l.
Kuhn Construction S.A.
Kurt Constructions S.A.
Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.
Kyndryl Luxembourg S. à r.l.

L

Lab Luxembourg S.A.
Laboratoires Réunis Luxembourg S.A.
Laeis GmbH
Lafayette S.A.
Lamesch Exploitation S.A.
Landimmo Real Estate S.à r.l.
Laserus S.A. *)
Lat Lux S.à r.l.
Lavaux Luxembourg S.à r.l.
L.C.I. S.à r.l. – Flowey
Leasinvest Immo Lux S.A.
Leasys Luxembourg S.A. (anc. LeasePlan Luxembourg S.A.)
Legitech S.à r.l.
Leko Labs S.A.
Léon Kremer S.à r.l.
Les Intérimaires Professionnels Luxembourg S.à r.l.
LG Lux Construction S.A. (anc. Willemen Construction S.A.)
Liberty Liège – Dudelage (LU) S.A.
Lightbulb S.à r.l.
LKY Luxembourg S.à r.l.
LMO S.à r.l. **)
Loewe Refractory Services Benelux S.à r.l.
Loginter S.à r.l.
Losch Import S.à r.l.
Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l.
L.S.C. Engineering Group S.A.
L-Travaux S.à r.l.
Luwolux S.à r.l.
Lux Maintenance S.à r.l.
Lux Méca S.A.
Lux T.P. S.A.
Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.

lux-airport – Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.
Luxaviation S.A.
LuxConnect S.A.
Luxcontrol S.A.
Luxelec Building Technology S.A.
Luxembourg Air Ambulance S.A.
Luxembourg High Security Hub-Management Company S.A.
Luxempart S.A.
LuxEnergie S.A.
Luxexpo S.A.
Luxfactory S.A. *)
Luxforge S.à r.l.
Luxlait - Association Agricole
Luxmetering G.I.E.
LuxNetwork S.A.
LuxPet S.A. / A.G.
Luxport S.A.
LuxProvide S.A.
Luxscan Technologies S.à r.l.
LuxSpace S.à r.l.
LuxTrust S.A.

M

Maana Electric S.A.
Mabilux S.A.
Maison Charles Esser S.à r.l. **)
Maisons Loginter S.A.
Manghini S.A.
Manpower Luxembourg S.A.
MaPS S.A.
Maqit S.A.
Margal S.A.
Marks & Clerk LLP, Succursale luxembourgeoise
Masao Luxembourg S.à r.l. **)
Massard S.à r.l.
Massive-Passive S.A.
Mate S.A.
Mathey Mazout S.A.
Mazars Financial Advisory Services S.A. *)
MCM Import Export S.à r.l.
MD Wind S.à r.l.
Mediation S.A.
Mefa S.A.

Met-Lux S.A.
Michael Page International (Luxembourg) S.A.
Michelman International S.à r.l.
Microsoft Luxembourg S.à r.l.
MIG S.à r.l. (Maintenance Industrielle Générale)
Mindforest S.A.
Minusines S.A.
Mission Space S.à r.l. *)
MM Publishing and Media S.A. - Maison Moderne™
Molecular Plasma Group S.A.
Molitor Avocats à la Cour S.à r.l.
Mondo Luxembourg S.A.
Moog Luxembourg S.à r.l.
Morgan Philips Luxembourg S.A.
Morganite Luxembourg S.A.
Mosam Solution S.à r.l. *)
Moulins de Kleinbettingen S.A.
Moutarderie de Luxembourg S.à r.l.
Moyses & Associates
MPK Luxembourg GmbH, Succursale Luxembourg
Muller & Wegener S.à r.l.
Munhowen (S.A. Munhowen)
Myjob S.à r.l.
Mylar Specialty Films Luxembourg S.A. (anc.
DuPont Teijin Films Luxembourg S.A.)

N

NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l.
Navilux Schiffahrt S.à r.l.
Neobuild G.I.E.
Neomark S.à r.l. - Laidebeur & Partners
Netto-Recycling S.à r.l. - NR Docusafe *)
Neuberg (S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg)
Next Step Fusion S.à r.l. **)
No-Nail Boxes (Europe) S.A. - Groupe ALIPA
Novalair Luxembourg S.A.
NTT Luxembourg PSF S.A.
Numen Europe S.A.
Nutrition & Bioscience (Luxembourg) S.à r.l.
nZero Lxb S.à r.l. *)

O

OBG Lux S.A.
Oceal Intérim S.à r.l.
OCSiAI Europe S.à r.l.

Oerlikon Balzers Coating Luxembourg S.à r.l. **)
ONBD S.à r.l. - Jooined *)
OnePrivacy S.A.
Optimind Luxembourg S.A. (anc. Esufac
Luxembourg S.A.)
Oracle Luxembourg S.à r.l.
Orange Communications Luxembourg S.A.
Ordina Luxembourg S.A.
Osch & Fils S.à r.l.
Osmond (Etude Osmond)
Otis Luxembourg S.à r.l.
Oxygen & Partners S.A. *)

P

Panelux S.A.
Partenaires Sociaux S.A.
Partnaire Luxembourg S.à r.l.
Paul Wagner & Fils S.A.
Paul Wurth S.A.
Paul Wurth Geprolux S.A.
Pegasus Shipping S.à r.l.
Peintures Robin S.A.
Peoples S.à r.l. **)
Performance Solutions Luxembourg S.à r.l.
Perrard S.A.
Petro-Center S.A.
Petrodiff GmbH
Petrotrans S.A.
Pfeifer Sogéquip S.à r.l.
Pfizer Luxembourg S.à r.l.
Pharma Goedert S.A.
PHI Data S.A.
Philip Morris Luxembourg S.à r.l.
Philips Luxembourg S.A.
Pinsent Masons Luxembourg *)
Piwel S.à r.l.
PNS Interim Luxembourg S.à r.l.
Poeckes S.à r.l. (Entreprise Poeckes)
Port de Mertert S.A. (Société du Port de Mertert)
POST Luxembourg
Poudrerie de Luxembourg S.A.
Prefalux Construction S.A.
Presta Cylinders S.à r.l.
PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Pro Musik S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Probiotic Group Luxembourg S.A.
Profiler S.A.
PROgroup S.A.
Proman 352 S.A.
ProNewTech S.A.
Protection Unit Luxembourg S. à r.l.
Proximus Luxembourg S.A.
Proximus Luxembourg Infrastructure S.à r.l. *)
PwC Legal S.à r.l.
PWT S.A. – Apateq

R

RAK Porcelain Europe S.A.
Randstad HR Services S.A.
Randstad Interim S.A.
Raval Europe S.A.
Rcube Professional Services S.A.
Reborn IT Services S.A.
Rectilux S.à r.l.
Recyma S.A.
Reflex RH S.A.
Reiff Masutt S.A.
Rejustify S. à r.l.
Reka S.A.
Remondis Luxembourg S.à r.l.
Remote Labs S.à r.l.-S *)
Residence Concept S.A.
Resultance S.A.
RH Expert S.à r.l.
RH Lab S.à r.l.-S
RHEA System Luxembourg S.A.
Ridergy S.à r.l. *)
Rinnen Constructions Générales S.à r.l.
Rizzani de Eccher S.A.
RMI Lux S.à r.l.
Rotarex S.A.
Rotomade S.à r.l.
RSS-Hydro S.à r.l.

S

SAG Software AG Luxembourg S.A.
Saica Flex Luxembourg S.A.
Saint-Gobain Abrasives S.A.
Santé Services S.A.

Saturne Technology S.à r.l.
Schaeffler Industrial Ceramics S.à r.l. *)
Schäfer Shop GmbH **)
Schilling & Fils S.à r.l. (Nic. Schilling & Fils)
Schiltz & Schiltz S.A.
Schindler S.à r.l.
Schneider Electric Holding Luxembourg S.à r.l.
Scholtes et Brauch S.A.
Schroeder & Associés S.A.
Seco Safety A.s.b.l.
Securex Luxembourg S.A.
Securitas Luxembourg S.A.
SeeZam S.A.
SEO (Société Electrique de l'Our S.A.)
Seris Security S.à r.l.
Service de Santé au Travail de l'Industrie A.s.b.l.
(STI)
SES Astra S.A.
SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l.
Seturon S.A. *)
SGI Ingénierie S.A. Luxembourg
Shell Luxembourgeoise S.à r.l.
Siemens S.A., Succursale luxembourgeoise
Signode Luxembourg S.à r.l.
S.I.M.I. Luxembourg, Succ. luxembourgeoise S.I.M.I.
S.r.l.
Simmon & Simmon LLP **)
Sisto Armaturen S.A.
Site Industriel S.A. – SISA
Skeeled S.à r.l.
Société Luxembourgeoise Chanzy-Pardoux S.à r.l.
(S.L.C.P.)
Société Luxembourgeoise des Energies
Renouvelables S.A. – Soler *)
Socipar S.A.
Socclair Commerciale S.A.
Socom S.A.
Socotec Luxembourg S.à r.l.
Sodexo Luxembourg S.A.
Sofied International S.à r.l. – Igienair *)
Sofitex S.à r.l.
Sogel S.A.
Sogéroute Schmit & Schmit S.à r.l.
SolarCleano S.à r.l. *)
Solelec S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Soludec S.A. (Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions)
Sopra Steria PSF Luxembourg S.A.
Soremartec S.A.
Sotel S.C.
Sotel Réseau & Cie S.e.c.s.
Sotrap S.à r.l.
Source Up S.à r.l. *)
Sources Rosport S.à r.l.
Spannverbund Luxembourg S.A.
Spring Professional Luxembourg S.A. – LHH
Staff Intérim S.A.
Steil-Manu S.à r.l.
Strategies S.à r.l.
Streff – Data Protection Services (PSF) S.à r.l.
Stugalux Construction S.A.
SUDenergie S.A.
Sungas S.à r.l. **)
SUP Interim L1 S.à r.l.
Symvio S.à r.l.
Synergie Travail Temporaire S.à r.l.

T

Talkwalker S.à r.l.
Tarkett GDL S.A.
TB Metal S.à r.l. *)
T-Comalux S.A.
Team Resources S.A. *)
Technofibres S.A.
Technoport S.A.
Techprint S.A.
Telkea ICT S.A.
Telluride Search & Recruitment S.à r.l.
Thales Alenia Space Luxembourg S.à r.l.
That's It A.G.
The Recruiter S.à r.l.
Thesi Lux S.A.
Thomas & Piron Bau S.A. *)
TK Elevator Luxembourg S.à r.l.
T.I.C.T. – Transport International, Construction et Travaux S.A.
TMB Industry S.à r.l. *)
TMC Science & Technology S.à r.l. *)
TMS S.A.
TMT Tapping Measuring Technology S.à r.l.

TNP Luxembourg S.à r.l.
Tontarelli Lux S.A.
Topsin Investments S.A. *)
TotalEnergies MKG Luxembourg S.A. **)
TR Group S.A. – Talent Resourcing *)
Tractel Secalt S.A.
Tragelux S.A.
Tralux S.à r.l.
Transalliance Europe S.A.
Transman S.à r.l.
Transperfect Luxembourg S.à r.l.
Tr-Ax Trailers S. à r.l.
Traxys Europe S.A.
Triangle Solutions RH S.A.
Trigatti Marbrerie S.à r.l.
Triple Line Advisory S.à r.l.
Trustcorp S.A.
TSG Steinebach S.à r.l. *)
TSM Conduites S.A.
Tune Up Solutions S.à r.l.-S **)
Turbolux S.à r.l.
Tyco Fire & Security Finance S.C.A. *)

U

Ufo Drive S.A.
Umicore Autocat Luxembourg S.A.
United Caps Wiltz S.A.
UP Luxembourg S.à r.l. *)
UVB Universal-Bau S.à r.l.

V

Vallair Solutions S.à r.l.
Valora Luxembourg S.à r.l.
Vasco S.A.
VAT Solutions S.à r.l.
Veolia Luxembourg S.A.
Vereal S.A.
Vialegis S.A.
Victor Buck Services S.A.
Villeroy & Boch S.à r.l.
Vilret & Partners S.à r.l. **)
Vinandy S.à r.l. (Entreprise Vinandy)
Vinçotte Luxembourg A.s.b.l.
Vireo S.à r.l. – Edonys

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Virtual Rangers S.à r.l. *)
Vistim S.A.
Visua S.à r.l.-S **)
Voltige Benelux S.à r.l.
Vossloh Cogifer Kihn S.A.

*) Nouvelles entreprises
affiliées à la FEDIL en 2023

**) Nouvelles entreprises
affiliées à la FEDIL en 2024

W

Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems S.A.
Wallerich S.A.
Wasch S.à r.l.-S
Waves S.à r.l.
Webasto Luxembourg S.A.
Weber & Cie S.à r.l.
WGN-Consulting S.à r.l.-S
Whale Cloud Technology Luxembourg S.à r.l.
Wickler Frères Exploitation S.à r.l.
Widoo S.A.
Willy Naessens Luxembourg S.A. **)
Windeco S.A.
Wirtz (Etude Georges Wirtz)
Wizata S.A.
Work Inside Luxembourg S.à r.l.

X

Xpertize Luxembourg S.à r.l.

Y

Yio S.à r.l. **)
Yuri Lux GmbH

Z

Zeli Group S.à r.l. *)
Zementol S.à r.l.
Ziewers S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES



FEDIL a.s.b.l

**7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg**

**Tél.: +352 43 53 66 -1
fedil@fedil.lu**

www.fedil.lu